

N.B. Voici une transcription verbatim de l'interprétation française de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 17 mai 2017. La transcription est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise du procès-verbal de la réunion sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Transcription verbatim

**Réunion du Comité exécutif de l'AMA
Le 17 mai 2017, Montréal, Canada**

La réunion débute à 9.00 a.m.

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT : C'est le printemps à Montréal. Il est censé faire très beau pendant ces deux prochaines journées, alors que nous serons enfermés pour tenir nos réunions, plutôt que d'être à l'extérieur. J'aimerais vous souhaiter chaleureusement la bienvenue à cette réunion du Comité exécutif, avec celle du Conseil de fondation qui suivra demain, à l'hôtel où vous résidez tous.

Alors, Mme Elfadil, de l'Union africaine ne peut malheureusement pas être des nôtres. Et Francesco Ricci Bitti, le président des finances, est également absent. Ses médecins refusent de le laisser voyager. Nous avons Ryan qui va remplacer Francesco. Andrew, on ne va pas vous demander de présenter les états financiers, vous serez ravi de le savoir. Adam Pengilly va remplacer ou représenter Tony Estanguet. Andrew Godkin pour le ministre australien, Greg Hunt; Eva Bruusgaard va représenter Thorhild, qui, malheureusement, était indisposée. Les nouveaux membres, dont c'est la première réunion au Comité exécutif. La vice-présidente, Mme Linda Helleland; première réunion pour Jiri Kejval, représentant des CNO. Première réunion également pour mon bon ami Patrick Baumann, et première réunion officielle pour le président du Comité de révision de la conformité, M. Jonathan Taylor. Pour ceux et celles d'entre nous qui ne sont pas impliqués, nous devrions féliciter ceux qui viennent de terminer l'évaluation de Los Angeles et de Paris. Patrick Goh et Tony Estanguet se joindront à nous demain. Et vous vous demandez sans doute dans quelle partie du monde vous êtes, après le travail acharné qui a été fait au niveau de la commission d'évaluation.

- 1.1 Divulgarion des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT : Mais merci d'avoir pris la peine d'être parmi nous aujourd'hui, et de participer à cette réunion. J'aimerais vous demander si vous avez des conflits d'intérêts à divulguer. Si c'est le cas, faites-le maintenant. Je suis ravi de constater qu'il n'y en a pas.

2. Procès-verbal de la réunion précédente – 19 novembre 2016 à Glasgow

LE PRÉSIDENT : Ce procès-verbal exhaustif a été distribué. Nous agissons de la sorte pour qu'il y ait une trace exacte de tout ce qui a été dit, au cas où il faudrait y renvoyer. Je ne pense pas qu'il y ait d'observations de votre part, Olivier, en ce qui a trait aux procès-verbaux. Je les considère donc comme approuvés et ce sera consigné dans notre cahier des procès-verbaux.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif tenue le 19 novembre 2016 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE PRÉSIDENT : Nous passons au rapport du directeur général, qui couvre beaucoup d'éléments. Oliver, à vous la parole.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. En réalité, j'aimerais que ce rapport soit plutôt bref, mais par contre, je serai ravi de répondre à vos questions. Permettez-moi de commencer dans l'ordre de mon rapport. D'abord quelques observations à propos du rapport McLaren. Je pense qu'il est important de réaffirmer et de nous reconcentrer sur le fait que le mandat de M. McLaren consistait à vérifier les allégations faites il y a un an. Cela a été fait lors de notre réunion du Conseil de l'an dernier, lorsque le New York Times a publié les révélations de M. Rodchenkov, et on n'oubliera jamais cette date. Et le mandat de M. McLaren était de vérifier ces allégations. Dans le cadre du travail qu'il a effectué, il est tombé sur les noms d'un certain nombre de sportifs, qui apparaissent dans divers documents auxquels il a pu avoir accès. Son mandat n'a jamais consisté à être en position de colliger des preuves pour pouvoir poursuivre tous ces sportifs. Il a obtenu ce qu'il a obtenu dans la documentation à laquelle il a pu avoir accès. Il n'a pu recueillir que les preuves qui figuraient dans ces documents. Ces preuves ne sont que les preuves qui lui ont été données par les lanceurs d'alerte et par les éléments qu'avaient les lanceurs d'alerte en leur possession, comme les ordinateurs, etc. M. McLaren n'a rien reçu de la Russie, il n'a rien reçu non plus des ordinateurs situés en Russie. Il n'a rien reçu de qui que ce soit d'autre en Russie. La plupart des échantillons ont été détruits dans le laboratoire de Moscou, nous le savons. Je voulais mettre les choses dans leur contexte, parce qu'on a beaucoup discuté du nombre de sportifs qui seront poursuivis ou qui ne seront pas poursuivis. La réalité, c'est que la preuve qui est là, c'est celle que M. McLaren a pu découvrir. Pour certains sportifs, ce sera suffisant pour les poursuivre, et pour d'autres, ce ne sera pas possible. Nous savons que ce serait la réalité, et c'est la réalité qui nous interpelle. Bien sûr, s'il y a de nouvelles preuves qui apparaissent, et je pense à d'autres lanceurs d'alerte qui pourraient se prononcer un jour, cela pourrait changer la donne pour certains de ces sportifs. Mais pour l'instant, c'est là qu'on en est. Vous recevrez un rapport de notre service du contentieux. On va continuer à travailler avec les fédérations internationales. Nous comprenons que c'est beaucoup de travail que les fédérations internationales doivent revoir, qu'ils doivent passer en revue beaucoup de preuves. Mais c'est la réalité. Il ne faut pas qu'il y ait de confusion. On ne demande pas aux FI de procéder à leurs propres enquêtes pour compléter ce que M. McLaren a fait. Les FI ont reçu ce qui était disponible. Si elles ont autre chose de leur propre programme de contrôle ou de leurs propres renseignements, très bien. Mais pour l'instant, la façon

d'obtenir d'autres preuves, à moins qu'on ait de nouvelles preuves ou de nouveaux lanceurs d'alerte, ce n'est pas possible autrement.

Ce qui m'amène à la Russie, qui est le sujet associé à ce que je viens de mentionner. Je n'en dirai pas long pour l'instant. Vous aurez un rapport complet sur la Russie un peu plus tard dans la journée. C'est tout simplement pour vous dire qu'il y a eu un certain nombre de développements au cours des dernières semaines. J'aimerais mettre en exergue, du point de vue de la gestion, que nous n'avons épargné aucun effort pour essayer de travailler avec la Russie, pour recréer en Russie un système indépendant qui serait crédible, et qui, à l'avenir, pourrait être acceptable pour la communauté internationale, car ils seraient munis des mesures de sauvegarde nécessaires. Mais cela a été un lourd fardeau sur cette organisation, et cela continue de l'être. Nous allons continuer à travailler dans ce sens parce qu'il est important, dans l'intérêt de tous les sportifs, que les choses s'améliorent sur le front russe. Mais ce ne sera pas une route facile.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du Directeur général.

3.1 Mises à jour de la voie à suivre (novembre 2016)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Vous vous souviendrez tous qu'à Glasgow, nous avons eu une discussion fort importante sur l'avenir, et quelle direction cette organisation et la lutte contre le dopage devraient prendre. Quelques mises à jour s'imposent, en ce qui concerne les différents points abordés et le travail qui a été accompli depuis Glasgow. Vous aurez pour chacun des sujets des rapports distincts, soit du président du groupe de travail, soit des experts qui travaillent au niveau de ces groupes de travail, un peu plus tard dans la journée. Donc, je n'entrerai pas dans le menu détail, mais j'esquisserai les principes généraux qu'il nous faut garder à l'esprit.

3.1.1 Conséquences de non-conformité

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Pour ce qui est de la conformité, comme vous le savez, nous en avons discuté, c'est sans conteste la priorité numéro un pour l'AMA. À titre d'organisme de réglementation, nous devons nous assurer d'avoir un bon programme de conformité. Je pense que nous devrions voir les choses sous deux angles. Une discussion a lieu sur la partie opérationnelle de la conformité. En d'autres termes, comment l'AMA va s'acquitter de son programme sur la conformité. Et il y a une discussion quant au cadre juridique qui va accompagner la conformité. Nous devrions avoir une discussion sur les conséquences de la non-conformité, et sur ceux qui devraient prendre ces décisions. Aujourd'hui, vous allez entendre parler des deux volets de cette question de la conformité.

En ce qui a trait à l'aspect opérationnel, nous avons déjà en place un certain nombre de mécanismes, un processus accrédité ISO. Vous savez que le Comité de révision de la conformité a été formé il y a quelques années et qu'il travaille très bien. Depuis, nous avons envoyé un questionnaire à tous les organismes de lutte contre le dopage pour cartographier la situation de la lutte contre le dopage à l'échelle mondiale. Le programme a commencé, donc c'est parti. Ce sur quoi j'aimerais attirer votre attention, c'est qu'à l'heure actuelle, lorsque nous parlons de programmes d'audit, notre capacité ici porte sur l'idée d'avoir dix audits par année, ce qui représente en soi beaucoup de travail. Mais nous avons 300

signataires à ce code, alors faites le calcul. Nous n'allons pas les voir très souvent si nous suivons les choses à ce rythme-là. J'essaie de vous dire que ce sera le genre de choses dont il faudra tenir compte lorsqu'on parlera de budgets à l'avenir, et nous déciderons ensemble de l'ampleur du programme que vous prévoyez pour l'AMA.

Les conséquences de la non-conformité, le cadre juridique. Le président du Comité de révision de la conformité prendra la parole. Nous proposons un processus. Le processus est souvent aussi important, voire plus important que le fond. Comment bâtir ce cadre, comment avoir des consultations et comment convenir de ce qu'il faut faire?

À Glasgow, nous avons également discuté de notre programme des lanceurs d'alerte et de Brisez le silence!. M. Younger et notre équipe des enquêtes ont évolué. Alors, le programme Brisez le silence!. Nous avons eu des discussions. Les gens n'aimaient pas le terme *lanceurs d'alerte*. C'est maintenant le programme Brisez le silence!. Ce programme est en place, il porte ses fruits et donne plus de résultats qu'escompté. M. Younger a l'air d'ailleurs pas mal fatigué au bout de la table. Mais c'est un bon coup, c'est une réussite et c'est un programme qui va connaître un développement en ce qui a trait aux ressources dont on aura besoin pour réagir comme il faut aux appels et aux renseignements qui nous sont acheminés.

Un sujet très important, qui a été inscrit à l'ordre du jour depuis un moment, est l'autorité de contrôle indépendante. C'est une idée qui avait été lancée il y a deux ans en novembre 2015, à la suite du sommet olympique. Nous avons eu une réunion du groupe de directeurs, qui a été formé le 4 mai à Paris, et vous aurez les recommandations et le plein rapport de la présidente de ce comité, Dre Valérie Fourneyron, demain à la réunion du Conseil. Elle ne pouvait pas être des nôtres aujourd'hui au Comité exécutif parce qu'elle est en plein milieu d'une élection politique un peu complexe en France. Une sélection, on appellera ça comme on voudra. Mais il faut choisir pour quel parti vous allez vous présenter. Dre Fourneyron a eu la gentillesse de prévoir d'être des nôtres demain. Ce que j'aimerais dire par rapport à cette réunion qui a eu lieu à Paris, la deuxième réunion a eu lieu sur un ton très constructif et amical, comparativement à la première réunion. Je vais vous décrire les éléments qui sont sur la table et la façon dont il faut voir les choses.

Initialement, la proposition du sommet olympique était que cette autorité de contrôle devait être exploitée par l'AMA, ou dirigée par l'AMA. Et la réaction des autorités publiques était que l'AMA ne devait pas du tout être impliquée, parce que cela compromettrait son rôle d'organe de réglementation. C'était le point de départ. Dans les discussions qu'on a eues à Paris, on a essayé de rallier ces deux visions pour qu'elles soient acceptables pour les deux parties. Cela a été mission accomplie, lors de cette réunion de Paris. Le compromis trouvé est que l'AMA ne sera pas impliquée au niveau de la partie opérationnelle de cette autorité de contrôle indépendante. L'AMA et le Comité exécutif de l'AMA joueront un rôle et s'assureront que les conseils de cette entité soient indépendants, approuvés et vérifiés par le Comité exécutif pour s'assurer de son indépendance. Ce sera une initiative du mouvement olympique, financée par le mouvement olympique. C'est important que les gouvernements le comprennent. Et à l'heure actuelle, ça ne changera rien au niveau du Code, pour ce qui est de la conformité pour les FI. La responsabilité leur revient toujours. À l'avenir, il faudra avoir une discussion plus large pour voir où va s'inscrire l'autorité de contrôle indépendante dans le système de la lutte contre le dopage à l'échelle mondiale. Cela fera partie de cette vision pour l'avenir dont il faudra discuter. Vous aurez un rapport complet demain. Je serais ravi de répondre aux questions. Andrew est le seul membre

autour de cette table qui a participé à la réunion Paris, avec Marcos. Alors vous avez deux membres de ce comité qui étaient présents à Paris et qui pourraient vous donner plus de détails si nécessaire.

À Glasgow, nous avons décidé de créer un groupe de travail sur les laboratoires, présidé par le professeur Erdener. Vous aurez un rapport exhaustif là-dessus. Ce comité s'est réuni deux fois depuis Glasgow. Le mandat de ce comité était technique et non pas politique. Mais je pense que nous aurons une discussion à ce propos aujourd'hui. Il s'agit ici d'un rapport provisoire de ce comité, et vous pourrez décider de la voie à suivre à l'avenir. Nous avons également eu une décision très importante, qui a été prise à Glasgow, de créer un comité de la gouvernance pour examiner cette réforme de la gouvernance. Nous avons suivi les démarches qui s'imposaient pour créer ce comité, et le Conseil de fondation a voté sur le mandat de ce comité et sa composition a été approuvée en janvier. La première réunion a eu lieu en mars à Lausanne. Je dois vous dire que ça a été une discussion tout à fait ouverte. L'objectif était que les personnes puissent exprimer leur vision de façon libre lors de cette première réunion. On n'a pas essayé de trop cerner les enjeux. Aujourd'hui, vous entendrez le rapport de l'un des experts présents à cette réunion. La prochaine réunion est prévue pour juillet, et là, nous allons commencer à cerner les enjeux de plus près pour en arriver à des propositions ou des projets de proposition qui pourront être revus par le Comité exécutif et le Conseil de fondation.

Pour moi, voici les éléments clés que j'aimerais souligner. Le fait que ce groupe a en réalité demandé : Un, regarder certains principes de gouvernance qui pourraient s'appliquer à l'AMA et voir comment nous pourrions rendre l'AMA plus efficace et transparente; autre mandat tout aussi important, c'est d'introduire des principes de bonne gouvernance qui pourraient se retrouver dans le Code et qui feraient partie de la surveillance de la conformité, par rapport au Code, pour s'assurer que toutes les entités appliquent ces principes de bonne gouvernance que nous allons adopter. Il est très important que ce soit enchâssé dans le Code et que cela fasse partie de cette révision du Code. C'est la seule façon d'en arriver à une conformité collective. Vous aurez un rapport sur l'UNESCO demain. Je n'en dirai pas très long. C'est une grande année pour l'UNESCO. Il y a eu une réunion des ministres des Sports en juillet, en Russie; la conférence des parties, qui a lieu tous les deux ans et qui touche la convention et la lutte contre le dopage, qui aura lieu à Paris, juste après notre réunion du Comité exécutif en septembre. Nous avons investi beaucoup de temps pour essayer de travailler avec l'UNESCO et pour régler les enjeux figurant à l'ordre du jour. Demain, ils nous diront si on aura réussi à atteindre notre but. Je m'abstiendrai de faire des commentaires pour l'instant.

L'avant-dernier point sur lequel j'aimerais attirer votre attention est la question du financement. Vous allez tous vous y intéresser. Je sais que les gouvernements et les autorités publiques sont toujours tout ouïs lorsqu'on parle de financement. Nous avons convenu à Glasgow que nous commencerions à partir d'un budget « table rase », pour voir quelles sont les attentes de cette organisation, quel est le mandat, quelles sont vos attentes et quels coûts seraient associés à nos actions. Nous voulons d'abord identifier nos priorités clés ou les activités essentielles de l'AMA, et évaluer ce que ça nous coûte, puis voir ce qui est de nature un peu plus discrétionnaire, et ce qui permet une certaine latitude. Nous allons avoir une discussion, mais comme je l'ai dit un peu plus tôt aujourd'hui, la forme est tout aussi importante que le fond. La raison pour laquelle vous n'avez pas eu de chiffres après cette réunion du mois de mai, c'est tout simplement parce que notre Comité des

finances se rencontre en juillet. On a jugé qu'il ne serait pas adéquat de commencer à lancer des chiffres avant même d'avoir cette discussion au sein des comités appropriés et sans avoir le point de vue des experts. Alors cela sera fait. Nous comprenons les préoccupations des autorités publiques et des gouvernements, car il y a des questions de timing qui concernent leurs propres processus de budgétisation. Nous allons essayer de leur fournir de l'information aussitôt que possible, après la réunion du Comité de finances de juillet, et plus tôt qu'à l'habitude, au moment du Comité exécutif. Ils auront la latitude pour voir ces documents et on regardera bien sûr ces documents. Ils seront révisés, etc., en préparation du Comité exécutif du Conseil de fondation.

Pour le budget, on va le projeter sur deux ou trois années, pour permettre aux gouvernements d'avoir une meilleure planification au niveau budgétaire, surtout s'il y a des augmentations importantes. Alors, c'est ce qui se prépare pour cette année. Il faudra qu'on ait une discussion. Il ne s'agit pas seulement des résultats nets par rapport au budget, mais aussi comment financer et provisionner ce budget. Est-ce qu'il faudrait faire preuve de pensée latérale, réfléchir en dehors de la fameuse voie traditionnelle? Il nous faut élargir notre débat là-dessus. À partir des priorités que nous avons identifiées, et vous l'aurez constaté dans mon rapport du directeur général. Il y a la conformité, je l'ai déjà mentionné. Les enquêtes, c'est une réalité. Les ORAD, et appuyer le développement de la lutte contre le dopage dans des parties du monde où cela se fait moins, parce qu'il y a moins de ressources. Si nous voulons véritablement augmenter le niveau de la lutte contre le dopage à l'échelle mondiale, ce sera une tâche importante.

L'accréditation des laboratoires. La qualité est au centre même de tout ce que nous faisons et ceci nécessite une surveillance serrée du travail qui est fait par les laboratoires, mais c'est assorti d'un coût.

ADAMS, le développement des technologies de l'information, la sécurité informatique. Nul besoin d'insister là-dessus, après ce qui s'est passé au cours des derniers jours à travers le monde. Ce sont des éléments clés et ce sont des éléments assortis d'un coût. La gouvernance. À partir des discussions préliminaires que nous avons eues, je peux déjà entrevoir un signe de dollar associé aux propositions mises de l'avant. Comité d'éthique, comité de sélection devant être mis en place, etc. Il y a un certain nombre de propositions qui, bien sûr, seront assorties d'un coût. Alors, il va falloir tenir compte de tous ces éléments. La sécurité informatique, une mise à jour. Depuis cet épisode unique que nous avons vécu en septembre, l'an dernier, jamais nous n'avons fait l'objet d'une cyberattaque ou d'une intrusion de notre système. Il n'y a jamais eu intrusion de notre système. Ce qui est arrivé en septembre, c'est qu'un mot de passe a été volé par le biais du courrier électronique d'un utilisateur. Nous avons été très prudents, nous avons investi beaucoup d'argent au niveau de la sécurité pour vérifier un peu le suivi, et pour prévenir, dans la mesure du possible, des problèmes qui pourraient survenir. Nous vous recommandons à tous d'être extrêmement prudents. Le talon d'Achille est vraiment le facteur humain. Ne cliquez pas sur des hyperliens que vous ne connaissez pas. Cela continue d'être problématique dans le monde dans lequel nous évoluons. Nous sommes tous potentiellement des cibles.

Je terminerai avec quelques mots sur le clenbutérol. Vous avez peut-être suivi ce dossier. À la télévision allemande, il y a eu une émission qui a été consacrée au clenbutérol. On a formulé un certain nombre d'accusations en disant que l'AMA et le Comité olympique international n'avaient pas traité comme il le fallait de certains cas de clenbutérol. Le

clenbutérol, dans certaines compétences, dans certains pays, est un problème de santé humaine. Il ne s'agit pas simplement d'un problème de dopage. Le problème est dû au fait que la viande est contaminée, soit parce qu'il y a un système d'élevage de bétail illégal, ou parce que les règlements en place ne sont pas respectés. Nous avons investi, et nous continuerons à investir dans des projets de recherche pour essayer de voir comment faire la distinction du clenbutérol provenant d'une ingestion par l'athlète du clenbutérol qui vient de la contamination de la viande. Cela a commencé il y a quelques années. Malheureusement, nous n'avons pas encore obtenu la réponse voulue, parce que la question n'est pas si simple que ça. Il y a toujours des équipes qui travaillent sur cette question et sur ce projet, qui devrait permettre de pouvoir établir la distinction. Mais pour le moment, on n'y peut rien. On a investi beaucoup d'argent là-dedans, mais ce n'est pas nous qui déterminerons ce qui va se passer, c'est la science. Ce qui manque complètement dans le documentaire allemand, c'est une vue d'ensemble. On y parlait de quelques cas, de quelques échantillons pour les jeux de Beijing. Mais ce qui est très important, c'est de savoir ce qui se passe. Il y a quelque 420 cas qui se sont produits depuis la première fois, et tous ces cas ont produit des résultats. Il a été accepté qu'on ne peut pas être tenu responsable d'avoir mangé de la viande de bœuf contaminée. Donc, on ne peut pas être accusé de dopage. Il y a eu de nouveaux examens des échantillons, pour ces échantillons de Beijing. On a fait ce qu'on avait fait ailleurs, ce n'est pas satisfaisant, mais ce n'est satisfaisant pour personne. Tant que nous n'avons pas de certitude, il n'est pas possible de faire de distinction. Ce n'est pas un problème que l'on retrouve dans tous les pays. C'est limité à un certain nombre de pays. On a pensé qu'on pourrait peut-être avoir un seuil. On a dit que tout ce qui est au-dessus de ce seuil poserait problème, et en dessous de ce seuil, on considérerait qu'il n'y a pas de problème. Mais cette proposition n'a pas été retenue à l'époque, parce que nous savons que dans certains pays, dans certaines juridictions, il n'y a pas de bonnes raisons qu'il y ait du clenbutérol, puisqu'il n'y a pas de contamination de la viande. Un seuil permettrait à un certain nombre de personnes de s'en sortir. Ce n'est certainement pas lié à la consommation de la viande. Et ce n'est pas la même situation que celle des pays où il peut y avoir un problème de contamination de la viande. Alors, on va essayer de voir comment on pourrait aborder toute cette question. Éventuellement, comment on pourrait peut-être formuler un certain nombre de recommandations qui permettraient à tous de traiter de la question de la même façon, d'aborder le problème de la même façon. Le groupe juridique va se réunir sur cette question à Montréal dans quelques semaines. On va voir si un juriste pourra aider les scientifiques à trouver une solution. Pas vraiment du point de vue scientifique, mais au moins pour formuler un certain nombre de recommandations et de lignes directrices qui seraient applicables à tous. Pour le moment, il n'y a pas grand-chose que l'on puisse faire de plus. La seule chose que l'on peut peut-être suggérer est de demander un nouvel examen lorsque c'est possible, lorsque le niveau est assez élevé. Espérons donc que ces examens et que ces contrôles soient possibles. Voilà ce que je voulais dire là-dessus.

Le dernier élément sur lequel j'aimerais attirer votre attention. À titre d'information, nous avons reçu un document des autorités suisses. Notre fondation relève donc de la compétence de la juridiction suisse. Nous avons obtenu une liste de questions assez inhabituelles de la Suisse quant à la façon dont fonctionne la fondation et quant à la rémunération des membres de cette fondation, et comme administrateur ou membre de l'exécutif. Les autorités suisses pensaient que l'AMA est comme la FIFA. Nous allons répondre comme il convient. Nous allons leur remettre tous ces documents, qui sont des documents publics, parce que nos réunions seront des réunions publiques. Ils auraient pu aller chercher des réponses simplement en consultant notre site Web. Donc on va répondre à leurs questions et on vous tiendra au courant. Mais on est assez surpris de cette demande

extrêmement détaillée des autorités suisses. Voilà, c'est tout, je vous remercie et je suis à votre disposition pour répondre aux questions.

M. GODKIN : Je voudrais simplement dire au comité qu'hier, les autorités publiques ont eu une réunion spéciale, après la réunion de Glasgow. Nous avons dit après cette réunion que je serais prêt à communiquer avec ce comité. Je ne vous donnerai pas tous les détails. Juste quelques points que je voudrais mentionner ici, à l'intention du comité. Tout d'abord, pour ce qui est de la collaboration entre les autorités publiques, il y a eu une initiative du président de l'AMA. Les autorités publiques verront comment formaliser cette collaboration pour appuyer la mission de l'AMA en 2017. Nous avons l'intention de travailler cela pour mettre en place un processus en vue de 2018. Pour ce qui est de la conformité, nous appuyons ce qu'il est prévu de faire pour renforcer la conformité avec l'élaboration de standards, et également une révision du Code. Nous sommes heureux des progrès qui ont été faits après la réunion de Paris. Nous sommes heureux de continuer de travailler avec les ONAD pour la réalisation de nos objectifs. Pour le financement, vous avez parlé des différents défis auxquels nous sommes confrontés. Il est très important que l'AMA établisse un ordre de priorités de nos tâches, pour que le financement puisse se faire de façon transparente. Il serait important de le faire savoir à l'avance, quelles demandes seront formulées. Les gouvernements devront préparer leurs budgets à l'avance. L'AMA doit rester l'autorité responsable de la lutte contre le dopage un peu partout dans le monde. La conférence des parties de l'UNESCO est très importante. Les défis et les possibilités de ce climat post McLaren ont été discutés, avec toutes les implications des révélations qui ont été faites, avec les implications pour les événements à venir. Et nous espérons que nous pourrions tous travailler en vue de régler les questions qui se posent à la suite de toutes ces révélations. Nous apportons notre appui pour tout le travail qui est fait par les ONAD. Le rôle de l'athlète est très important pour notre groupe. Nous continuons d'apporter notre appui au travail du Comité des athlètes. C'est un travail extrêmement important qui se fait pour l'ensemble de l'organisation. Pour ce qui est du siège social, nous sommes effectivement aussi en faveur des négociations de ce comité avec Montréal International.

M. MIZUOCHI : Merci pour ce rapport du directeur général qui couvre bien des points. Vous avez dit qu'il était très important d'avoir de nouvelles idées pour les travaux de l'AMA à l'avenir. Je voudrais adresser tout mon respect aux personnes de l'AMA et à tous les experts qui travaillent avec autant d'enthousiasme pour améliorer la lutte contre le dopage. Notre pays, qui va accueillir dans trois ans les Jeux olympiques et paralympiques, estime qu'il est très important de veiller à ce que ces jeux soient des jeux complètement libres de tout dopage, en ayant les programmes conçus à cet effet. Notre groupe travaille avec le gouvernement pour avoir une loi qui sera la première contre le dopage. Cette loi, une fois qu'elle aura été adoptée, permettra de prévoir que le dopage dans le sport sera vraiment considéré comme une violation de la loi. Cette loi prévoit également un système pour permettre les échanges d'informations entre toutes les agences et les autorités intervenant dans la lutte contre le dopage. Pour ce qui est de la cueillette de renseignements, il est question de créer un point de contact pour les lanceurs d'alerte. Le gouvernement japonais veut travailler en harmonie. En vue des efforts de l'AMA pour l'avenir, nous voulons renforcer le programme de lutte dans notre pays. De plus, sur le plan international, nous voulons continuer à contribuer au plan de réforme de l'AMA en travaillant de concert avec le CIO, le CIP et l'AMA.

3.1.1.1 Développement potentiel d'un processus de consultation pour un standard international de conformité

M. TAYLOR : Merci, Monsieur le Président. Je suis très heureux d'être ici pour ma première union. Nous avons un document et un PowerPoint qui illustrent le texte et qui peuvent vous aider à suivre. Alors, les différents points qui suivent dans le texte. Les premières versions du Code mettaient l'accent sur la conformité par les individus. Les signataires devaient se doter des éléments importants : les règles, les statuts, tout ce qu'il fallait pour pouvoir donner effet au programme. Il devait donc y avoir des dispositions pour permettre le respect. En fait, les signataires ne constituaient pas le point central au début. À partir de novembre 2015, après les déclarations concernant la Russie et les déclarations de non-conformité par RUSADA, les premières suspensions ont commencé. En 2016, on a vu les parties qui ont voulu mettre en œuvre des dispositions en cas de non-respect des dispositions du Code. Les différents signataires ont déterminé quelles étaient les sanctions en cas de non-respect, chacun au sein de sa propre sphère de responsabilités, sans donner d'orientations quant aux sanctions et à la coordination entre les signataires. En 2016, on a pu voir que cela ne donnait pas aux partenaires l'impression que les signataires étaient vraiment à même d'assurer la conformité. On a vu apparaître une tension lorsqu'il y avait non-conformité, lorsqu'on déclarait une ONAD en non-conformité. Cela a créé des difficultés, car on se retrouvait avec des vides. On essayait d'avoir pour tous les mêmes obligations. Mais déclarer que quelqu'un n'était pas en conformité en les privant de leur responsabilité posait un problème, car il restait un vide à combler.

Lors de la dernière réunion du Comité exécutif et du Conseil de fondation, mon prédécesseur a présenté une communication qui présentait un cadre de sanctions graduelles. Il y avait tout un éventail de sanctions en fonction de la nature et de la gravité de la non-conformité, du non-respect. Une décision a été prise par le Conseil de fondation, approuvée en principe, pour ce document et cette approche de sanctions graduelles. La question est maintenant de savoir comment mettre en œuvre cette proposition. Nous essayons actuellement de couvrir les faiblesses qui ont pu être identifiées pendant toute cette crise, pour avoir un cadre qui pourrait être mis en œuvre et avoir des procédures très claires. Tout le monde doit savoir ce qu'il convient de faire en cas de problème éventuel. Alors, la proposition que vous avez sous les yeux est la suivante. Afin de mettre en œuvre les décisions de principes adoptées à Glasgow, c'est-à-dire représenter un éventail de sanctions, il sera nécessaire d'amender le Code, l'article 23 en particulier. Et d'ailleurs, peut-être seulement cet article 23. Il sera également nécessaire d'appuyer cet article en y ajoutant un standard international de conformité ou de respect, pour être sûr que la procédure soit bien comprise de tous, pour être sûr que tout le monde comprenne bien les obligations en matière d'identification de conformité; et de remédier à la situation en la corrigeant, le cas échéant. Le concept que nous vous soumettons, c'est que, dans la mesure du possible, le processus en cas de non-conformité par les signataires devrait être le même que le processus qui concerne un individu qui ne respecte pas les dispositions du Code. Qu'est-ce que cela veut dire? C'est peut-être imprimé trop petit, mais tout en haut, vous voyez ce qu'il faut faire; en haut, vous avez les problèmes lorsqu'il s'agit d'individus, et en bas, lorsqu'il s'agit de signataires. On va donc voir s'il y a des preuves de non-conformité éventuelle. Ensuite, il est très important d'avoir des échanges avec les signataires. Il est très important de rappeler que, pour toute cette proposition, l'intention n'est pas de se retrouver avec un grand nombre de cas de non-conformité. Le but de toute cette démarche est d'assurer le respect du Code et d'aider les signataires à offrir des programmes de

conformité efficaces. Le but n'est absolument pas de créer le maximum de cas. La meilleure façon de maintenir la conformité est d'avoir un cadre efficace. On ne peut pas essayer de forcer les signataires à maintenir la conformité. Le groupe de travail de la conformité peut, le cas échéant, présenter au Comité de conformité des preuves de non-conformité. On verra s'il sera possible de les corriger. Mais s'il n'y a pas de corrections, on peut avoir une recommandation au Conseil de fondation pour affirmer que le signataire est effectivement en non-conformité. Il peut alors y avoir une recommandation adressée au Conseil de fondation, pour souligner la gravité de cette non-conformité, gravité qui appelle telle ou telle sanction, identifiée par le cadre de façon générale. Donc c'est un peu le modèle que l'on a en cas de non-respect par un individu. Les groupes de vérification déterminent s'il y a pu y avoir non-respect. Une lettre est ensuite envoyée, pour avoir les sanctions éventuelles. Si un athlète accepte l'affirmation, c'est une décision qui, en vertu de l'article 15, devient exécutoire. C'est exactement la même chose au niveau des signataires. Si un signataire accepte l'affirmation de non-conformité par l'AMA avec les sanctions proposées, à ce moment, c'est une décision exécutoire, toujours en vertu de l'article 15 du Code. Cependant, si le signataire conteste cette affirmation de non-conformité et/ou s'il conteste la sanction, on considérera qu'il n'y a pas eu de décision. Le tout sera à ce moment-là porté à l'attention d'un tribunal indépendant, et l'AMA devra prouver qu'il y a une situation de non-conformité justifiée pour cette sanction. C'est de la même façon que l'on procède dans le cas des fédérations internationales. S'il y a contestation de la part de l'athlète, la fédération doit ensuite prouver qu'il y a effectivement eu non-conformité à ce processus. Si l'on considère qu'on a pu prouver qu'il y avait effectivement eu non-conformité, cela peut devenir une décision finale qui sera reconnue par tous. Mais il y a toujours la possibilité d'interjeter appel devant le tribunal international du sport, le TAS. Cela peut être fait par le signataire. Et on a exactement la même chose que dans le cas d'individu. Il peut y avoir une décision d'interdiction de participation pour l'athlète, et il peut y avoir la même chose pour les signataires. L'AMA rend sa décision, et une fois que la décision est rendue, elle peut être acceptée par le signataire ou devant un groupe indépendant. Si ce n'est pas accepté, cela va devant le TAS. Une fois que la décision finale est rendue, elle doit être reconnue et exécutée par tous les signataires. C'est exactement la même chose que ce que l'on a en vertu de l'article 15, lorsqu'il y a une décision finale rendue à propos d'un athlète. La décision concernant cet athlète sera reconnue et appliquée par tous. Lorsqu'un athlète est institué après une période de non-admissibilité, c'est exactement la même chose pour les signataires. Il peut y avoir institution lorsque les conditions de réinsertion ou de réadmission ont été remplies. Voici dans les grandes lignes la proposition qui a été soumise. L'article 23 du Code devrait être amendé pour avoir le point d'ancrage, le standard international apportera les détails. Maintenant, pour ce qui est de l'échéancier. La proposition finale déterminera quand sera faite cette révision complète du Code.

Je crois que c'est en 2021 que l'on prévoit cette révision totale du Code. Et pour les partenaires, la conformité est une telle priorité que l'on considère que c'est beaucoup trop long d'attendre jusqu'au symposium de mars. On a connu une réaction très forte à la présentation. La conformité est la première priorité pour tous les partenaires. Il est très important d'avoir un mécanisme qui nous permettra d'éviter d'avoir à nouveau les problèmes que l'on a vus en 2016. C'est vrai que c'est un défi pour l'AMA, mais c'est peut-être également l'occasion pour l'AMA de montrer qu'elle peut agir de façon efficace et de façon ferme, pour remédier à un problème. La proposition du comité est que l'AMA lance

un processus de consultation plénière sur l'article 23 du Code révisé, et le standard international, dans sa version ébauchée. Le point de départ doit être l'adoption d'un échéancier qui permettra de donner des consultations, s'il y a suffisamment de consensus. Nous avons pris en considération les différentes déclarations des différents partenaires du mouvement olympique, des athlètes et des gouvernements, pour espérer un consensus suffisant. Nous pensons qu'il devrait y avoir suffisamment de consensus autour de cette proposition. Dans ce cas-là, essayons de voir si l'on peut vraiment cerner ce consensus pour lancer un processus de consultation. Et entre-temps, si le consensus est atteint, nous aimerions, lors de la réunion de novembre, soumettre un projet d'articles et de standards pour adoption, qui pourrait ensuite entrer en vigueur trois mois plus tard, dans le cadre des changements qui sont apportés au Code. Vous avez la proposition. Vous avez le calendrier proposé. On ouvrira les consultations le 1^{er} juin. Il y aurait deux mois pour permettre aux gens de soumettre leurs commentaires. Il y aurait également une réunion avec les partenaires principaux pour discuter des commentaires et des différentes questions. En août, on pourrait avoir un travail de rédaction pour produire une nouvelle version. Si le consensus est suffisant, on pourrait donc publier le 1^{er} septembre le projet de standards et de révision. Et à la mi-octobre, on pourrait avoir la version qui pourra être remise en novembre. Il ne s'agit pas de court-circuiter les choses ou d'éviter un débat nécessaire. Il s'agit plutôt de saisir une occasion, une bonne opportunité qui s'offre, pour miser sur ce consensus selon lequel il faut un changement. Pour montrer au monde que l'AMA peut agir, que les partenaires constitutifs peuvent agir. Si en septembre ou octobre, on a l'impression qu'on n'a pas le consensus nécessaire pour se présenter au Conseil de fondation avec une position commune, on pourra suggérer une nouvelle ronde de propositions, en vue d'arriver avec quelque chose qui pourrait être présenté l'année prochaine. Mais il faut au moins essayer au début de présenter quelque chose au Conseil de fondation pour la réunion de novembre.

Entre-temps, les signataires, tout comme l'AMA, auront pour responsabilité de continuer à traiter des cas actuels et des nouveaux cas éventuels. Les nouvelles dispositions n'auront pas d'effet rétroactif. Il faudra traiter des causes actuelles en vertu des dispositions existantes. En devenant président de ce comité, j'ai vu que le Comité exécutif avait approuvé un certain nombre de principes, à partir des dispositions du Code. Il est très important de reprendre tout ce sur quoi on s'est entendu pour être sûr que tout le monde comprenne bien. Et on pourra demander aux membres du Comité exécutif et au Conseil de fondation s'ils sont prêts à confirmer ce qui est devenu par la pratique la position actuelle, à la suite des différents cas individuels. Voilà donc les réponses de l'AMA à la non-conformité. Vous pouvez voir les différents points. Je serai prêt à intervenir sur n'importe lequel de ces points, si vous avez des questions, et au cas par cas. L'AMA a élaboré des normes et des dispositions qui permettent aux ONAD, au cas par cas, de s'adonner à un certain nombre d'activités antidopage. Dans le cas de la Russie, c'est le Royaume-Uni qui a comblé le vide et qui s'est occupé du contrôle antidopage de la Russie. Les autres signataires garderaient les responsabilités qu'elles avaient en matière de non-conformité. Tout cela est résumé sur le cliché. Désolé, Monsieur le Président, d'avoir pris tout ce temps pour faire cette présentation. Mais je voulais être sûr que tout le monde comprenne bien les fondements et la base de cette proposition.

LE PRÉSIDENT : Merci, c'était très clair. Je suis sûr qu'il y aura des observations autour de la table.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais mentionner un certain nombre de choses concernant ce sujet. Et je suis sûr que mes collègues auront sans doute d'autres idées. Tout d'abord, au nom du mouvement olympique, nous appuyons l'idée d'une consultation ouverte, pour ce qui est du développement possible d'une norme internationale relative à la conformité. Il faudrait procéder en tenant compte des résultats des travaux du groupe de travail de la gouvernance de l'AMA. Il ne faudrait pas que l'AMA soit le surveillant de la conformité tout en édictant les sanctions. On ne peut pas être juge et parti, ça va à l'encontre du principe démocratique de la séparation des pouvoirs.

MME HOFSTAD HELLELAND : Merci beaucoup, Monsieur le Président du comité CRC, merci pour cette très bonne présentation. À mon avis, il est très important de suivre les conseils du CRC, en ce qui a trait à la création de normes internationales de conformité. Nous le devons à nos sportifs, de créer un système robuste pour la surveillance de la conformité. Et une norme internationale relative à la conformité le garantirait. Et établir des normes nous permettra de nous acquitter des recommandations émises par le Conseil de fondation l'an dernier, comme vous l'avez affirmé, Olivier. Je pense qu'il faudrait qu'on ait un sentiment d'urgence par rapport à ce travail. Je ne suis pas sûr d'être d'accord avec le CIO, le représentant du CIO, à cet égard, parce qu'il me semble qu'il est également urgent que l'AMA fasse la preuve que nous avons des outils à notre disposition pour le travail que nous effectuons au quotidien. Ce travail ne peut être retardé. Il va falloir agir vite et accepter cette proposition. J'appuie fortement ce qui a été recommandé.

M. RYAN : Merci M. Taylor pour cette explication fort claire de la voie à suivre. Quelques commentaires. Je comprends votre analogie qui nous a permis de comprendre la façon dont on traiterait un sportif individuel et un cosignataire. Mais ce qui n'est pas clair : le Code, à l'heure actuelle, établit des sanctions très claires pour un sportif. Est-ce que cela serait le cas, qu'il y ait des sanctions très claires établies au niveau du Code, pour ce qui est des différentes infractions en cas de VRAD? Autre mise en garde : je suis d'accord avec ce sentiment d'urgence, mais nous allons quand même faire un pas important. Il faut le reconnaître. Je pense qu'il serait trop ambitieux de s'attendre à ce que les deux niveaux du processus de consultation se fassent dans cet échéancier. Dans le mouvement de la lutte contre le dopage, il y aura peut-être ce sentiment et cette réticence à vouloir faire les choses trop rapidement. Je vous mets en garde. Vous l'avez déjà dit très clairement, il est important qu'on en arrive à un consensus sur cette question. Et avec l'échéancier que vous mentionnez, il sera très difficile d'en arriver à un consensus. Un consensus est du domaine du possible, mais je ne pense pas qu'on puisse y arriver aussi vite.

M. DIAZ : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais appuyer ce que M. Ryan vient de dire. Tout d'abord, merci à M. Jonathan Taylor pour son exposé. Oui, l'échéancier est pas mal serré, mais c'est nécessaire. Est-ce faisable? C'est la question. Le besoin est là, il n'y a pas de doute là-dessus. Il faut qu'on puisse aller de l'avant avec la proposition de M. Taylor.

MME BRUUSGAARD : Merci à M. Taylor pour cet exposé fort exhaustif. L'Europe appuie l'idée de rédiger des normes relatives à la conformité par le CRC. Mais on demande si ces normes prendront la forme d'une norme internationale ou si elles seraient enchâssées dans le Code. Et il faudrait attendre que les propositions initiales du CRC soient déposées lors de notre réunion de novembre. L'Europe propose qu'on s'engage dans un processus de discussion avec le CRC par rapport à ces normes internationales. Et nous appuyons les mesures intérimaires provisoires relatives à la conformité.

MME SCOTT : J'aimerais m'exprimer au nom du Comité des athlètes, des sportifs. Nous avons toujours insisté pour souligner l'urgence de cette question. J'appuie l'échéancier qui a été proposé. J'aimerais réitérer que les sportifs y voient une priorité très élevée. Il faut absolument boucler la boucle par rapport au travail qui doit être fait. L'un des premiers efforts de l'AMA et du mouvement contre le dopage était de développer des sanctions en cas de non-conformité pour les sportifs. Cela a été l'une des premières activités entreprises. Le temps est venu de rehausser cette norme et de s'assurer que tout le monde répond aux mêmes attentes et aux mêmes normes, et pas seulement les sportifs. Je pense que c'est tout à fait faisable, c'est un effort important que doit entreprendre cette organisation. J'aimerais encore une fois souligner que c'est extrêmement important pour les sportifs. J'inclus bien sûr les sportifs du CIO. Les deux commissions des sportifs sont d'accord là-dessus, et du côté du CIO également.

M. GODKIN : Un point plutôt technique. Dans les consultations, en considération de cette proposition, la question a été soulevée à savoir si une norme internationale serait le meilleur document pour enchâsser ces règles. J'aimerais avoir votre commentaire là-dessus.

M. BAUMANN : Merci beaucoup pour cet exposé, pour la clarté avec laquelle vous l'avez présenté. J'appuie cet effort de coordination entre les signataires, quant aux conséquences d'une non-conformité. C'est un point. Deuxièmement, il incombe à l'AMA d'être l'organisme de réglementation et, à ce titre, de définir la portée des conséquences ou le cadre de ces conséquences. Cependant, je pense que je dois appuyer la position selon laquelle le mécanisme des sanctions devrait émaner d'une compétence différente, distincte, une fois que toute la procédure aura été suivie pour le système de l'AMA. Dans ce contexte, je pense que les sanctions devraient être assorties de gammes. Cela devrait faire partie de la loi. Il devrait y avoir une gamme pour les sanctions et une troisième compétence, et pas l'AMA, qui devra prendre les décisions qui s'imposent dans le cadre de ces sanctions. Un an, jusqu'à 10 ans, à jamais. Et dernier point. Je pense que l'échéancier qui est proposé, nous comprenons un peu le contexte, etc., et les antécédents et les réactions sur lesquelles cela a débouché. C'est la prochaine étape, comme cela a été dit. Mais je pense qu'au final, il faut que ce soit un travail de consensus. Alors, il ne faut pas non plus bousculer les choses. Si on n'en arrive pas à un consensus, je pense qu'il faudrait tenir plus beaucoup de réunions avant qu'on en arrive à un consensus.

M. PENGILLY : Maintenant que nous avons été encouragés, bonjour à tous. Beckie a posé la question, et je peux confirmer que la commission des sportifs du CIO est d'accord avec l'échéancier et appuie ces actions, puisque les sportifs demandent des conséquences claires en cas de non-conformité. Cela vaut pour tous les sportifs.

M. TAYLOR : Merci pour ces commentaires. Permettez-moi d'abord de dire que là où les gens étaient d'accord avec moi, je suis d'accord avec eux également. Je leur rends la réciprocité. Tout d'abord, pour ce qui est des sanctions. Les sanctions qui vont être proposées seront celles qui ont été approuvées en principe par le Conseil de fondation dans ce document qui nous a été soumis en novembre. À la suite d'une certaine réflexion, on a trouvé une ou deux questions qu'il fallait étayer davantage. Mais on s'est inspiré de ce consensus qui existe déjà. J'accepte tout à fait l'argument soumis. Cette fourchette des sanctions doit être assortie de principes clairs, mais doit tenir compte d'exceptions dans des cas individuels.

Est-ce que cela devrait figurer dans des normes internationales au niveau d'un code? Selon moi, les sanctions pourraient se retrouver soit dans le Code, soit au niveau de ce standard international. Mais c'est quelque chose qui est faisable d'une façon ou d'une autre. Nous allons vous soumettre notre proposition et on verra les commentaires qui seront faits. Je n'ai aucun souci à enchâsser cela dans le Code, je n'ai aucune préoccupation du point de vue juridique à laisser cela au niveau d'un standard international. Pourquoi un standard international? Il y a un certain nombre de caractéristiques importantes concernant ces principes et ce processus, qu'il nous faudra clairement communiquer. Nous devons nous assurer que les signataires comprennent bel et bien qu'ils ont des droits clairs et des protections au niveau de la procédure. Laisser cela dans un protocole pourrait envoyer le mauvais message. Offrir un standard qui identifie clairement et avec précision les responsabilités et les droits et la démarche à suivre, je pense que c'est le bon message à envoyer, et c'est le bon mécanisme à adopter. C'est pour cette raison qu'on propose justement ce standard international, pour y arriver.

La séparation des pouvoirs, soyons clairs. Je comprends tout à fait cette préoccupation. C'est la raison pour laquelle nous suggérons que si l'affirmation de non-conformité de l'AMA, et si une sanction affirmée n'est pas acceptée, si elle est contestée, l'AMA n'a pas l'autorité d'imposer cette sanction. L'AMA devra soumettre cela à un panel indépendant et le fardeau incombera à l'AMA de prouver qu'il y a eu non-conformité, et que la sanction devrait être appliquée tel que proposé. Et si l'AMA ne prouve pas cela, à la satisfaction de ce panel indépendant, une décision dans ce sens ne sera pas prise. Mais si c'est approuvé, la décision finale reviendra à ce panel indépendant, et il y aura droit d'appel de cette décision devant le TAS. Et ceci respecte et préserve le principe de la séparation des pouvoirs, comme une ONAD ou une FI surveille la conformité par les individus et poursuit dans des cas de non-conformité apparente. C'est la même chose si le sportif n'accepte pas la VRAD présumée. Il soumet cela à un panel, et le TAS tranche. La même démarche s'appliquerait dans ce cas-ci. Dernier point mentionné par plusieurs personnes, le timing. Il n'y a aucun doute que l'échéancier est extrêmement ambitieux. Il n'y a aucun doute, dans mon esprit, sur le fait que les appels exprimés par les sportifs et par d'autres intervenants pour que l'AMA prenne des mesures déterminées justifient cette ambition dans l'échéancier et justifie que l'AMA veuille réagir rapidement. Il n'y a aucune suggestion qu'on fasse quoi que ce soit pour court-circuiter ou saper le consensus. C'est l'espoir du CRC. Sur la base de la décision prise par le Conseil de fondation quant à la portée des conséquences exprimées l'an dernier, et sur la base de la lecture des déclarations émanant du mouvement olympique et des gouvernements, je crois que lorsque l'on verra ces propositions, j'espère que nous aurons un consensus rapide.

LE PRÉSIDENT : Bien sûr, il faudra travailler sur les détails. Et s'il faut travailler au-delà de ces détails, s'il y a des différences de principe, il n'est pas proposé que nous revenions en novembre pour quand même aller de l'avant en l'absence d'un consensus. Si ce consensus est au rendez-vous, en novembre, le Conseil de fondation pourra prendre une décision qui montre que l'AMA est en mesure d'agir de façon décisive. Nous ne sommes pas ici pour suggérer que ce processus accéléré est là pour contourner les consensus, mais plutôt pour y arriver de façon efficace et rapide. J'espère avoir répondu à toutes les préoccupations exprimées. On a entendu cela haut et fort. La recommandation est claire, la recommandation du CRC est claire. Il s'agit de passer par un processus de consultation en bonne et due forme. Ce qui est visé, c'est le consensus. Est-ce que tout cela vous satisfait? Si c'est le cas, on demandera à Jonathan et au CRC de mettre cela sous forme

écrite et appropriée. Certaines personnes auront oublié des sanctions dont on aura convenu à Glasgow. Alors on préparera peut-être un document exhaustif qui englobera tout ça, et ce sera distribué pour consultation. Les mesures provisoires. Entre-temps, la position provisoire, tout le monde est d'accord? Mais il n'y a pas de changements dans la position provisoire, jusqu'à ce que quoi que ce soit soit changé.

DÉCISION

Proposition de recommander au Conseil de fondation l'élaboration d'un standard international sur la conformité au Code par le biais d'un processus de consultation approuvée.

3.1.1.2 Mesures provisoires

M. TAYLOR : Entre-temps, la position provisoire, tout le monde est d'accord?

LE PRÉSIDENT : Il n'y a pas de changements dans la position provisoire.

3.1.2 Groupe de travail sur la gouvernance – rapport de l'expert

LE PRÉSIDENT : Il y a un long document qu'on vous a soumis, et on a demandé à Akaash, l'un de nos deux experts. Vous avez assisté à la réunion initiale sur la gouvernance. On a demandé à Akaash de traiter de la question. Je vous donne la parole, Akaash, vous allez nous résumer ce qui est arrivé jusqu'à ce jour et quelles sont les étapes à venir. Je suis sûr qu'il y aura des observations de la part des membres du comité.

M. MAHARAJ : Je m'appelle Akaash Maharaj. Avec Huw Roberts, nous travaillons sur la question de la gouvernance. Je suis directeur de l'organisation des parlementaires à l'international contre la corruption. Je pense que la plupart d'entre vous ont un résumé des procédures depuis la dernière réunion. Il y a 68 points où nous en sommes arrivés un consensus. D'autres questions demeurent ouvertes et pour d'autres, le consensus n'était pas possible. Je ne propose pas qu'on les passe en revue, mais je vais simplement vous donner un avant-goût des discussions qu'on a eues et les thèmes principaux abordés. Puis je répondrai également aux questions que vous auriez sur les étapes à venir. Je vous invite à les poser dans les deux langues.

Je pense qu'il est important pour nous de commencer en vous donnant un petit peu le contexte. Désolé pour la police de caractères utilisée, qui n'est pas très lisible. Mais le mandat du groupe de travail est d'examiner la question visant à voir comment il serait possible de renforcer les structures et les pratiques de l'AMA, et son efficacité à titre d'organisation. Donc il serait judicieux de s'arrêter pour reconnaître que le contexte dans lequel le Conseil de fondation et le Comité exécutif ont créé ce groupe de travail a été influencé par la révélation de ce dopage institutionnalisé en Russie. La raison pour laquelle c'est important, c'est que même si notre mandat est de renforcer l'organisation et de présenter les moyens selon lesquels nous serions en mesure de le faire, pour rendre cela politiquement faisable, il serait bon de réfléchir au fait que c'est cette friction qui a donné naissance à ce groupe de travail. Et, quelle que soit la genèse de ce groupe de travail, c'est une occasion pour cette organisation de faire le bilan du chemin parcouru et d'expliquer comment il a mené son mandat à bon port. Et comment ce mandat pourrait être renforcé. Le Comité exécutif et le Conseil de fondation ont créé un groupe de travail, dont les

membres viennent d'ONAD, d'états, du mouvement sportif, de sportifs et également de deux membres experts. Nous avons effectué le travail en passant en revue un grand nombre de documents créés par des organisations partenaires, en interviewant des membres du groupe de travail et également d'autres membres de la communauté de la lutte contre le dopage et du mouvement sportif. Nous avons convoqué une réunion à Lausanne au mois de mars, cette année. Il nous reste une réunion qui est prévue pour le 20 juillet, et mon objectif ici est de vous rendre compte de la première réunion et de voir comment cela débouchera sur la deuxième réunion. Même si je vais me concentrer sur la question de savoir comment l'AMA pourrait être renforcée et quels sont les témoignages de l'AMA.

Pour ce faire, il est important que je vous dise que ce n'est qu'un volet de l'histoire. Nous avons été convoqués pour nous acquitter de ce mandat. Pas parce que l'AMA est faible, mais parce que l'AMA est forte. Et malgré tous les mandats qui les ont interpellés, ils ont mené à bien leurs objectifs. Le plus grand défi et la plus grande frustration pour mon secteur, c'est la réalité crue qu'il est presque impossible de rendre justice dans l'arène internationale. Cela continue à être le cas, après des milliers d'années. L'AMA est remarquable quant à sa capacité de maintenir et d'appliquer la règle du droit sur la scène internationale. Nous voulons donc rendre son institution encore plus forte, en reconnaissant que l'exercice efficace de son mandat a invité des ennemis puissants. La première question qu'on a examinée à titre de groupe de travail est : quel est le rôle essentiel de l'AMA? Je suis ravi de pouvoir vous dire qu'il y a un consensus entre les membres du groupe de travail, quels que soient les secteurs. Ce qu'est l'AMA, et ce qu'elle doit demeurer, c'est un organisme de réglementation. Ici, rien ne peut fonctionner en l'absence de ce mandat. C'est un mandat clair, il y a une indication claire des membres du groupe de travail. C'est la conclusion dont débouche tout le reste. Nous devons être un organisme de réglementation et pas un fournisseur de services. Pour les gouvernements, la légitimité des organismes d'État, l'organisme de réglementation a l'obligation de réglementer de façon ferme. C'est le rôle également de l'AMA. L'AMA tire sa légitimité de l'aval de tout le mouvement sportif et des gouvernements. Notre objectif est de réglementer ce service et de réglementer ce secteur, et de ne pas agir comme fournisseur de services. C'est un point de différenciation. De cet aspect, découlent certaines fonctions par rapport au mandat, qui sont sujettes à débat et qui sont traitées par d'autres groupes. Vous avez entendu le rapport du Comité de révision de la conformité. Mais nous commençons et nous terminons le travail convaincus que le rôle essentiel de l'AMA, c'est d'être un organisme de réglementation du sport.

Maintenant, si nous regardons la structure essentielle entre le Conseil de fondation et le Comité exécutif, je doute que ce que j'ai à dire surprenne qui que ce soit autour de cette table. Mais l'un des défis importants que nous avons identifiés, c'est qu'il y a une absence de clarté quant au rôle et aux responsabilités des organismes constitutifs de l'AMA, entre le Conseil de fondation et le comité. Cette absence de clarté a mené à des doublons et n'a pas permis aux parties de s'acquitter de leur mandat. Il y a un effet de confusion entre les éléments de gouvernance, de supervision et d'opération, et cela a nui à la possibilité pour les partenaires d'en arriver à une vision commune dans cette lutte contre le dopage. De plus, cette même ambiguïté a mené à une perception et à une réalité de conflit d'intérêts entre les groupes et les personnes assises autour de la table, et les règles qui les régissent. En même temps, on n'a pas fourni suffisamment de profondeur pour permettre à la communauté, au sens le plus large du secteur sportif, et de la lutte dopage, de développer

des objectifs communs. Je vais commencer par le conseil d'administration. Le défi principal pour le conseil est la façon dont le conseil est constitué à l'heure actuelle. Le conseil est trop grand pour être une assemblée délibérante, pour permettre à toutes les parties de soupeser les preuves, les arguments contradictoires, etc. Mais en même temps, il est trop petit pour être véritablement un organisme représentatif de tous les partenaires constitutifs. Notre recommandation, par conséquent, est d'élargir le conseil, mais d'en cerner de plus près le mandat. Augmenter le nombre de partenaires autour de la table, mais tout en réduisant la portée de ses activités. Car l'objectif efficace du Conseil de fondation n'est pas d'agir comme CA traditionnel dans un contexte d'entreprise, mais plutôt d'être une tribune où toutes les parties et tous les partenaires du système sportif international de la lutte contre dopage ont la possibilité de s'asseoir ensemble pour exprimer leurs points de vue, pour avoir le sentiment d'avoir entendu et d'avoir créé les contextes de politiques nécessaires, et s'assurer que les politiques et décisions de l'AMA soient prises dans un contexte qui est légitime et pleinement informé. La question clé, bien sûr, avec une nouvelle structure, c'est de savoir quels sont les partenaires supplémentaires qui auront une place à la table. Nous avons suggéré les ONAD, les laboratoires et les parasports, en reconnaissant que les parasports ont des besoins distincts par rapport aux sports qui ne sont pas paralympiques. Les sports professionnels, la parité entre les sexes, les organisations multisportives, la taille de l'état, les athlètes et également les cohortes au niveau de l'âge. Mais qui devrait siéger à cette table? Cette discussion continue, ce sera l'une des discussions clés que nous aurons le 20 juillet. Il y a eu un consensus que le nombre total, même si nous voulons élargir le nombre, ne devrait pas dépasser 50. Si on dépassait ce nombre de 50 participants, cela nuirait à une discussion cohérente. Je sais que pour ce qui est du nombre de participants venant des états, on n'en a pas beaucoup parlé lors de notre réunion, mais je comprends que les gouvernements ont eu une discussion avant cette réunion, quant à la façon dont les autorités publiques ou les représentants des autorités publiques sont choisis pour siéger à l'AMA. Cette discussion prévoit qu'à l'heure actuelle, les représentants des gouvernements sont choisis selon la région. Même si cela reflète une réalité de ce système, il y a d'autres réalités. Le fait que de petits états ont plus en commun entre eux et que de plus gros états ont plus en commun entre eux, quelle que soit la région. En plus de la région, il faudrait également pouvoir aller chercher la diversité des états d'autres façons, pour qu'ils puissent siéger au Conseil de fondation.

Maintenant, pour le Comité exécutif, notre recommandation est que le Comité exécutif devienne beaucoup plus musclé. Nous jouons le rôle d'un conseil d'administration au sens le plus traditionnel. C'est un organisme plus petit, qui a la capacité ou le potentiel d'en arriver à des décisions de façon plus rapide. Mais pour ce faire, nous pensons que le Comité exécutif devrait tout d'abord se concentrer sur la stratégie et la supervision, et devrait céder les fonctions qu'ils ont à l'heure actuelle, c'est-à-dire réviser ou revoir les décisions déjà prises. Le comité devrait être tourné vers l'avenir et non pas vers le passé. Il devrait regarder vers le passé seulement pour déterminer si l'organisation s'acquitte de façon fiable et responsable de ses objectifs de politiques. Nous pensons que les personnes qui siègent au Comité exécutif devraient être choisies pour leur expertise et non pas pour leur fonction de représentation. Si le Conseil de fondation joue un rôle élargi pour s'assurer que toutes les voix soient incluses au niveau de l'AMA, pour compléter ceci, il y a un rôle qui revient au Comité exécutif pour que ses membres soient choisis selon leur expertise et leurs compétences plutôt que leur origine. Ceci étant dit, différentes positions ont été exprimées

sur jusqu'où aller. Certaines voix autour de la table ont jugé que tous les membres du Comité exécutif devraient être choisis pour des raisons de compétences ou d'expertise. D'autres ont pensé qu'un groupe devrait relever de ces règles-là, alors que d'autres pensent que certaines personnes devraient venir des gouvernements. En juillet, nous espérons présenter une formule où le pourcentage de l'exécutif fera que le Comité exécutif sera une brochette d'experts choisis pour leurs compétences, alors que le reste sera choisi par le mouvement sportif et les gouvernements à nombre égal. Pour ce qui est du comité, l'ensemble de ce que j'ai dit par rapport à l'exécutif s'applique encore plus au comité. Car leur rôle est de fournir un conseil d'experts et de traiter des questions techniques. Le processus de sélection pour le comité devrait être professionnalisé. En d'autres termes, il faudrait qu'il y ait des rôles et des responsabilités claires, et des qualités claires pour les personnes qui vont se retrouver au niveau de ce comité. Parmi ces compétences, les compétences de leadership forment une composante essentielle. En tant que considérations secondaires, nous jugeons qu'il faudrait qu'il y ait un bon roulement pour que les comités ne deviennent pas ce qu'ils sont devenus dans le passé, toujours pris avec les mêmes personnes.

Donc, il faut qu'il y ait diversité des sexes et diversité géographique. Et je soulignerai que de mon point de vue, et je vais profiter de mon rôle de porte-parole pour le groupe de travail. Si l'AMA, dans l'exécution de ses activités, n'est pas en mesure d'afficher et d'avoir une plus grande parité entre les sexes, si ce sont toujours les mêmes qui gouvernent, l'AMA ne réussira pas à obtenir la légitimité voulue à travers le monde. Nous savons que les autorités publiques et les gouvernements sont en crise de confiance et pensent que les gouvernements ne leur ressemblent plus. Il serait légitime pour les gens, au niveau de la communauté sportive, de dire que les membres de ces organisations ne leur ressemblent souvent pas non plus. C'est mon point de vue. Tout cela, c'était pour parler de la structure. La structure n'est que le vaisseau où les pratiques humaines sont exercées. Maintenant, développer des politiques et des priorités, et la façon dont ces organismes se comporteront pour s'assurer qu'ils fonctionnent à la hauteur de leur plein potentiel. Cela suivra un consensus sur la structure, mais j'aimerais souligner la question des politiques et des pratiques. C'est aussi, voire plus important, que les contours de la structure. Si une organisation est animée par la bonne culture et régie par les bonnes pratiques, tout est possible. Si la bonne culture n'est pas au rendez-vous, aucune structure ne donnera quoi que ce soit.

Ce qui nous amène à la question des dirigeants et du processus de scrutin. Pour le président et le vice-président de l'AMA, un consensus a été exprimé, indiquant qu'il faudrait qu'il y ait un mandat, de 6 à 9 ans, aucun chiffre précis n'a été choisi. Mais il faut qu'un mandat bien précis soit établi. Les limites d'âge, également. Cela commence à 70 ans, et plus tard. On a pensé que si on met de côté la question des directeurs, les membres du Conseil de fondation et du Comité exécutif, le président et le vice-président doivent être indépendants plus que tous les autres, en réalité et en perception. L'indépendance, c'est qu'ils ne doivent pas occuper un rôle au niveau du gouvernement ou du mouvement sportif, un poste rémunéré. L'alternance entre mouvement sportif et gouvernements, avec président et vice-président, c'est une méthode précieuse qui devrait être maintenue. Elle devrait avoir une période obligatoire, après l'occupation de ce poste, pour atténuer le risque de conflit d'intérêts. Ils sont indépendants pendant qu'ils détiennent leur mandat, mais cette indépendance devrait se maintenir même lorsqu'ils quittent leur poste. Une rémunération est possible pour le président et vice-président. Si l'on demande à ces

personnes d'occuper ces rôles et de tout abandonner, ils ne peuvent pas le faire à titre de bénévoles. Nous avons également parlé de la création d'un comité de mise en candidature, pas seulement pour le président et le vice-président, mais pour tous les membres du Comité exécutif, qui soit axé sur les compétences. Cela devient de plus en plus important que les personnes qui seront choisies ou qui se présenteront pour ces postes soient recherchées pour leurs compétences et soient encouragées à se présenter.

Maintenant, pour ce qui est du financement, je sais que c'est un sujet tout à fait difficile, donc c'est très bien que ce soit difficile à lire de loin. L'AMA ne devrait pas continuer à faire en sorte que le budget de l'année suivante dépende des augmentations de l'année précédente. Il faudra trouver une façon différente de procéder. L'AMA doit avoir le moyen d'évaluer de façon objective quels seront ses besoins. On sait très bien qu'on n'aura jamais tout l'argent voulu pour faire tout ce qu'il faut faire. Mais il faut être réaliste, se demander ce que l'on peut faire en fonction des ressources disponibles, plutôt que de prévoir des ressources de façon irréaliste en sachant qu'on ne pourra pas tout faire. Ceci étant dit, tout en reconnaissant que le conseil d'administration devrait être élargi, il faut aussi qu'il y ait une imputabilité, une reddition des comptes envers les membres. Mais il pourrait également y avoir autour de la table certaines personnes qui ne sont pas tenues par cette obligation. Et le nombre de votes ne devrait rien avoir à voir avec le niveau de financement. Il devrait y avoir une entité et un vote. Il ne faudrait pas que les entités plus riches aient la possibilité d'acheter plus de votes. Finalement, on doit discuter de la possibilité d'avoir des droits de diffusion des manifestations sportives, qui permettraient de financer l'AMA. Mais cela n'a pas été appuyé. C'est une proposition qui a été abandonnée. Si vous avez des questions, je serai à votre disposition. Vous pouvez me contacter ou contacter Huw Roberts, l'autre consultant, l'autre expert.

Je conclurai en disant que le travail confié à ce comité est un honneur. Mais c'est un mandat énorme, c'est une tâche difficile. Cela nous ramène au conflit qui a pu exister au centre de nos discussions, sur ce que l'on peut faire et ce qu'il faut faire. Il aurait pu être facile de simplement reprendre les textes remis par ceux qui les avaient envoyés. On aurait pu simplement également essayer de faire une présentation qui nous attirerait des félicitations et les honneurs chez nous. On a voulu être objectifs.

LE PRÉSIDENT : Je comprends, et vous comprendrez comme moi pourquoi on a invité M. Maharaj à agir comme l'un de nos experts. Ce n'est pas un sujet facile. Et merci beaucoup, Akaash, pour toutes les remarques que vous avez faites et pour tout le travail qui a été fait par ce groupe. Vous avez bien dit qu'il faudrait avoir un débat. Il ne suffira pas simplement de projeter à l'écran votre adresse et votre numéro de téléphone en disant que l'on vous contactera plus tard. Je pense qu'il y aura probablement des questions dès maintenant. Alors, avez-vous des questions?

M. RYAN : Merci pour cette présentation enthousiaste. On voit que cette présentation a vraiment été faite avec tout le cœur voulu. Il y a cinq points sur lesquels je voudrais revenir au nom du mouvement olympique. Nous étions représentés dans le groupe. Les gens autour de la table ne seront peut-être pas tous d'accord, mais sachez que le mouvement olympique était très présent, et convaincu du fait qu'il est très important d'avoir ce genre de rencontre. Pas nécessairement chaque année, mais c'est une chose qu'il convient de faire, qui est très simple à organiser. Une fois que j'aurai terminé mes cinq points, peut-être qu'Akaash dira que j'ai abusé de mon pouvoir, alors que je présente le rapport du mouvement olympique.

Je pense que le Conseil de fondation doit représenter les fondateurs de l'AMA, avec les autorités publiques et le mouvement sportif. C'est un organe qui doit le faire. Je pense qu'il est important d'avoir un processus de représentation et de consultation à tous les niveaux, et jusqu'aux différents comités. C'est très important que le comité permanent reflète effectivement les considérations de parité, de parité entre les sexes, mais également la diversité culturelle et sportive qui existe dans le monde et que nous constatons dans le travail que nous faisons avec l'AMA. Pour le moment, je pense que cette parité et cette diversité n'existent pas. C'est une partie très importante de notre travail, du travail qui nous attend au niveau de la gouvernance. Les autorités publiques le savent, dans le monde du sport, nous le savons. Très honnêtement, si, dans nos organisations, nous ne reflétons pas ce qu'est le grand public, nous serons coupés de la réalité des gens. Il est très important d'avoir la diversité nécessaire. Et nous pouvons le faire au sein de tous les comités permanents que nous avons.

Maintenant, pour ce qui est du Comité exécutif. Le mouvement est en faveur d'avoir des experts dans le monde de l'antidopage, le monde juridique, le monde des finances, le monde sportif. Mais par ailleurs, nous pensons qu'il faut faire attention pour ce qui est de la fréquence de nos réunions, surtout pour tous nos projets pour l'avenir. Il ne faudrait pas que le Comité exécutif soit trop lâche, trop grand. En essayant d'avoir la diversité la plus grande possible, en ayant la plus grande représentativité publique, nous risquons d'aller trop loin, d'être trop gros. Il s'agit d'un organe exécutif. Le Conseil de fondation est l'organe politique, ce n'est pas la même chose. En fait, les points de vue pourraient être exprimés et entendus dans ces rencontres internationales, les symposiums, par exemple, le sommet. Cela permet d'entendre les différents points de vue des partenaires. On pourrait avoir une représentation plus grande du grand public. Nous sommes en faveur d'avoir un président et un vice-président du conseil de l'AMA. Il serait effectivement bon de ne pas avoir ce président et ce vice-président qui occupent différents postes. Il n'est pas réaliste de penser que quelqu'un vienne à l'AMA et soit obligé d'abandonner toutes ses autres responsabilités, toutes ses autres occupations. Ce n'est pas réaliste. Mais il faut procéder par consensus. Ici, cela a été fait. Entre le monde sportif et le monde des autorités publiques, il a été possible d'avoir un président et un vice-président mutuel. On pourrait avoir un même président et vice-président pour le Comité exécutif et pour le Conseil de fondation. C'est une chose qui nous paraît claire.

Des représentants des athlètes dans les différents organes devraient participer à tout le processus de décision, partout. C'est très important. Pour ce faire, il faut que ce soit des athlètes élus. Il faut faire bien attention à qui représentera les athlètes du monde dans ces différents organes. Et là, Monsieur le Président, ce que je vais vous dire est mon opinion ferme. À moins d'avoir une plus grande rotation dans les différents organes qui dirigent l'AMA, et je suis peut-être le premier d'ailleurs à me jeter la pierre, mais si l'on n'a pas la rotation voulue, il n'y aura pas de renouvellement suffisant. La parité entre les sexes est extrêmement importante. Il est très important d'entendre les commentaires des autorités publiques quant à la façon dont on peut réinventer sa représentation, comme il faut le faire également dans le monde sportif. Il est très important de voir comment mieux représenter tous les partenaires. J'espère que le mouvement sportif ne m'en voudra pas d'avoir fait ces derniers commentaires.

M. MIZUOCHI : Je voudrais remercier le président et les deux experts du groupe de travail sur la gouvernance pour leur travail jusqu'ici. Après avoir fait le point, j'appuie les

recommandations du rapport pour la protection de l'athlète. Une plus grande priorité devrait être accordée à la voix des athlètes. Ceci étant dit, je voudrais souligner ici l'effet que ces activités antidopage ont sur le développement social. En protégeant le sport propre, on a des effets. Ceux qui s'adonnent à des activités antidopage sont des membres de la société des citoyens, qui sont aussi des contribuables. Donc, je pense que les gouvernements devraient continuer à être actifs dans la prise de décision sur la question. Pour ce qui est de la réforme de la gouvernance, il est important de garder ce qui fonctionne bien maintenant, par exemple. Le Comité exécutif peut prendre les décisions pour le fonctionnement au quotidien de l'AMA. C'est une flexibilité et une souplesse qu'il faut garder. Dans l'appui apporté par ce Comité exécutif au Conseil de fondation, je voudrais souligner l'importance de la participation des gouvernements aux prises de décisions. C'est une réforme éventuelle. Il ne faut pas penser simplement à la transparence. Il faut prendre en considération d'autres éléments, l'imputabilité, éviter la détérioration du fonctionnement de cet organe. J'attends avec plaisir les discussions du groupe de travail en juillet. Merci.

M. DIAZ : Je voudrais remercier Akaash, également, de ce rapport et de tout le travail fait. Il y a un point sur lequel je voudrais revenir. C'est une des raisons pour lesquelles le comité permanent a été créé. Le scandale de dopage. Je voudrais revenir sur un point en revoyant la structure. Il faudra peut-être travailler sur les points qui nécessitent des changements. Maintenant, pour ce qui est des propositions, on dit que le Comité exécutif devrait consister en experts. Le conseil des différentes organisations, des sociétés, représente les intérêts des membres. L'expertise vient après. Et j'appuie ce qu'a dit le Japon. Le gouvernement, les représentants du gouvernement, doivent avoir leur mot à dire dans la structure et la prise de décisions dans le comité. Ceci dit, il est important d'analyser et de reprendre la gouvernance de façon régulière. Mais ici, c'est à cause des scandales de dopage que ce travail a été entrepris. Et moi, j'estime qu'il faut dans un premier temps mettre l'accent sur le Comité exécutif et la fondation, plutôt que de consacrer encore davantage à analyser ce qui s'est fait et ce qui s'est produit. Merci.

M. PENGILLY : Merci à Akaash de tout le travail que Huw et vous-même avez fait sur cette question. Dans les bonnes pratiques, on considère qu'il est important d'assurer une certaine représentativité. Mais l'indépendance est importante, car lorsqu'on représente un organe donné, on a toujours des intérêts particuliers à défendre. Je rebondis sur ce qui a été dit. Il ne faut pas avoir un comité trop gros, qui risquerait de perdre sa flexibilité. Pour les athlètes, il était important d'avoir une bonne représentation des athlètes. Vingt pour cent peut être une bonne représentation des athlètes. Il est important d'avoir un bon équilibre des deux côtés de la table. C'est une façon de voir les choses.

LE PRÉSIDENT : Quelqu'un d'autre voudrait intervenir? Akaash, on a entendu des réactions venant de certains membres de votre groupe de travail. C'est très sain. Est-ce que vous pouvez nous dire un peu quels sont les points sur lesquels vous allez travailler, et sur lesquels vous reviendrez en juillet?

M. MAHARAJ : Alors, les prochaines étapes. Le document qui a été distribué dans ma présentation présente les grands principes. Mais les principes ne servent à rien s'il n'y a pas de pratique. Dans un deuxième temps, nous allons présenter des modèles qui permettront de concrétiser ces idées pour la réunion de juillet. J'espère que l'on aura des modèles spécifiques qui pourront être distribués aux membres du groupe de travail pour pouvoir prendre une décision. Il y a bien d'autres points sur lesquels j'aurais voulu revenir, mais je veux répondre à la dernière question. Oui, c'est une recommandation ressortie du

groupe de travail et appuyée par tous les participants. Il faut avoir une représentation des athlètes, non seulement pour être sûr de prendre en considération les voix des athlètes, pour préserver la légitimité de cette organisation, mais également pour souligner la colonne éthique de l'organisation. Ce que nous voulons tous, c'est faire en sorte que le sport se fasse dans l'intégrité. Les personnes les plus concernées sont les athlètes.

Autre chose, Marcos a posé une question à laquelle je répondrai. Pour ce groupe de travail, nous réagissons essentiellement, en plus de cet examen régulier qu'il faut refaire pour la gouvernance. Mais dans ce cas particulier, il y avait eu un scandale du dopage dans le sport. Le groupe de travail ne devrait pas simplement miser sur le mouvement créé par ce scandale. C'est peut-être un élément qui a contribué à la genèse de ce groupe, mais c'est aussi une chose qui permettrait de mieux comprendre la problématique. Il est important de comprendre que quand l'AMA a été créée, il n'y avait pas d'organisations comparables auparavant. Il n'était pas possible qu'ils réussissent tout du premier coup. Maintenant, on peut bénéficier de l'expérience de plusieurs décennies pour voir comment renforcer les choses. Mais il y a un certain nombre de questions sur lesquelles nous ne pourrions pas nous prononcer. Qui doit avoir le droit de décider de l'exclusion d'un pays, d'une organisation? C'est le genre de question qui relève de la volonté politique. Il ne s'agit pas là de structures. Mais c'est vrai qu'il y a des décisions de ce genre qui seront influencées par la structure et par les participants aux discussions, et qui mèneront à la prise de décisions.

Pour terminer, j'ajouterai que la question du dopage institutionnalisé en Russie, avec le débat qui s'est ensuivi, ont été des expériences extrêmement difficiles pour les gens ici présents. C'est vrai. Mais on s'en souviendra également comme l'un des moments les plus forts. C'est ce qui a permis à l'AMA de montrer qu'elle était à la hauteur de ses responsabilités. C'est ainsi que l'AMA a donc pu avoir l'honneur de faire ce travail, et de s'acquitter de cette tâche.

LE PRÉSIDENT : Merci, Akaash. Très brièvement, je ne vais pas essayer de revenir ou de faire le point sur les événements des dernières années, avec tous les défis qui ont mené à ces propositions de changements. Personnellement, nous sommes une organisation qui existe depuis 18 ans. Il est donc tout à fait normal de revoir nos structures et de voir si elles sont à jour. Je vous remercie beaucoup pour tout le travail très détaillé que vous avez fait jusqu'ici, et plus particulièrement pour la dimension intellectuelle que vous amenez à tout ce travail. Je vous remercie. Lorsque nous nous réunirons en septembre, nous devrions pouvoir recevoir la prochaine tranche de votre travail, alors que vous aurez avancé dans la définition du travail que vous vous préparez à entreprendre.

DÉCISION

Il est pris note du rapport intermédiaire de l'expert du groupe de travail gouvernemental.

3.1.3 Groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires – rapport du président

LE PRÉSIDENT : Le groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires. Professeur Erdener, vous voulez bien nous présenter le rapport?

LE PROFESSEUR ERDENER : Après avoir présenté certaines de nos activités, si vous me le permettez, j'aimerais donner la parole à notre directeur, M. Olivier Rabin. Comme M. Niggli l'a mentionné, il s'agit là d'un sujet technique et c'est lui qui saura vous donner les explications voulues. Le groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires est le sujet que l'on vous donne. Mais en fait, nous voudrions vous présenter notre point de vue sur les perspectives internationales. Notre groupe de travail a fait quelques commentaires sur ces perspectives. Comme vous le savez tous, la décision concernant ce groupe de travail et son mandat a été prise lors de la dernière réunion du Conseil de fondation. Le mandat était de revoir l'état actuel de l'accréditation des laboratoires antidopage par l'AMA, pour déterminer si le système d'homologation actuel permet aux partenaires constitutifs de compter sur un service de qualité suffisante pour appuyer les stratégies antidopage présentes et futures. La composition de ce groupe de travail. Vous pouvez la voir vous-même. Je préside le groupe, et la professeure Christiane Ayotte est présidente du World Association of Anti-doping Scientists (association internationale antidopage des scientifiques). Elle est également directrice du laboratoire de Montréal. Le Dr John Miller, ancien président du groupe d'experts de laboratoire de l'AMA. Le professeur Peter Van Eeno dirige le laboratoire de Ghent. M. Richard Young est un avocat qui jouit d'une très grande expérience pour tout ce qui touche l'antidopage, nous le savons. Bien sûr, toutes ces activités comptent sur le soutien et l'appui des directions juridiques et scientifiques.

En tant que groupe de travail, nous avons eu deux réunions physiques. La première réunion a eu lieu ici, dans cette salle, le 13 janvier. La deuxième réunion s'est tenue à Lausanne les 21 et 22 mars. Notre direction a organisé un sondage, sur les laboratoires, et les résultats représentent un élément très important dont nous disposons maintenant. Si vous le voulez bien, je passerai maintenant la parole à mon collègue Olivier, qui prendra la relève.

LE DOCTEUR RABIN : Merci. Je voudrais vous faire part des quelques conclusions préliminaires de ce groupe de travail sur l'homologation des laboratoires. Il y a un certain nombre de points essentiels qui ont été identifiés. Vous allez voir les conclusions préliminaires. On va commencer par un aperçu général du réseau mondial. Nous avons 34 laboratoires accrédités dans le monde. Plus de la moitié se trouve en Europe, pour toutes sortes de raisons, dont des raisons historiques. Les laboratoires qui ont été approuvés pour appuyer le passeport biologique. Alors, voyons si tout cela correspond aux besoins et si c'est adapté aux stratégies. Une enquête, un sondage a été fait pour aider à revoir et à soupeser les conclusions du groupe de travail. Tout d'abord, le groupe a été d'avis qu'il n'était pas vraiment nécessaire d'avoir plus de laboratoires. Les laboratoires existants sont loin de fonctionner au maximum de leur capacité, loin de là. Le groupe de travail recommanderait d'investir dans les laboratoires existants avant d'envisager d'ajouter d'autres laboratoires au réseau. Ceci étant dit, et c'est très important, une partie de l'enquête est arrivée à la conclusion que la qualité est beaucoup plus importante que l'emplacement géographique. Le processus nous a montré qu'il n'était pas prioritaire de prendre en considération l'emplacement géographique. Ceci étant dit, le réseau doit rester ouvert si on a des candidats de grande qualité. Le processus doit rester ouvert. La qualité reste le critère essentiel pour notre processus à l'avenir. Un autre élément très important pour nous était l'indépendance de ces laboratoires. Vous vous souviendrez, si vous êtes ici depuis un certain temps, que ce n'est pas une nouvelle préoccupation, un nouveau critère. Mais c'est peut-être un critère qu'il faut reprendre, pour toutes sortes de raisons. Tout d'abord, toutes les leçons tirées de la situation de la Russie. D'autres exemples, la notion

d'indépendance est essentielle pour le groupe de travail. Cela doit être central. Pas simplement à cause de ce que l'on a connu en matière d'antidopage, mais également à cause d'une tendance internationale. En vertu du processus d'accréditation de l'ISO, avec la norme 17025, l'impartialité est considérée de plus en plus essentielle. C'est une tendance générale. Le groupe de travail propose d'ajouter une indépendance administrative aux exigences en matière d'accréditation. C'est une indépendance qui viendra s'ajouter à celle d'ordre financier ou opérationnel. Le mandat consiste également à revoir la stratégie à long terme, lorsque l'on aura de nouveaux laboratoires qui s'ajouteront au réseau. Il y a trois situations qui ont été examinées. D'abord, le cas de nouveaux laboratoires. Les laboratoires qui ne sont pas actuellement dans le système et qui voudraient se joindre au système. Comme je l'ai déjà dit, on a mis l'accent sur la nécessité d'avoir des laboratoires de très grande qualité. Pas de compromis possible au niveau de la qualité. Le groupe de travail pense qu'il faut également renforcer une autre exigence, celle d'avoir un plan d'affaires complet. Dans le passé, les laboratoires disaient qu'ils allaient avoir un certain nombre d'échantillons. D'où viendront ces échantillons? Certains laboratoires, qui arrivent au niveau d'accréditation, ont besoin de soutien durable pour pouvoir continuer à investir dans la qualité et dans le développement du laboratoire. Voilà pourquoi nous avons dit, cette fois-ci, qu'il faut des garanties quant à la solidité des ressources humaines et financières de ces laboratoires. Autre situation, les nouveaux laboratoires et les candidats. Nous avons une phase probatoire. Pendant cette phase, il faudra faire en sorte que les laboratoires à ce stade apportent la preuve de leur qualité, dans la façon dont ils analysent. Nous voudrions que les nouveaux laboratoires appliquent toutes les méthodes voulues. Nous voulons imposer des limites dans le temps, dans ce processus. Car dans le passé, on a eu des laboratoires qui ont traîné longtemps dans la phase de probation. Ce n'était pas très sain. Ça ne donne pas la poussée nécessaire aux laboratoires pour obtenir l'accréditation. Quand on arrive au niveau de qualité voulue, l'accréditation sera possible pour ces laboratoires.

Autre point qui a été discuté très clairement, surtout compte tenu du nombre de suspensions observées récemment dans le réseau de ces laboratoires : il faut être plus strict pour la réadmission des laboratoires. L'une des suggestions les plus importantes était de demander qu'il y ait une double lecture de tous les résultats anormaux déclarés par ces laboratoires, pour garder la confiance voulue dans ces laboratoires. Dans le groupe de travail, il a également été dit qu'il était essentiel de garder toute la confiance voulue au niveau analytique, mais également au niveau éthique de ces laboratoires. Certaines suggestions ont pu être faites. L'une des plus récentes, héritée de ce que nous avons connu dans le domaine des laboratoires de l'AMA, visait à demander si l'on pouvait accorder une plus grande importance aux reprises des analyses. Par exemple, voir si l'on pourrait échanger des échantillons entre laboratoires, pour s'assurer du fait que l'on ait les mêmes qualités et du fait que tous les échantillons seraient analysés de façon adéquate. On pourrait avoir des échanges réguliers, 20 ou 30 échantillons, de façon aléatoire, ou à des dates fixées, ou dans certaines situations, lorsqu'il y a des enquêtes, lorsqu'il y a des échantillons, et à ce moment-là qu'il y ait une analyse et une nouvelle analyse systématique, ne serait-ce qu'aux fins de contrôle de la qualité. On pourrait dire : « voilà, ces résultats ne sont pas tout à fait normaux; pourrait-on faire une nouvelle analyse ailleurs? » Autre élément, et on a pris beaucoup de toutes ces activités des dernières années : il serait bon d'avoir des visites sur le site de ces laboratoires. On apprend beaucoup sur le site. Et quand on voit les laboratoires, on peut peut-être donner plus

d'orientations. Un point dont on a beaucoup parlé au cours des dernières années concerne les grandes différences de niveaux dans les capacités des laboratoires. Il n'est pas possible d'avoir des laboratoires identiques partout dans le monde. C'est valable comme commentaire pour tous les systèmes analytiques du monde, pas simplement dans le monde des laboratoires. Il faut reconnaître cette réalité : que peut-on faire? On peut déjà améliorer la situation, essayer de réduire les différences. Une des approches proposées par le groupe consisterait à aligner tous les laboratoires sur les normes de qualité qui correspondent aux meilleures pratiques. Par exemple, nous avons un groupe de 34 laboratoires. On essaie de voir comment on pourrait améliorer le système en les prenant tous. Il y en a peut-être certains qui sont en retard. Faisons en sorte que ces quelques laboratoires puissent rattraper les autres et suivre le progrès des autres. C'était ce que l'on faisait dans le passé. Maintenant, on pourrait faire l'inverse. On va prendre les 5 ou 10 meilleurs, et on voudrait que tous les laboratoires s'alignent sur ces 5 ou 10 meilleurs laboratoires dans le monde. Cela permettra d'obtenir un meilleur partage du savoir et cela faisait partie de notre discussion. Comment mieux partager l'expérience? Ce partage se fait souvent par l'expérience. Mais il a fallu des années et des années pour assurer la diffusion de l'information. Une fois que l'information est obtenue, et les connaissances, acquises, comment partager les échanges? On a dit qu'on pourrait avoir des espèces de « grappes ». Des grappes avec un laboratoire de tête pour aider les autres. Cela pourrait être fait en fonction des communautés de langue. On pourrait donc regrouper les laboratoires pour faciliter le transfert de connaissances et d'informations. Autre élément que l'on a vu. Il nous faut dire que certains laboratoires, à cause de la langue ou des effectifs, ne peuvent pas fonctionner au même rythme. Il faut les encourager à fonctionner selon ce rythme, afin qu'ils puissent répondre à toutes ces demandes de changements qui seront en place dans le système antidopage. Sur la même lancée, il s'agit d'avoir un groupe de laboratoires, on ne parle pas d'un système à deux vitesses, mais plutôt d'un groupe de laboratoires. C'est essentiel, et on le mentionne depuis plusieurs années, il faut limiter le nombre de ces faux négatifs. On s'inquiète des faux positifs. Mais si on a trop de faux négatifs, c'est aussi très dommageable pour le système. Il s'agit donc d'avoir une classe de laboratoires, mais il faut reconnaître que certaines méthodes devront être en place dans tous les laboratoires, et parce que certains échantillons ne sont vus que par un laboratoire, peut-être quatre fois par année. Dans cette situation, ça ne vaut pas la peine d'investir. Il faut donc avoir une méthode qui sera mise en place seulement dans certains laboratoires. Par exemple, la détection par dopage génétique. On ne va pas payer une telle analyse pour chaque échantillon, mais selon le besoin. Et à l'avenir, nous aimerions avoir cinq ou six laboratoires dans le monde qui sauront faire cette analyse et pour certaines analyses bien précises, par exemple pour le SMRI. Ce sont des analyses bien précises pour voir des substances d'origine exogène. Peut-être que certains laboratoires seulement nous offriront ce système. On a peut-être juste deux ou trois demandes, selon cette problématique. Alors, ce n'est pas la peine que l'on fasse tous un investissement pour faire ce genre d'analyse. Ensuite, la sécurité dans les laboratoires antidopage. Vous le comprenez fort bien, cela fait partie de toutes les discussions qu'on a en ce moment. Le groupe de travail ne pouvait pas ne pas se pencher sur la question. Et avec les cyberattaques qu'on a connues récemment, on peut vous dire que les laboratoires ne sont pas exempts. Il y a différents éléments dont il faut tenir compte. Il faut savoir que ces menaces existent. Elles ne se présenteront pas nécessairement de la même façon, dépendamment de la situation. Lorsqu'on parle de mesures préventives, le groupe a dit qu'il fallait établir une différence entre un événement majeur – ici, c'est une question de stress pour les laboratoires – par rapport à des mesures

spécifiques à prendre, au cas par cas. Parfois, pour des raisons de sécurité, le laboratoire est clôturé. Ensuite, il y a des cours, des caméras en circuit fermé. C'est une des pires situations à laquelle on pourrait être amenés à faire face. Donc il faudrait tenir compte de tout cela lorsque nous reverrons la préparation d'un laboratoire en vue d'un événement donné. Il s'agissait également de voir si on devait inclure certaines règles, mesures ou pratiques exemplaires. Lorsqu'on parle de la sécurité des laboratoires antidopage, dans le système actuel des normes internationales, la norme internationale pour les laboratoires nous permet d'en faire un peu selon la section 5. L'AMA a été critiquée comme n'étant pas suffisamment transparente lorsqu'on suspend un laboratoire. Nous l'avons dit, le laboratoire a enfreint certaines règles, point. Des gens ont dit qu'ils voudraient en savoir un peu plus. Le groupe de travail a dit d'accord, s'il le peut. Nous sommes dans un environnement juridique, donc il faut pouvoir donner plus de renseignements. La communauté des laboratoires elle-même voudrait apprendre de ses erreurs. Elle aimerait savoir pourquoi certains laboratoires ont été suspendus, ou pourquoi certains se sont vus perdre leur droit d'analyse avec nous, leur accréditation. Cela les aiderait. Les changements pour cette norme internationale des laboratoires, lorsqu'il y a des conclusions et des recommandations, cela aurait une incidence sur la norme internationale. Il y aura des changements adoptés, non seulement en vue de nos discussions actuelles, mais aussi concernant la norme ISO 17025 qu'on réétudie en ce moment et qui aura une incidence sur notre SIL.

MME BRUUSGAARD : Il y a des questions importantes du point de vue politique. La composition de ce groupe devrait aussi avoir un membre des autorités publiques et des ONAD. Nous suggérons que la composition du groupe soit changée avant la prochaine réunion du Comité exécutif de l'AMA. Je voudrais aussi exprimer nos regrets que les rapports des réunions entre janvier et mars ne soient pas disponibles par écrit. Nous n'avons qu'entendu cette mise à jour à l'oral, qui était excellente, cela va sans dire. Mais avoir un document écrit nous permettrait une meilleure consultation quant à la performance du groupe.

M. PENGILLY : J'ai deux questions. Pour la première, il est bon d'entendre que la grande qualité est ce qui est le plus important. Mais un laboratoire ne devrait pas être basé sur son lieu géographique. Si on a des lacunes un peu partout dans le monde, parce qu'il n'y a pas de laboratoires dans la région en question, comment cela va affecter la capacité de cette région à obtenir les échantillons et à s'en occuper d'une manière correcte et efficace?

Deuxième question, qui porte sur le mouvement olympique. Tous les JO ont un nouveau laboratoire; et je me demandais si on avait une discussion au sein de CIO pour savoir ce qui va se passer, quant à la stratégie en vue de ces laboratoires? En parle-t-on?

M. GODKIN : J'ai trois commentaires à faire. Tout d'abord, une question très importante pour ce qui est des laboratoires, c'est la durabilité financière. Malgré les contributions et les investissements que l'on fait dans ces laboratoires, et lorsqu'on parle de plus en plus des exigences d'accréditation. Avez-vous tenu compte de cela durant vos discussions?

Deuxièmement, les consultations. J'entérine les commentaires de notre collègue de la Norvège, car les laboratoires eux-mêmes sont très intéressés et voudraient aussi être consultés, savoir quel sera votre programme à venir.

Et mon dernier point, une observation. Lorsqu'on parle de ces questions de sécurité qui ont été soulevées, la meilleure façon de maintenir la fidélité d'un laboratoire est de s'assurer que, lors d'un événement majeur, il ne soit pas possible pour eux d'être manipulé. Merci.

LE PRÉSIDENT : Bien. Olivier, on vous écoute. On doit dire ce groupe a été accepté lors de la dernière réunion. Donc, il travaille depuis ce moment-là. Et je dirais, après la grande liste d'améliorations nécessaires, est-ce que ce groupe aura besoin de se réunir à nouveau? Et si oui, peut-être qu'on pourrait avoir une consultation sur les normes internationales? Je ne sais pas. À vous l'antenne.

LE PROFESSEUR ERDENER : Monsieur le Président, comme vous l'avez dit, il a été décidé ici quelle serait la composition de ce groupe. Mais d'un autre côté, c'est votre décision. C'est le Comité exécutif qui doit décider s'il veut ajouter d'autres membres à ce groupe, peut-être. Moi, je peux dire un mot ou deux quant aux rapports, à la suite de ces réunions. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que lorsque les activités du groupe seront finalisées, nous allons partager les résultats et envoyer un rapport détaillé à tous les membres du groupe. Peut-être qu'Olivier pourrait ajouter quelque chose, qui se rapporte à ADAMS. Si j'ai bien compris, un nouveau laboratoire dans un nouveau pays hôte n'est pas une nécessité. S'il n'y a pas de laboratoire accrédité dans le pays en question ou la ville en question, ils peuvent facilement s'arranger pour coopérer avec n'importe quels laboratoires accrédités par l'AMA. Peut-être que vous pourriez ajouter quelque chose, Olivier.

LE DR RABIN : Oui, merci. Certaines des questions ont déjà reçu leur réponse. Donc, c'était une réponse par le professeur Erdener. Mais le groupe de travail et sa composition, c'est quelque chose que l'on savait avant aujourd'hui. Nous voulions avoir un point de vue technique sur la façon de se pencher sur toutes ces questions. Certaines questions ont des ramifications politiques. C'est le concept du processus de consultation, c'est-à-dire qu'on se penche sur ces questions. Brièvement, je crois qu'il y a deux niveaux de consultation. Un, avant la prochaine réunion du Conseil de fondation en novembre, les recommandations finales seront soumises. On a donc une petite période de consultation qui se rajoute, après notre réunion actuelle du Comité exécutif. Il y a aussi plusieurs changements qui auront un effet, un impact sur la norme internationale pour les laboratoires. En revoyant cette norme internationale, il y aura encore des consultations approfondies au niveau technique et politique. Lorsque vous parlez de la durabilité de ces laboratoires, je crois que ce qui a été proposé dans le groupe de travail renforce les laboratoires existants. C'est justement pour ce faire. Je vous donne un ordre de grandeur. La norme internationale parle de 3 000 échantillons par année au minimum. Nous avons eu des discussions avec des laboratoires qui effectuent leur propre contrôle. Plusieurs ont dit que pour être durable, il fallait en analyser 15 000 par laboratoire, par année. On a donc une grosse marge entre le minimum de requêtes et le point où ces laboratoires deviendraient profitables.

Pour finaliser la question d'ADAMS, vos collègues de la conformité, nous allons en discuter. Il y a encore des laboratoires établis, il y a certains endroits dans le monde où on n'a pas encore le nombre de laboratoires requis, surtout eu égard de la population qui y habite. Mais ça n'empêche pas au programme antidopage de s'appliquer. Pourquoi? Parce que, parfois, c'est plus compliqué d'envoyer un échantillon aux pays voisins que dans un autre continent. Simplement parce que les lignes aériennes et les connexions aériennes

sont toutes autres. La distribution géographique n'était donc pas vraiment la préoccupation première. Merci.

LE PRÉSIDENT : Vous voulez ajouter quelque chose? Alors, Olivier, est-ce que vous pensez avoir besoin de vous réunir encore une fois, ou il s'agira simplement de faire une présentation sur le travail que vous avez déjà fait? Que se passera-t-il par la suite?

LE DR RABIN : Je crois que l'idée était que les conclusions préliminaires soient mentionnées au comité aujourd'hui et au Conseil de fondation demain. Obtenir la rétroaction, et ensuite, on pourrait avoir une autre ronde de discussions avec le groupe de travail. Mais je ne crois pas qu'on ait besoin de se rencontrer en personne. On va surtout partager les renseignements par téléconférence, et ce, d'ici la réunion de novembre.

LE PRÉSIDENT : Alors, est-ce que cela convient à tous? Parfait, merci.

DÉCISION

Il est pris note du rapport intérimaire du groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires.

3.1.4 Groupe de travail sur l'établissement d'une autorité de contrôle indépendante – rapport de la présidente

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Comme je l'ai dit auparavant, vous allez avoir un rapport complet du président de ce comité demain. Je serai factuel. Vous avez reçu la mise à jour vendredi, après les résultats sur le travail fait par le groupe. Et la proposition que vous avez devant vous, reçue ce matin, et qui sera proposée au conseil de formation demain, vise à dire ceci. L'idée est que l'ACI sera créée comme une fondation suisse, créée par le CIO, qui fournira aussi les fonds. Il y aura un petit conseil d'administration, cinq personnes : un représentant du CIO, un représentant d'une FI, un athlète et deux membres indépendants. Le président de ce petit conseil d'administration sera le membre indépendant. Un processus selon lequel le mouvement olympique va proposer un membre. Il passera par un comité de nomination pour s'assurer qu'on réponde aux critères minimaux visant l'expertise voulue. Ensuite, les noms nous arrivent ici, au Comité exécutif. Le Comité exécutif peut choisir de ne pas accepter la composition dudit comité. Une fois que cela est fait, ces cinq personnes seront responsables de cette autorité de contrôle indépendant, et elles mettront sur pied l'organisation, elles nommeront les gens et elles la feront fonctionner. L'AMA ne fera pas partie du conseil d'administration en tant que tel. Elle aura cependant un poste d'office, mais en qualité d'observateur seulement. Ce n'est pas un rôle votant. Le financement sera désigné par le mouvement olympique. Ce ne sera pas obligatoire. Il y aura une discussion bientôt, à savoir s'il y a un lien entre la non-conformité des fédérations internationales et l'utilisation obligatoire de l'ACI. Une fois que l'ACI est créée, il y aura des accords contractuels avec les différentes fédérations internationales. On demandera aussi à l'ACI d'utiliser les ONAD, afin que certains services soient rendus. Voilà où nous en sommes. Prochaine discussion, une fois que tout est en place, il s'agira de savoir comment cet ACI va s'insérer dans le portrait global de l'antidopage. Les deux côtés ont estimé que ce serait un bon compromis. Ainsi, l'AMA resterait indépendante et jouerait son rôle. Et elle aiderait en même temps un autre groupe à se créer, se mettre sur pied, pour travailler dans le domaine des contrôles. C'est Mme Fourneyron qui en fera la présentation demain, et nous demanderons au Conseil de fondation d'entériner le tout.

LE PRÉSIDENT : Demain, le Conseil de fondation aura une décision à prendre. Quelqu'un d'autre voudrait dire quelque chose?

DÉCISION

Il est pris note du rapport du groupe de travail pour une autorité de contrôle indépendante. Le rapport sera soumis par la présidente du groupe au Conseil de fondation.

3.2 Rapport du Panel sur les questions éthiques

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Dans vos classeurs, vous avez le rapport du panel et du travail qui a été effectué. La seule remarque que je ferai à cet égard, c'est que de toute évidence, le rôle du comité du panel de l'éthique va changer une fois qu'on aura fait avancer le travail sur le front de la gouvernance. Il y a eu un consensus très clair dès la première discussion. On a besoin d'un groupe spécial d'éthique qui traiterait de toutes les questions et qui ne serait pas seulement un conseiller pour les questions scientifiques et techniques, mais qui pourrait également trancher dans des cas de conflit d'intérêts, etc. Alors, le groupe de travail sur l'éthique, vous en voyez la composition. Il continue ses travaux. Il n'y aura pas de changements dans ce mémoire jusqu'à ce qu'on en arrive à une conclusion de la part du Comité de la gouvernance. Mais ensuite, ce groupe évoluera pour avoir un mandat plus large en tant que Comité d'éthique.

MME BRUUSGAARD : Un commentaire de la part de l'Europe. Nous pensons qu'en regardant la portée des activités du Comité de l'éthique, qui va au-delà maintenant des enjeux scientifiques, la compétence des membres du panel devrait peut-être être élargie. Sur cette même note, j'aimerais attirer l'attention sur une plus grande diversité au niveau de ce panel, incluant cette parité.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : J'en prends bonne note, comme question de principe, sachant que le travail évolue sur le front de la gouvernance. Cela inclut justement cet équilibre entre hommes et femmes, l'équilibre géographique, etc. Alors, nous allons maintenir un statu quo. Ce n'est pas nécessairement équilibré, mais ce sont d'excellentes ressources jusqu'à ce qu'on passe à l'étape suivante. Et là, cela fera partie du processus de réforme générale.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du panel sur les questions éthiques.

– 3.3 Financement d'iNADO

LE PRÉSIDENT : Le point 3.3, c'est la question du financement pour l'institut des ONAD. Il y a un rapport du bureau exécutif, nous donnant ce qui était possible, et une observation du mouvement olympique, qui n'appuyait pas cette idée. Il y a une position de compromis.

M. KOEHLER : La recommandation initiale consistait à offrir à cet institut 100 000 \$ sur une période de deux ans pour un octroi de 200 000 \$. Même chose que ce que l'on fait dans l'unité des sports sans dopage. On a entendu la voix du mouvement olympique. Nous

comprenons que les gouvernements appuient également la recommandation. Cependant, entre-temps, sur la base de ce que nous avons constaté, nous recommandons de commencer avec un octroi de 100 000 \$ pour cette année à l'INADO, en demandant votre acceptation et votre approbation, comme entente de financement finale.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Si vous me permettez, ces octrois à l'INADO et au DFSU ont toujours été main dans la main, pour qu'il y ait un équilibre entre le soutien qu'on donne aux organisations sportives versus les organisations gouvernementales. Cela vise à respecter l'équilibre au niveau de ces organisations. Alors la proposition est qu'étant donné que cette année nous avons financé le DFSU, nous allons financer l'INADO de la même façon pour respecter cet équilibre. À l'avenir, la situation pourrait changer. Le DFSU aurait donc la possibilité de bénéficier d'un soutien de la part de l'autorité.

LE PRÉSIDENT : Ce serait donc la dernière fois dont on serait saisi de ce genre de problème. Êtes-vous satisfaits de ce compromis?

LE PROFESSEUR ERDENER : Au nom du mouvement olympique, nous n'appuyons pas quelques formes de financement que ce soit pour l'INADO. Parce qu'ils n'ont pas respecté les modalités de l'entente initiale. C'est le problème.

LE PRÉSIDENT : Du point de vue procédural, nous sommes saisi d'une recommandation, vous êtes saisi d'une recommandation : que le financement soit fait pour une période de deux ans. Et si je comprends bien, le mouvement olympique n'appuierait pas cette recommandation. Donc cela tomberait. J'avais espéré qu'on puisse en arriver à une solution intermédiaire, le faire pour la dernière fois et ensuite passer à autre chose. Mais si le mouvement olympique insiste, du point de vue procédural, il va tout simplement falloir décider si cette recommandation devrait être acceptée ou pas.

M. GODKIN : J'ai mentionné un peu plus tôt qu'il y avait une entente de la part du gouvernement, selon laquelle l'INADO devrait être appuyé. Alors, je ne sais pas où tout cela nous laisse.

LE PRÉSIDENT : Je nous vois venir. C'est un itinéraire qui ne me met pas très à l'aise. Prenons un petit café pour y réfléchir pendant 10 minutes, et peut-être que le café va affûter l'esprit de tous.

Pourrions-nous reprendre, s'il vous plaît? Est-ce que le café a eu un effet thérapeutique?

M. KOEHLER : Merci, Monsieur le Président. Je pense que oui. De ce que j'ai entendu, les membres autour de la table sont heureux d'accepter une prolongation d'un an des 100 000 \$, pour reconnaître le travail que fait l'INADO pour aider les organisations antidopage à parvenir à la conformité. Alors, je propose les 100 000 \$ pour une année.

M. BAUMANN : J'aimerais confirmer ce que Rob vient de dire et ajouter un commentaire. Ce serait formidable qu'ils s'en tiennent à la portée de leur mandat. Là, on serait tout à fait heureux.

LE PRÉSIDENT : Vous comprenez maintenant pourquoi les procès-verbaux sont aussi détaillés. Il faut qu'on tienne compte de tout ce qui est dit. Merci à Rob, merci à Patrick.

La question suivante est sans doute l'un des enjeux les plus importants.

DÉCISION

Le financement de la subvention à iNADO est approuvé pour un an seulement.

– **3.4 Renouvellement du siège de l'AMA**

Point traité lors de la réunion à huis clos du Comité exécutif tenue avant la réunion du Comité exécutif.

4. Opérations/gestion

– **4.1 Nouvelles nominations au Comité exécutif**

Le point 3 est maintenant terminé. Nous passons à des questions qui, nous l'espérons, ne prendront pas autant de temps. Les membres du Comité exécutif. Nous avons perdu Mme Widvey, de la Norvège. Elle a demandé à ce qu'on la remplace. Elle sera remplacée par M. Bánka, de la Pologne.

DÉCISION

Recommandation au Conseil de fondation afin que M. Bánka soit nommé représentant de l'Europe au Comité exécutif.

– **4.2 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses**

Il faut donner aux autorités suisses une mise à jour semi-annuelle, pour qu'elles sachent qui fait partie du conseil d'administration. Et vous voyez, les noms peuvent changer. Donc, c'est bien, on fait ce rapport aux autorités suisses.

DÉCISION

Il est recommandé que la composition du Conseil de fondation soit présentée au Conseil de fondation pour approbation.

– **4.3 Conférence mondiale sur le dopage dans le sport en 2019**

LE PRÉSIDENT : Point 4.3. Comme vous pouvez le constater, pour ce qui est de la prochaine conférence mondiale sur l'antidopage dans le monde du sport, on a perdu quelques candidats que nous pensions enthousiastes. Il ne reste que Katowice, en Pologne. C'est le seul candidat qu'il reste. Alors, je propose que nous allions là pour cette prochaine conférence mondiale.

DÉCISION

Katowice, Pologne sera recommandée comme hôte de la conférence mondiale sur le dopage dans le sport en 2019.

5. Sportifs

– 5.1 Rapport de la présidente du Comité des sportifs

MME SCOTT : Merci, Monsieur le Président. Encore une fois, mon rapport est plutôt bref, car les notes, les résumés des deux dernières réunions, depuis la dernière réunion du Comité exécutif, vous les avez dans vos documents. Nous nous sommes rencontrés à Lausanne avant le symposium des ONAD. Les athlètes pouvaient rester et assister à ce symposium. J'ai le plaisir de vous dire qu'il y en a plusieurs qui sont restés. Nous avons saisi cette occasion pour inviter plusieurs présidents de FI et de l'ACNO afin de renforcer les communications et nos relations avec les athlètes dans le monde. Car nous les représentons sur toute la planète. J'ai le plaisir de dire encore que plusieurs représentants du Comité des athlètes se sont joints à nous, et nous avons tout simplement discuté et communiqué. C'est quand même une partie fondamentale de notre rôle, les entendre, les écouter. Tout s'est bien passé. Nous avons discuté de plusieurs questions, avec quelques brèves présentations. Nous continuons d'appuyer cette politique des lanceurs d'alertes de l'AMA.

C'est quelque chose qui nous tient à cœur. Ceux qui nous apportent des renseignements, nous les appuyons à 100 %. On demande aussi que l'utilisation d'ADAMS soit obligatoire, car ce programme joue un rôle critique dans les analyses et les contrôles. Nous appuyons ADAMS et son utilisation obligatoire. Je ne fais que me répéter. Après la présentation de Jonathan, nous appuyons le travail fait par le Comité de révision de la conformité. Et autant pour les athlètes, parce que la carrière d'un athlète peut être très courte, et ce processus est critique pour les athlètes. Et que le tout soit aussi officiel que possible. J'aimerais aussi parler d'une idée qui a été avancée lors de ce symposium, et développée par le Comité des athlètes de l'AMA. Si vous avez assisté à ce symposium, on a parlé d'une charte de l'athlète. Et j'ai même quelques acétates, c'est bien la première fois que j'arrive avec ce genre de choses. Cela m'emballe. Alors, cette année, je l'ai déjà dit lors de réunions intérieures, en tant que présidente du Comité des athlètes, cela a été une année sans précédent, lorsqu'on parle de communications avec les athlètes. Il y a eu des pétitions, des lettres, des appels ou des courriels qui m'ont été envoyés. Il y a eu une poussée spectaculaire. Les athlètes se sont fait entendre, et cela se rapporte directement à ce qui a été révélé par le rapport McLaren. Certains athlètes ont pensé qu'ils devaient s'exprimer. Nous avons pris tout cela au sérieux et à cœur. Nous avons eu une discussion sur ce qu'il fallait faire et comment il fallait réagir. Tout d'abord, comment faire sien tout ce qui est sorti de ces déclarations, pétitions, lettres, énoncés en public? Que nous disent les athlètes? Et nous avons établi des thèmes. La chose la plus importante est que l'athlète a des droits. Il a le droit de participer à un sport sans dopage et à ce que les règles du jeu s'appliquent à tous.

Alors, nous nous sommes dit qu'il fallait peut-être mettre au point la charte des droits des athlètes. Lors du symposium, on a demandé de la rétroaction aux ONAD, quant au contenu de cette charte. Nous proposons cela pas seulement aux athlètes, mais aussi à la communauté antidopage en général. Le CIO était là, les ONAD, etc. Tous les groupes et les parties constituantes nous ont envoyé leurs idées. La prochaine étape sera de mettre au point un questionnaire pour consulter tous les membres de la communauté, les athlètes et les parties constituantes, quant à ce qu'il faut mettre dans la charte. Ce sera vraiment un document qui va clairement mentionner quels sont les droits des athlètes, lorsqu'on parle de sport propre et juste. Certains athlètes pensent qu'on ne les écoute pas, qu'on ne

les entend pas. Les athlètes pourront utiliser cette charte pour bien se faire entendre. Cela va également les rassurer. Ils sauront ainsi que leur voix vaut la peine d’être entendue, qu’on veut savoir ce qu’ils pensent. Ils vont se sentir importants, pas impotents, ni impuissants. Ce sera un document très légitime, qu’ils pourront utiliser si jamais ils pensent que leurs droits sont lésés. Donc, lors de la prochaine consultation, on va voir comment on leur pose les questions, comment on leur envoie cela. On va essayer de colliger tous les résultats. On va obtenir les conseils d’autant de groupes pertinents que possible. On aura la ratification d’ici la fin de l’année, si possible. Voilà où nous en sommes. C’était mon dernier acétate. Merci, et maintenant, j’aurai le plaisir de répondre à toutes les questions que vous aimeriez poser.

LE PRÉSIDENT : Merci, Beckie. Avez-vous des questions à poser à Beckie? Adam.

M. PENGILLY : Merci, Monsieur le Président. Merci, Beckie. Oui, on appuie énormément cet engagement élargi auprès des athlètes. Ce symposium de Lausanne, cela se voyait bien qu’il y avait beaucoup plus d’athlètes en présence. C’est encourageant, je vous félicite. Si on pouvait avoir un forum pour ce faire, il faut avoir la bonne structure. Mais on peut aussi avoir l’environnement ou le Comité des athlètes. Il y en a certains qui seraient élus dans la communauté des athlètes, on en discute. Souvent, c’est un défi, car il y a bien des commissions d’athlètes qui se demandent combien il y aura de places élues par rapport aux places nommées. On travaille encore sur la question au sein du mouvement olympique. Certains sont plus aptes à changer les choses, mais d’autres ont des problèmes. Pour ce qui est de la charte de l’athlète, de mon point de vue, est-ce que c’est simplement dans le domaine antidopage ou bien est-ce que ce sera quelque chose de plus vaste?

LE PRÉSIDENT : Peut-être qu’il y a d’autres questions, des commentaires? Vous avez une question? Allez-y, Beckie.

MME SCOTT : Merci d’avoir posé cette question, Adam. Oui, c’est la première question que nous nous sommes posée lorsqu’on a eu cette consultation publique à Lausanne. Je l’ai proposée, présentée à différents athlètes. Et depuis la réunion de Lausanne aujourd’hui, c’est la première question qui est posée par tous. Je n’ai pas encore de réponse à cette question. Cela viendra après cette consultation plus large que nous allons entreprendre. L’idée est que l’on commence par les droits de l’athlète, lorsqu’on parle d’antidopage. Mais cela pourrait peut-être aussi couvrir les droits des athlètes à l’extérieur de la question de l’antidopage. Pourquoi pas, car les athlètes devraient avoir des droits dans toutes les arènes. Peut-on vous dire que vous avez des droits ici, dans ce domaine, mais pas dans un autre? On devrait peut-être avoir un document qui couvrira tous les droits des athlètes. Mais je n’ai pas encore la réponse à votre question. Depuis la réunion du groupe de travail, je crois qu’après que nous ayons entendu tous les sons de cloche, nous saurons clairement ce que nous sommes appelés à faire. Je crois que Linda avait un commentaire à faire, ou une question à poser? Mme Linda.

MME HOFSTAD HELLELAND : Merci, Sir Craig. Oui, je crois que c’est important d’avoir cet engagement de la part des athlètes. On a besoin de cela plus que jamais. Ce Comité d’athlètes indépendants, avec le mandat de représenter les athlètes propres. Donc, merci du travail que vous faites. Comme nous l’avons mentionné dans notre communiqué, et à la suite de la réunion des autorités publiques hier, comme Andrew l’a mentionné, les athlètes doivent représenter des athlètes et non des organisations. Il est important d’établir cette différence à l’avenir. Le Comité des athlètes fonctionne bien, il est très crédible et a

bonne réputation. C'est vraiment le groupe qui représente les athlètes propres. Nous sommes ici pour protéger les athlètes qui ne trichent pas. Il est encore plus important aujourd'hui qu'avant que vous puissiez bien vous faire entendre. Donc, je vous dis bonne chance dans cet important travail que vous faites. Merci.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du Comité des sportifs

6. Finance

– 6.1 Contributions des gouvernements et du CIO

LE PRÉSIDENT : Il y a un rapport disponible du Comité des finances. Andrew n'en donnera pas un compte rendu. D'abord, Maria Pisani, qui est notre contrôleuse financière, va nous dire où nous en sommes pour le premier trimestre. Et Olivier nous dira comment on va se pencher sur ce processus complexe des activités budgétaires à l'avenir. Vous avez une version, une liste, qui a été mise à jour pour les cotisations faites jusqu'ici. Maria, vous souriez depuis un bon moment, vous êtes assise au fond de la salle et le soleil vous illumine.

MME PISANI : Je vais vous parler rapidement, puis je répondrai à vos questions. Tous les chiffres donnés sont en dollars américains.

Point 6.1, mises à jour des contributions des gouvernements. La liste des contributions se retrouve devant vous et est datée du 16 mai 2017. Vous allez remarquer qu'il y a une augmentation dans ce que nous avons recueilli. Depuis, 78,1 % ont été atteints par rapport à 83,36 % l'an dernier. Nous avons un chiffre plus bas cette année que l'année dernière, mais nous espérons atteindre notre budget.

Point 6.1.2. Un aperçu très rapide des contributions des régions qui demeurent en suspens. Alors, 1,2 million pour l'Europe; c'est composé de contributions venant d'Espagne, de Turquie et d'Italie. Donc, c'est cela qui représente le manque à gagner. L'Asie, c'est 400 000 \$ qui constituent le manque à gagner; c'est le Bahreïn, le Brunei, et la Thaïlande. Les Amériques, 1,6 million \$; et le pays qui constitue le manque à gagner est les États-Unis, deuxième versement seulement, Mexique et Argentine. En Afrique, 46 500 \$ de la Libye, du Nigéria et de l'Afrique du Sud. Ce sont les montants non payés. Alors, ce sont les quelques pays qui n'ont pas payé à ce jour.

Les contributions supplémentaires reçues à ce jour représentent 347 314 \$. Nous remercions l'Australie, le Japon, le Koweït et l'Arabie Saoudite.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

– 6.2 Le Fonds spécial pour les enquêtes

MME PISANI : Le montant total reçu des autorités publiques au 30 avril 2017 est de 704 903 \$. Je suis ravie de pouvoir vous annoncer que nous avons reçu les paiements des contreparties du CIO. Alors, 1 409 806 \$. Vous pouvez vous reporter aux documents pour avoir le détail de toutes les contributions reçues. Nous remercions tous les partenaires pour

leur contribution à la réussite de cette entreprise de financement pour le fonds des enquêtes.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le fonds special pour les enquêtes.

6.3 Comptes de fin d'exercice 2016

MME PISANI : Les comptes pour la fin de l'exercice 2016. 97,9 %, c'est le montant le plus bas reçu. Et les contributions, 298 000 \$, et nous avons reçu également un octroi de Montréal International. L'AMA a un excédent sur dépenses de 729 000 \$ en 2016, par rapport à une perte de 144 000 \$. Cet excédent est attribuable à une radiation des actifs d'ADAMS, et au coût des enquêtes, comme le rapport de la personne indépendante, malgré le fait qu'on ait alloué de l'argent du fonds d'enquête, à hauteur de 154 000 \$. Dépense en indemnités de 24 500 000 \$, en deçà de ce qui était inscrit au budget. C'est attribuable au démarrage tardif du nouvel ADAMS, après le développeur. Le rapport des finances vous parle des résultats de 2016 plus en détail. La position financière de l'agence est stable. Cependant, au fur et à mesure que les réserves de liquidités sont utilisées pour compléter les coûts pour des projets spéciaux, comme les deux enquêtes – la commission indépendante de 2015 et le rapport de la personne indépendante de 2016 –, il devient impératif d'augmenter le financement. En tant que personne des finances, j'y crois fermement. Pour ce qui est des politiques internes, les réserves de liquidités ne doivent pas être réduites de plus de 20 000 \$ pour financer la réserve. Le rapport des auditeurs indépendants est favorable. Aucune déficience, aucune suggestion d'amélioration n'ont été proposées. Notez qu'à la page 4, les états financiers, nous avons les états financiers de l'IAF. La description des dépenses pour la communication et les services d'éducation a été changée pour mieux refléter les dépenses afférentes. Maintenant, j'aimerais tout simplement que le Comité exécutif recommande les comptes de 2016 pour approbation par le Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT : Demain, nous allons entendre le représentant local de PwC, qui va nous présenter le rapport des auditeurs. À ce moment-là, les comptes devront être approuvés par le Conseil de fondation. Alors, Maria vous a expliqué ce dont il s'agit. Est-ce qu'on les soumet au Conseil de fondation demain? Tout le monde est d'accord? Merci beaucoup, Maria.

– 6.4 Comptes trimestriels 2017 (premier trimestre)

MME PISANI : À compter du 30 mars, nous sommes à 52 % du revenu total budgété. Comme vous le savez, nous avons reçu le plus gros de notre financement dans les six premiers mois de l'année, et peu est arrivé dans la deuxième moitié de l'année, même si les dépenses ont la tendance contraire. Le profit trimestriel ne représente pas la réalité ni la tendance pour toute l'année. Le budget est sur la bonne voie, il n'y a rien d'exceptionnel que je dois signaler.

6.5 Budget 2018 – planification préliminaire

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Je pense que je l'ai déjà mentionné dans mon rapport, nous allons suivre la démarche habituelle, c'est-à-dire que le Comité des finances se rencontrera au mois de juillet. Nous allons essayer de fournir les documents aussi vite que possible aux

diverses parties au mois d'août, pour qu'elles puissent se pencher là-dessus, avant notre réunion de l'exécutif prévue pour septembre. Ensuite, on va revoir ces documents à la suite de la discussion que l'on aura autour de cette table, pour approbation budgétaire en novembre. Nous voulons vous soumettre un budget qui sera axé sur les activités, et qui sera assorti de chiffres concernant les attentes relatives à l'AMA et le travail que l'AMA devra effectuer. On va montrer une augmentation substantielle par rapport à la situation actuelle. C'est ce que ce budget affichera. Mais nous allons essayer de faire les choses aussi raisonnablement que possible. Comme nous nous sommes engagés à le faire, nous allons placer cela sur un contexte plus long. Alors, il y aura la planification de la gouvernance, c'est donc une perspective pluriannuelle. Ils doivent suivre leurs propres processus budgétaires. Et il y aura une discussion que nous aurons au Comité des finances, quant à la façon dont le financement de ce budget devrait être effectué. On devrait réfléchir et être créatifs à l'avenir. Nous comprenons les contraintes des autorités publiques. Demain, je m'attends à des commentaires relatifs au timing. Il faut qu'on suive notre propre démarche, mais nous en tiendrons compte en faisant une projection qui dépassera une année.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le Président. Au nom du CIO, j'aimerais clarifier le montant total pour les contributions annuelles pour cette année. Ce sont 14,9 millions \$ qui n'ont pas été pleinement facturés par l'AMA. Le CIO est prêt à faire son versement à temps, mais la facture n'est pas arrivée à temps. Alors, ne quittez surtout pas la salle avant qu'on vous donne la facture. Maria, je laisse cela entre vos mains compétentes. Cela pourrait expliquer autre chose.

Pour le fonds des enquêtes spéciales, l'entente initiale que nous avons avec le CIO indiquait qu'il donnerait des fonds de contreparties par rapport aux fonds reçus, à partir d'une certaine date. Après cette date limite, on a reçu 200 000 \$ de plus. Nous avons fait la demande au CIO, et le CIO a décidé de donner des fonds de contreparties par rapport à ce montant-là également. Il faudrait que ce soit dit officiellement. Y a-t-il des questions que vous aimeriez poser à Maria? Je suis désolé, oui?

M. KEJVAL : Merci. J'ai deux questions à soulever. Alors, je me concentre sur les chiffres pour la toute première fois, je veux pouvoir comprendre. D'abord, il s'agit de la contribution au niveau fiscal de Montréal International. Le contrat a été signé en 2001. Donc, cela va jusqu'à 2011, 2012. La contribution était de 15 millions \$, divisés selon les années. 1,5 million \$ par année. Plus tard, l'AMA a reconduit ce contrat avec Montréal International pour une autre année. Au niveau des taxes payables, maintenant. En raison du fait que nous avons commencé en 2002, avec un chiffre de 17 millions \$, et nous avons maintenant un chiffre d'affaires de quelques 30 millions \$ cette année, la contribution pourrait être beaucoup plus élevée. Alors, on demanderait à KPMG de faire une analyse, mais l'analyse ne tiendrait compte que des chiffres publics qui sont sur Internet. Est-ce que l'on voit cela dans la contribution de 2002? Ou est-ce qu'il nous manque 1,5 million \$ US, qui couvrent de 2002 jusqu'à maintenant? Donc, c'est presque 15 millions \$. J'ai ici l'analyse. J'aimerais demander à l'AMA de se pencher là-dessus, parce que je pense que ce serait une contribution de taille. C'était la première question.

La deuxième est l'acceptation des dons volontaires. Je suis ici pour la première fois. En 2013, 2014, 2015, on a reçu un demi-million \$ de la fédération russe par année de l'extérieur. Nous continuons à recevoir des montants d'autres pays, sous forme de dons, et personne ne le sait. Ne va-t-on pas commencer à créer un problème avec une autre

nation? Ma recommandation est d'arrêter d'accepter ces dons supplémentaires venant d'autres pays, en raison de conflits d'intérêts potentiels. Merci.

LE PRÉSIDENT : Nous allons soumettre cette recommandation au Comité des finances et voir ce qu'ils auront à dire. Maria sera ravie d'avoir la ventilation des chiffres que vous nous avez mentionnés et qui couvrent toutes ces années.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Je ne suis pas sûr d'avoir compris comme il faut le premier point. Mais le contrat avec Montréal International, c'est un montant fixe qui est indexé selon l'inflation. Il n'est pas associé au chiffre d'affaires de l'agence. On pourrait discuter des détails. Mais c'est comme cela que cela a été fait; le compte est exprimé en dollars américains. Vous avez la fluctuation du montant en raison du taux de change, parce qu'ils paient en dollars canadiens. C'est l'explication.

Pour la Russie, j'aimerais souligner que ces montants ont été reçus en toute transparence. Ils étaient connus de ce comité et du Conseil de fondation. Ces montants ont été payés. Plutôt que de voir ces montants payés au fonds de recherche de l'UNESCO, c'est une entente qui avait été conclue à l'époque. Donc cela peut prendre un éclairage malheureux à la lumière de ce que nous vivons à l'heure actuelle, mais la réalité de l'époque, c'était ça. Cela s'est fait dans la pleine transparence.

LE PRÉSIDENT : Ils étaient prêts à poursuivre ces dons, mais on s'est dit que dans les circonstances, il était peut-être déraisonnable de continuer à accepter ces fonds.

M. GODKIN : Sur la question du faux volontaire, je ne peux pas m'exprimer pour les autres pays. Mais pour l'Océanie, c'est une contribution visant à maintenir les opérations des organisations antidopage. En l'absence de cet argent, il n'y en aurait pas. On pourrait cesser la contribution. On est ouverts à ce débat, mais il faudrait le faire les yeux grands ouverts.

LE PRÉSIDENT : Non, nous déclinons cette offre. Mais je comprends tout à fait. Nous avons vécu une situation au cours des deux ou trois dernières années, Jerry, où nous avons deux enquêtes indépendantes, avec des professionnels qui travaillaient pour nous et qui ont coûté extrêmement cher, avec une pression énorme sur nous pour que ces enquêtes soient effectuées, mais sans le financement. D'où la demande que j'avais exprimée, comme moyen de financer justement ce qui s'est révélé être la deuxième enquête. Ce n'est pas comme ça que ça se présentait au tout début. Il ne s'agit pas de demander de l'argent pour financer ces activités. Mais dans ce cas-là, la mission a été accomplie. J'espère qu'on n'aura plus jamais à revivre ce genre de situation. À l'avenir, nos enquêtes seront faites à l'interne par notre chef des enquêtes qui est basé ici. Je lui ai parlé, et il m'a dit que ça coûterait beaucoup moins cher que ce qui s'est fait précédemment. Merci Maria, pour la façon dont vous nous avez présenté le tout. Je vous félicite. Pendant des années, jamais je n'ai eu le courage de mentionner les pays qui n'avaient pas versé leur contribution. On va s'arrêter pour le lunch. Maria va venir me voir et voir Linda, car il y a une question que nous devons régler concernant la commission sur la rémunération. Allons manger et on va essayer de reprendre.

DÉCISION

Il est pris note du budget de 2018.

7. Éducation

– 7.1 Rapport du Président du Comité Éducation

M. MOSES : Nous avons eu une réunion d'éducation il y a environ trois semaines dans cette même salle, les 20 et 21 avril. Une participation à 100 %, tous les membres du comité étaient présents, physiquement ou par téléphone. Cela a été une réunion très emballante. Les résultats de la réunion sont en annexe, mais j'aimerais couvrir un certain nombre de points importants. On a déterminé qu'il était nécessaire que tous les partenaires soient engagés au niveau de l'éducation, ce qui inclut les organisations nationales et régionales antidopage, les fédérations internationales, le Comité olympique, et les organisateurs de grandes manifestations. C'est une éducation qui serait axée sur les valeurs. Et comme principe de base, les partenaires doivent savoir que c'est dans l'intérêt de tous de faire la promotion du sport propre, d'assurer un terrain uniforme et de ne pas seulement engager ceux qui sont impliqués au niveau des organismes antidopage. Il faut offrir une formation alignée sur nos objectifs. Il est nécessaire de voir comment le service de l'éducation de l'AMA et notre comité pourraient travailler ensemble, en collaboration avec le comité d'éducation du CIO, puisqu'après tout, nous partageons les mêmes objectifs, surtout pour cette éducation axée sur les valeurs.

Le Comité d'éducation a accueilli le rapport de Beckie Scott, la présidente du Comité des sportifs de l'AMA. Le Comité de l'éducation a également appuyé l'initiative du Comité des sportifs pour développer une charte des droits des sportifs et lancer un appel à l'action.

Le comité a également recommandé plusieurs sujets à considérer pour les programmes de recherche en sciences sociales de l'AMA. Ce sont des sujets de recherche potentiels, et vous en avez tous les détails dans mon rapport. C'est le Comité de révision de la recherche en sciences sociales qui se penchera là-dessus lors de sa réunion au mois d'octobre, cette année. Nous voulons nous assurer que toutes ces organisations de lutte contre le dopage mettent en œuvre cette recherche pour évaluer leurs propres programmes d'éducation.

Le Comité d'éducation de l'AMA pense qu'il reste beaucoup de travail à faire pour souligner l'importance de l'éducation, en plus de ce qu'il reste à faire pour guider les partenaires sur ce que représente la constitution d'un programme d'éducation pertinent. Le Conseil de fondation de l'AMA devrait développer l'élaboration d'un standard international de communication et d'éducation. Il faudra donc créer un petit groupe de travail pour déterminer les paramètres du projet, suivi d'un appel à des consultations auprès de tous les partenaires. L'objectif serait que ce standard soit terminé d'ici le 19 novembre. Un document sera déposé lors de la réunion du Conseil de fondation.

Nous avons remercié le Comité d'éducation pour la qualité du travail exceptionnel qu'ils ont pu nous offrir et qu'ils ont fait pour toute notre communauté. Il y a eu beaucoup d'avancées au cours des dernières années; l'introduction de nouvelles ressources pour les parents; le développement d'une plate-forme numérique d'apprentissage; la mise en œuvre du Manuel universitaire sur la lutte contre le dopage, sur lequel nous travaillons depuis un moment; la formation et l'aide aux partenaires. La qualité de la recherche que nous colligeons est toujours à la poursuite de cette éducation axée sur les valeurs.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Éducation.

– **7.2 Standard international pour l'éducation et l'information**

M. KOEHLER : Je ne réitérerai pas ce qu'Edwin a déjà dit, mais de façon générale, on a jugé qu'il était temps d'élaborer un standard international. Nous voudrions avoir la recommandation de ce comité, qui pourrait être soumise au Conseil de fondation demain, indiquant que le Comité de l'éducation approuve l'exploration de l'élaboration d'un standard international pour l'éducation et l'information. Comme Edwin l'a mentionné, si cette proposition était acceptée, nous formerions un tout petit groupe de travail pour avancer et établir les contours de cette initiative. Le conseil de l'Europe a déjà développé un cadre, et nous allons nous en inspirer pour nous assurer que le processus soit aussi minimal que possible, mais avec la plus grande influence.

LE PRÉSIDENT : Des questions à Rob ou à Edwin? Que voulez-vous dire par un « petit groupe »? Un groupe restreint de cinq personnes qui se pencheraient sur l'ébauche actuelle de ce standard. Et quand est-ce qu'une ébauche de ce standard international pour l'éducation et l'information sera disponible?

M. KOEHLER : Nous espérons avoir quelque chose d'ici mai 2018. C'est une suggestion. Un standard international représente une année de travail pour accomplir cela.

LE PRÉSIDENT : Tout le monde est d'accord? Merci. Merci à Rob et à Edwin.

DÉCISION

Proposition de recommander au Conseil de fondation d'établir un standard international pour l'éducation et l'information approuvée.

8. Santé, recherche et médecine

8.1 Rapport du président du Comité Santé, recherche et médecine

LE PRÉSIDENT : Très bien, mesdames et messieurs. Reprenons nos travaux. Nous allons interchanger l'éducation et la recherche. Je passe donc la parole au président du Comité de la recherche, de la médecine et des sciences.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci. Je voudrais donner des informations concernant les activités de nos comités, en trois parties, très brièvement. Puis, Monsieur le Président, si vous le permettez, je donnerai la parole à mon collègue, Olivier.

Tout d'abord, je dois dire que je suis heureux de noter que les organisations antidopage ont assuré une plus grande conformité, ce qui permet d'avoir plus d'inscriptions d'exemptions pour usage thérapeutique dans ADAMS. Le travail de surveillance fait par les différentes agences est donc plus grand. Pour ce qui est des laboratoires, il y a plusieurs activités à noter. Le groupe de travail sur les laboratoires nous a présenté ce matin ses

activités. Deuxièmement, on a évalué la situation des différents laboratoires : quelles étaient les mesures à prendre du point de vue juridique pour ce qui est des suspensions, des révocations ou des réintégrations.

J'aimerais dire quelques mots à propos de la recherche. Il y a eu des travaux et des recherches qui ont été faits sur la découverte de biomarqueurs. Cela a été fait par nos laboratoires ou en partenariat. La recherche est essentielle, et j'exhorte les membres du Comité exécutif et les membres de la fondation à envisager de ramener le budget de la recherche au niveau passé, si l'on veut éviter qu'il y ait des lacunes dans les capacités de contrôle et de vérification à l'avenir. Olivier va prendre la relève, maintenant. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci, la parole est à vous.

LE DR RABIN : Merci, Monsieur le Président, merci, professeur Erdener. J'aimerais revenir maintenant sur deux points. D'abord, sur la recherche. Vous le savez, nous avons eu notre appel de subventions pour 2017. Nous avons reçu 85 propositions sur différents thèmes retenus par le Comité de la recherche et de la santé. Un peu le même nombre que dans les années précédentes, surtout si on prend en considération l'appel particulier à des activités de recherche spécifique des derniers mois. Nous avons près de 100 demandes, c'est la limite de ce que l'on peut faire. Maintenant, les experts de l'extérieur ont terminé il y a quelques jours l'examen de ces projets. Et nous allons avoir un groupe d'examen de ces projets qui reverra avant la fin août ces projets, avant la soumission au comité pour approbation ultérieure par le Comité exécutif, le 24 septembre.

À propos des laboratoires, quelques mots de plus. Comme vous le savez tous, nous avons eu un nombre record de suspensions. Neuf laboratoires ont été suspendus au cours des 18 derniers mois. Plusieurs laboratoires ont déjà été réintégrés. Madrid, Oran, Beijing, et bien sûr Rio, juste avant les JO, ont été réintégrés. Il reste encore cinq laboratoires, dont Bogota et Mexico, qui sont toujours suspendus. Et trois laboratoires font l'objet d'un examen, comme on l'a déjà dit, avec des possibilités d'interventions d'experts juridiques pour déterminer ce qu'il conviendra de faire. L'administration de l'AMA, avec l'appui des experts, surtout le groupe d'experts des laboratoires, a travaillé de façon active auprès des laboratoires pour voir quelles sont les mesures à prendre pour remédier à la situation et pour que toutes les mesures voulues soient prises avant que l'on envisage la réintégration ou la prise d'autres mesures. Voilà les quelques précisions que je voulais apporter.

LE DR VERNEC : Merci Monsieur le Président. Je voudrais mentionner un certain nombre de points. Le projet de la liste pour 2018 a été envoyé aux partenaires pour obtenir leurs commentaires pour la fin avril. Maintenant, pour ce qui est des exemptions, nous sommes heureux de noter qu'il y a de plus en plus d'ONAD qui enregistrent leurs dossiers dans ADAMS. Nous en avons 183 qui ont été enregistrés. En 2016, nous sommes arrivés à 2006 dossiers. En 2017, on devrait dépasser 3000, pour ne pas dire 4000. Donc, nous sommes très heureux de ces résultats. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'une augmentation du nombre d'autorisations accordées dans le monde, mais cela reflète le fait que les gens enregistrent les dossiers dans ADAMS.

Toutes les organisations antidopage et l'AMA peuvent mieux suivre la situation. Maintenant, pour ce qui est du travail de surveillance et d'interrogation, le travail a augmenté en 2017. Nous avons eu cinq revues entreprises par le groupe du comité.

Pour ce qui est du passeport biologique des athlètes, nous sommes heureux de pouvoir dire que le dossier évolue avec le modèle actuel et le modèle pour l'avenir. Pour le module actuel, nous avons beaucoup de travail fait sur le volume plasmatique, ce qui devrait aider et améliorer l'efficacité du premier module.

Pour ce qui est de l'avenir, et comme le professeur Erdener l'a dit, le groupe d'experts de PB et un petit groupe ad hoc sur la découverte de biomarqueurs se sont réunis. Nous avons quelques projets en cours pour examiner l'utilisation d'EPO. Si quelqu'un dit qu'il a passé du temps en altitude, il pourra dire que l'évaluation du passeport hématologique a semblé beaucoup plus difficile. Il faudra donc raffiner le travail de PB. Et pour terminer, le passeport biologique. Le modèle endocrinien est étudié.

Un groupe va se réunir à Montréal le mois prochain pour examiner l'IGF-I et étudier les travaux qui ont été faits avec certaines des ONAD, pour voir comment le modèle endocrinien peut être utilisé. C'est un résumé de ce que vous pouvez trouver dans le rapport. Je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

LE PRÉSIDENT : Merci à tous les deux. Avez-vous des questions à poser à l'un de nos deux intervenants? Oui, c'est une direction des services extrêmement occupée, qui a beaucoup de choses à faire. Et bien, j'entendrai les questions avec plaisir.

M. GODKIN : Deux choses. À propos du passeport biologique, un sujet important est l'inefficacité que l'on observe lorsque les ONAD doivent négocier le droit d'accéder à des informations individuellement auprès des ONAD. Ne pourrait-on pas voir si l'on pourrait rationaliser cela pour éviter l'inefficacité de la procédure? Pourrait-on faciliter le partage des informations? C'est une suggestion qui a été faite. Deuxièmement, la gonadotrophine chorionique humaine, la décision concernant la limite. On a deux seuils qui ont été envisagés. Est-ce que ça ne risque pas de provoquer des difficultés au niveau de la gestion des résultats? Est-ce que ça n'amène pas à poser des questions sur la pertinence des recherches sous-jacentes à ces deux niveaux?

M. MIZUOCHI : Il ne s'agit pas d'une question. Je voudrais saisir cette occasion qui m'est donnée pour intervenir. Je passe donc au japonais pour la suite. Il ne s'agit pas d'une question, mais j'aimerais saisir l'occasion qui m'est donnée ici pour présenter une initiative du Japon. En matière de recherche et de développement, l'antidopage se fait dans les universités et dans les institutions et établissements de recherche. En janvier, cette année, pour la toute première fois au Japon, deux universités, Tsukuba et Tokyo, et l'université médicale du Japon ont formé un consortium pour faire avancer la recherche antidopage. Chaque université a son domaine d'expertise en matière de recherche, mais dans le cas de cette initiative particulière, les universités peuvent regrouper les résultats de différentes recherches et, de concert, faire de la recherche et du développement plus poussés sur la lutte contre le dopage. Nous pensons que ce consortium permettra de faire avancer la recherche et le développement en antidopage au Japon. À l'avenir, le Japon espère pouvoir trouver un moyen de partenariat entre les différents consortiums de recherche et de développement en matière de lutte contre le dopage. Merci.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci beaucoup. Merci, Monsieur le Président. Peut-être pourrais-je donner quelques informations supplémentaires concernant les activités de recherche dans la perspective du CIO. Comme l'indique la commission sur la recherche et le développement, il y a 10 centres de recherche, alors qu'il y a deux ans, il n'y en avait

que quatre. Il faut apporter un appui financier; c'est le premier problème. Nous avons des activités de recherche très bien organisées. Deuxième point que je tiens à mentionner. Maintenant, les choses avancent. Nous avons une étroite collaboration avec nos amis du département de l'AMA. (Olivier?) Et nous avons travaillé il n'y a pas très longtemps à Lausanne. On a eu une réunion de consensus sur les suppléments; les suppléments qui continuent à poser un grand problème dans le domaine des sports. La contribution que nous avons apportée a été très utile. Pour l'avenir et nos activités, j'aimerais que l'on continue à collaborer très étroitement entre nos deux organismes.

LE PRÉSIDENT : Olivier? Pourriez-vous répondre aux questions d'Andrew?

LE DR RABIN : Oui. Je vais me reporter à mon collègue qui, un peu plus tard, va présenter le document technique. Maintenant, j'aimerais faire un commentaire assez bref concernant l'intervention du ministre du Japon. Nous nous réjouissons de cette initiative du Japon et nous espérons vraiment pouvoir collaborer avec le Japon, entre le Japon et l'AMA, travailler à la coordination de tous ces efforts et à l'échange des domaines qui nécessitent une recherche, et autour des défis qui s'annoncent, tels que présentés par le professeur Erdener. Je voudrais répondre à Andrew, si vous me le permettez. Nous sommes tout à fait conscients de la nécessité d'avoir des accords de collaboration entre les fédérations internationales et les ONAD. On espérait trouver une solution. Il y avait quelques obstacles, mais dès que l'on aura surmonté ces obstacles, nous pourrons y arriver. Nous avons parlé de la question avec le service juridique, le service des contentieux, qui pensait effectivement qu'il serait important d'avoir un accord. Mais ce n'est qu'un point de départ. Une fois que le tout sera lancé, on ne sera pas obligés de revenir sur la question. Mais s'il y a des problèmes liés à une telle coopération, il faudra le savoir. Depuis que le passeport existe, il n'y a eu qu'un seul cas à notre connaissance. Nous sommes intervenus, et depuis, tout va bien à notre connaissance. Mais n'hésitez pas du tout à nous faire savoir s'il y a des problèmes particuliers qui méritent d'être examinés.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Autre chose? Cela fait un certain temps que vous travaillez là-dessus. Nous avons des documents techniques. Je l'ai pas mal lu. Le mot de la « mesure d'incertitude » est une chose qui a vraiment attiré mon attention. Lorsque l'on est un mathématicien ou un scientifique, c'est une expression qui ne peut que vous frapper. Pour parler à des gens qui ne sont pas aussi experts que vous.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du
président du Comité Santé,
recherche et médecine

8.2 Documents techniques

LE DR BARROSO : Je vais essayer d'être aussi simple que possible dans mon intervention. Merci, Monsieur le Président. Nous avons essentiellement quatre documents techniques qui ont été revus par le groupe d'experts des laboratoires. C'est quelque chose que nous soumettons à toutes les réunions du Comité exécutif. Les documents techniques sont des documents vivants, que l'on doit pouvoir actualiser en fonction des circonstances et en fonction des connaissances accumulées dans les laboratoires ou publiées dans la littérature scientifique. J'aimerais intervenir en deux temps, et essayer de voir les

modifications sommaires des DT, et ensuite voir s'il y a des clarifications apportées concernant ce document.

Le processus de révision de ces documents a quelques objectifs et actualisait les documents qui sont complémentaires. L'objectif ultime est d'améliorer l'efficacité analytique des laboratoires et d'harmoniser les vérifications analytiques et la présentation des rapports concernant les résultats. Ce processus de révision commence par les modifications proposées par les groupes de travail techniques. Par exemple, nous avons un groupe de travail technique sur l'EPO, le SMRI, sur l'hormone de croissance, ou le groupe d'experts du laboratoire. À la suite des modifications, il y a une phase de consultation avec les partenaires de l'AMA et les laboratoires. Ces consultations se déroulent du 22 mars au 14 avril. On espérait avoir une phase de consultation aussi serrée que possible. Mais quelquefois, il y a des restrictions de temps dues au fait que nous devons présenter les documents techniques pour approbation par le comité. Après la phase de consultation, nous recevons des commentaires que nous devons prendre en considération et que nous devons inclure ou envisager d'inclure dans le document, à la présentation de la version finale au Comité exécutif aux fins d'approbation. Voilà en quoi consiste le processus de revue de ces documents techniques. C'est quelque chose qui peut être fait une ou deux fois par an, en fonction des documents.

8.2.1 TD2017DL version 2

LE DR BARROSO : Alors, le document technique. Quels sont ceux qui ont été modifiés récemment? Alors, le premier c'est les documents sur l'harmonisation de 19 stéroïdes, la nandrolone. Il y a eu un changement majeur dans ce document technique. Cette substance ne doit pas être considérée comme une substance à seuil, dorénavant. Pour des niveaux de 19-NA, on devra donc compter sur les résultats de l'analyse de l'IRMS. Il y a un seuil pour lequel l'IRMS n'est pas nécessaire, car à ce niveau-là, cela ne peut pas être d'origine endogène. Donc, il y a des exigences pour l'estimation première, et il faudra également des critères plus stricts pour l'analyse de confirmation. Ce qui est important ici, c'est ce que l'on a dans l'échantillon A et l'échantillon B. La procédure de documentation de l'échantillon B est plus facile, en quelque sorte, plus brève que la première procédure de vérification. La raison pour laquelle nous faisons cette vérification est de voir les changements. Mais il faut que la première vérification, la première analyse, ait été faite adéquatement. L'analyse IRMS est utilisée pour confirmer quelle était l'origine lorsque le niveau de départ était bas. J'ai terminé. Il y a un changement. Ce cliché pas si compliqué que ça peut le paraître.

Alors, ce que vous voyez ici, c'est que maintenant, nous allons prendre les valeurs absolues des résultats IRMS. Autrement dit, nous allons prendre une valeur +4 ou -4. Et si c'est au-dessus de 3, ou en dessous de 3, -3 ou +3, dans ce cas, c'est considéré comme positif. Et ce changement est dû au fait qu'il y a certaines présentations synthétiques de nandrolone qui n'auraient jamais été déclarées positives par l'examen IRMS, si on n'avait pas fait une évaluation du changement. Je ne vous donnerai pas d'analyse de toute la structure. L'autre document technique, celui que préfère notre président, porte sur les limites des décisions. C'est la deuxième version du même document technique. Cette année, la raison pour laquelle ce document a dû être revu est que nous voulions nous assurer du fait que les différents documents restent compatibles. Si on change un document, il faut s'assurer qu'il reste compatible avec l'autre document. Donc, quelques fois, il faut changer les deux. Dans ce cas particulier, le tableau 19-NA a été retiré parce

que c'est un document technique qui ne s'applique qu'aux substances seuil. Il faut dire que le niveau maximum de certitudes qui sont spécifiées sont vraiment des maximums. Les laboratoires peuvent avoir des niveaux plus bas. Cela veut dire que la mesure sera plus précise. Et c'est mentionné pour prendre en considération les cas qui peuvent être soulevés en cour. On peut avoir cinq valeurs de seuil différentes pour la gonadotrophine chorionique (CG). Pour mesurer les hormones peptides, les résultats peuvent varier. C'est une molécule très complexe qui peut exister sous différentes formes. Et avec différents dosages, on peut mesurer des formes différentes de la même molécule. Dans ce cas particulier, on utilise l'immuno-essai comme méthode. Dans certaines préparations, certaines techniques sont beaucoup plus précises que l'immunodosage. Pour les deux types d'immuno-essai, un diagnostic de cinq reste très conservateur, très prudent. Je ne sais pas si ceci répond à votre question.

M. GODKIN : Ces données de recherche sont-elles accessibles pour les laboratoires de recherche de l'AMA?

LE DR BARROSO : Différents groupes de recherches travaillent dans le monde. Toute cette information est disponible pour les laboratoires du réseau de l'AMA.

Il y a également des changements mineurs concernant l'analyse de certaines substances, lorsque ces substances sont présentes dans les agents marqueurs ou dans les diurétiques. Il faut établir la distinction entre les substances interdites en tout temps et les substances interdites seulement en compétition. Pour les stimulants, on ne signale pas les stimulants en dessous d'un certain niveau. Il y a présence d'agents marqueurs au-dessous de 50; cela ne doit pas être signalé. Si vous avez des questions sur tout cela, je suis à votre disposition. C'est un groupe important. Les choses peuvent changer. À l'avenir, il se peut qu'on utilise ces directives pour l'approbation de certains usages à des fins thérapeutiques, pour éviter les abus. Notre document porte sur le niveau de performance minimum requis pour la détection et l'identification des substances sans seuil.

8.2.2 TD2017CG/LH

LE DR BARROSO : Les changements au documents sont mineurs, parce que les directives existantes, qui étaient un document de niveau 3, avaient été converties en un document technique de niveau 2 obligatoire. La principale modification consistait à inclure le test LCMS pour l'analyse de confirmation et à spécifier que, pour les urines concentrées, la limite de décision devait être ajustée en conséquence, et les instructions correspondantes avaient été fournies dans le document technique sur les limites de décision.

8.2.3 TD2017MRPL

C'est pour déterminer ce que les laboratoires, avec leurs vérifications, devraient pouvoir détecter. C'est très important. Par exemple, pour les métabolites de longue durée, les stéroïdes. Il y a eu un cas récemment. Quels sont les niveaux que les laboratoires doivent détecter? Mais nous voulons nous assurer du fait que l'harmonisation aille plus loin, pour ce qui est des capacités d'analyse des laboratoires. On doit leur dire qu'ils doivent non seulement détecter telle substance, mais aussi telle métabolite de la substance. La substance doit pouvoir être détectée au niveau le plus bas possible, à court terme et également à long terme. On insiste sur le fait que les laboratoires puissent détecter autant de métabolites que possible dans la substance. Les substances qui ont été définies pour les

niveaux marqueurs; il s'agit des peptides, de l'insuline, etc. Ces niveaux de détection n'ont pas été nécessairement spécifiés ni identifiés autrefois. Maintenant, cela devient obligatoire. Tous les laboratoires devraient être capables de détecter ces substances à ce niveau-là.

Il est obligatoire que les laboratoires aient la capacité analytique leur permettant de détecter les petits peptides, les analogues et certains peptides définis dans la liste. Il est important de noter qu'il ne s'agit pas d'une méthode incluse dans le menu de vérification et de contrôle habituel. Mais pour les peptides, il faudra exiger que ces examens soient faits. Certains laboratoires le font, d'autres, non. Les autorités compétentes doivent exiger ces analyses. Les niveaux de signalisation, pour certaines substances sans seuil. L'higénamine et le meldonium ne doivent pas nécessairement être signalés, à moins de 10 ng par ml. Nous avons ici les limites de signalisation.

8.2.4 TD2017NA

LE DR BARROSO : Dernier document technique, c'est celui qui concerne l'hormone de croissance de la gonadotrophine chorionique humaine (hCG). Le changement est mineur. Dans les lignes directrices, on avait des suggestions. Maintenant, cela devient une obligation. On a une inclusion de l'analyse de confirmation pour l'urine concentrée. Le niveau de décision doit être ajusté et les instructions sont données dans le document technique sur cette limite seuil. Merci, c'était tout ce que j'avais à dire concernant le document technique.

LE PRÉSIDENT : Vous le soumettez pour approbation. Pouvons-nous considérer que c'est approuvé? Merci beaucoup.

DÉCISION

Documents techniques approuvés.

9. Code Mondial antidopage

9.1 Rapport du président du Comité de révision de la conformité

9.1.1 Russie

M. KOEHLER : Alors, ce qu'on a voulu faire, c'est d'abord de vous mettre à jour sur ce qui est arrivé en Russie. Comme nous le savons tous, le 18 novembre 2015, le conseil fondation a déclaré RUSADA comme étant en non-conformité. Mais depuis, nous avons travaillé sans relâche avec RUSADA, l'agence antidopage russe, le ministère des Sports, le comité national olympique, le comité national paralympique et la commission Smirnov, pour essayer de nous assurer de pouvoir rétablir la confiance dans le système et rebâtir également la lutte contre le dopage en Russie. Pendant ce temps, nous avons recruté l'Agence antidopage du Royaume-Uni, qui peut être félicitée pour le travail qu'elle a fait. Elle a pu travailler en Russie, et a pu combler les lacunes. Elle a vérifié toutes les lacunes qu'elle a pu combler, et son travail a été fort apprécié par tous les partenaires. Nous continuons notre engagement avec deux experts internationaux qui sont sur le terrain, à RUSADA. Ils sont payés par RUSADA, mais ils relèvent de nous. Nous avons également pris des dispositions pour qu'un membre du conseil de l'Europe siège au niveau du conseil de RUSADA. Sergueï est parmi nous aujourd'hui. Et les experts internationaux travaillent au

quotidien dans les bureaux de l'agence antidopage russe pour rebâtir l'organisation. C'est ce que nous avons fait depuis 2015, à un niveau « très macro ».

Je pensais également vous donner une mise à jour sur ce que l'UKAD a fait. Il est extrêmement important de souligner – nous allons regarder les chiffres dans un instant –, mais les contrôles qui ont été faits par l'UKAD étaient basés sur les renseignements. Et ils se sont assurés que chaque contrôle signifie quelque chose, et que chaque sportif qui est contrôlé n'ait pas de préavis. De plus, l'UKAD a une supervision sur toutes les informations de localisation de RUSADA. Elle en fait un suivi quotidien ou régulier, et travaille avec des gens de RUSADA pour s'assurer que toutes les lacunes soient comblées. L'UKAD revoit et approuve toutes les AUT au niveau des sportifs russes. Elle en a approuvé plusieurs, et en a refusé plusieurs. Mais ce processus semble bien fonctionner. On reconnaît qu'il y a des lacunes à combler. À ce chapitre, l'UKAD travaille avec les fédérations internationales pour les encourager à augmenter leur propre contrôle sur les sportifs russes, pour nous assurer d'obtenir autant de contrôles que possible sur ces sportifs russes. Pour l'année qui s'est écoulée en 2016, une idée des chiffres. Alors, le premier point, c'est 2731 contrôles planifiés, et non pas effectués en 2016. Donc, 84 % ont été recueillis, 2300 contrôles, et 16 % n'ont pas encore été prélevés, pour ce qui est de ces contrôles planifiés. 333 contrôles ont été effectués outre-mer dans 25 pays, et 32 disciplines sportives ont été incluses dans ce programme de contrôle. La capacité a été problématique au niveau du programme. Les capacités sont limitées au niveau des fournisseurs de services qu'utilise l'UKAD. Et on peut constater que 2344 contrôles ont été annulés, 90 de ces contrôles ont été annulés pour des raisons de capacités. Ce n'était pas par manque de volonté d'effectuer ces contrôles. C'est tout simplement que la capacité n'était pas au rendez-vous pour que les fournisseurs de services puissent s'acquitter de ces contrôles. Cette tendance se maintient en 2017. C'est une mise à jour par rapport à ce que vous avez dans vos dossiers. La dernière mise à jour remonte au 2 mai 2017. 1261 tests ont été planifiés; 1037 contrôles ont été prélevés; 126 n'ont pas été prélevés; et 98 sont en cours à l'heure actuelle et attendent une réponse pour voir si le contrôle a été effectué. 298 de ces contrôles ont été effectués outre-mer, impliquant 23 pays. Cela couvre plusieurs disciplines sportives en 2017. Il y a eu au total 31 disciplines couvertes.

Si nous regardons la situation actuelle qui prévaut en Russie, et ce que RUSADA a eu l'autorisation de faire par cet organe. À ce jour, ils ont procédé à des activités d'éducation. Ils se sont saisis de cette activité à bras-le-corps. Ils ont mis en œuvre une éducation axée sur les valeurs, des programmes de sensibilisation. Et le ministère des Sports russe a commencé à développer un programme pour injecter des messages antidopage dans les écoles. L'organisme indépendant de RUSADA peut procéder à la gestion des résultats. Bien sûr, tous ces résultats sont supervisés par l'AMA par le biais de son Comité de la révision de la conformité, pour s'assurer que toutes les décisions et les résultats soient traités comme il se doit. Il y a peu de capacités d'enquête et lorsqu'il y a un résultat d'analyse anormale, ou lorsqu'un athlète réagit, ils réagissent par des contrôles ciblés ou remettent cela entre les mains d'autres autorités.

Il y a donc un flux d'informations qui se fait par le biais des enquêtes. Ils ne peuvent pas procéder à leur propre enquête, mais ils demandent et reçoivent l'information voulue sous la supervision de ces experts internationaux. En matière de progrès, c'est un rapport reçu des experts internationaux. L'un de nos permanents a été en Russie à quelques reprises. Il y a véritablement une nouvelle culture et de nouveaux employés au sein de

RUSADA. Et cette culture repose sur de nouvelles ressources humaines. Il ne reste qu'une seule personne de l'ancien contingent. Ce sont des jeunes qui sont emballés et ils ont été formés à aller de l'avant, mais dans une philosophie de lutte contre le dopage. L'UKAD et l'organisation antidopage finlandaise ont formé 20 agents contre le dopage pour ne pas perdre cette formation. Ils sont maintenant dans des missions d'observation, car à l'heure actuelle, ils ne peuvent pas contrôler la situation. Les employés de RUSADA sont allés à l'Agence antidopage du Royaume-Uni. Ils ont été formés de façon à évaluer les risques, la planification de la répartition des contrôles et l'approche la plus efficace pour avoir un sport sans dopage. L'éducation a été faite auprès de fédérations nationales et par le biais de programmes de sensibilisation des sportifs. À l'avenir, et cela fait partie de notre feuille de route, les plans ont déjà été mis en place. Les membres du comité AUT vont commencer à être formés pour s'assurer qu'ils puissent procéder à leur propre gestion des AUT à l'avenir. Le comité des appels et de la gestion des résultats; au fur et à mesure que l'on va améliorer le système, pourquoi ne pas offrir des formations à ceux qui sont déjà sur place? À la mi-juin, il y aura une phase 2 de ce programme de formation pour les agents antidopage. Cela inclura également l'idée que les accompagnateurs soient formés et qu'ils aient la capacité de livrer ce programme.

Il y a eu une augmentation au niveau du budget de RUSADA. À l'heure actuelle, ils sont financés par le ministère des Finances russes. Le budget a couvert des choses, comme les experts indépendants. 6000 tests ont été prévus pour 2017. Ils se sont engagés à ce que ces experts internationaux demeurent à RUSADA jusqu'en avril 2018.

De façon générale, si l'on regarde l'évaluation générale, l'organisation elle-même, les employés qui y travaillent ont tout ce qu'il faut pour commencer le travail de lutte contre le dopage. Les experts ont fait un travail exceptionnel. L'UKAD a fait un travail exceptionnel pour outiller ces personnes. La supervision de ces experts indépendants s'est assurée du reste. Maintenant, où en sommes-nous? Dans votre document et dans ce rapport sur la révision de la conformité, il y a plusieurs recommandations qu'il fallait adopter dans l'immédiat. Ce sont des choses qui avaient été exigées de la Russie et de RUSADA.

Nous avons reçu une mise à jour au cours de la semaine qui s'est écoulée. Nous avons travaillé de très près avec les autorités russes, et j'aimerais peut-être consacrer cinq minutes pour vous donner une mise à jour de ce qui est passé au cours des dernières années. Le CRC a fait une recommandation indiquant que le président et le vice-président de RUSADA doivent être indépendants. Nous avons reçu un plein engagement de la part des autorités russes, indiquant qu'ils vont accepter cette suggestion et l'appliquer. Le 31 de ce mois, il y aura un conseil de surveillance, où ils vont changer les règlements, pour s'assurer que le président de RUSADA soit bel et bien indépendant. Il vaut la peine d'ajouter que dans cette feuille de route, dans cette carte routière, l'AMA a dû approuver les experts internationaux, et on s'est mis d'accord. Le développement d'une politique sur les conflits d'intérêts a été déposé et sera accepté lors de la réunion prévue le 31 mai, au niveau de cette instance de supervision, et sera envoyé pour approbation au Comité de la conformité. On a demandé que tous les partenaires puissent avoir accès aux échantillons du passeport biologique de l'athlète, qui étaient en Russie. Le plein accès est maintenant fourni à ces passeports biologiques des sportifs. Donc, ce n'est même plus problématique, c'est réglé. La procédure qui consiste à ouvrir les cités fermées aux agents de contrôle du dopage, il y a plusieurs villes qui sont maintenant ouvertes. Ils sont maintenant ciblés là où étaient les sportifs. Ils ont travaillé de très près avec les maires de ces villes pour s'assurer que l'on

ouvre toutes les villes à ces agents de contrôle du dopage. Et nous avons leur engagement pour le faire.

En résumé, de mon point de vue, en travaillant avec l'équipe ici à l'AMA, et en travaillant avec les experts internationaux, l'agence russe antidopage a fait du chemin. Il y a eu des hauts et des bas. Mais maintenant, leur attention est là. Ils veulent continuellement améliorer les choses. Ils se sont engagés à faire plus de travail. Ils ont affirmé leur volonté d'être ouverts à la communauté internationale. Le processus de sélection du nouveau directeur général est en place. La personne devrait être nommée à la mi-juin. Nous voulons aligner nos plans et nous sommes engagés à vouloir continuer à travailler avec l'IAAF et le CIP. Alors, les mécanismes sont en place à RUSADA pour augmenter également les capacités en permettant à ses agents de contrôle du dopage de faire leur travail, de contrôler les sportifs, et de le faire sous la supervision des experts internationaux, par le truchement de l'UKAD. Cela ne fera qu'aider la communauté mondiale. Alors, voilà, c'était la mise à jour que je voulais vous livrer. Je redonne maintenant la parole à Jonathan.

LE PRÉSIDENT : Merci. À cette étape, y a-t-il des questions que vous aimeriez poser à Rob? Dans les grandes lignes, je peux moi-même parler des différentes étapes qu'il a mentionnées. Patrick?

M. BAUMANN : J'aimerais vous remercier pour ce rapport, et vous remercier également pour toutes ces avancées qui ont été réalisées avec le conseil de supervision de surveillance. J'ai une question quant à la façon dont tout ceci fonctionne. Lorsque le Comité de révision de la conformité émet une recommandation, je suis intrigué. Est-ce une recommandation ou une obligation? La façon dont c'est formulé, ce sont des recommandations. Mais ensuite, cela dit que le président doit être indépendant. J'aimerais comprendre où on en est, et sur quoi cela est basé. Quel est le fondement juridique de cette décision? Comment est-ce que l'on peut imposer une condition à quelqu'un qui fait l'objet d'une révision? Y a-t-il une base juridique à cela? C'est un peu inquiétant de savoir la base, parce que ça pourrait arriver à n'importe qui. Cela pourrait arriver à une fédération internationale ou à un autre signataire qui n'est pas conforme. Alors, j'aimerais comprendre plus avant quelles sont les limites ou les responsabilités d'un comité de révision de la conformité, lorsqu'il établit des règles ou qu'il impose un certain nombre de conditions pour rétablir la conformité. C'est encore plus pertinent à la lumière de la discussion qu'on a eue ce matin. On passe par toutes les démarches, et un jour, on peut malgré tout être déclaré non conforme, se voir imposer des sanctions pour ensuite se voir rétablir son statut. Où se situe-t-on? Je vous pose ces questions à la lumière de ce qui s'est passé récemment.

MME BRUUSGAARD : Merci à Rob pour votre exposé. Nous avons un commentaire de la part de l'Europe. Nous sommes préoccupés quant au nombre d'échantillons qui sont prélevés en Russie. Ils sont insuffisants pour assurer un terrain uniforme au niveau des compétitions internationales. Étant donné que RUSADA n'est pas conforme, des mesures urgentes devraient être prises par l'AMA pour augmenter le nombre d'échantillons prélevés en Russie. Nous aimerions inviter l'AMA à engager les agents de contrôle du dopage d'autres ONAD pour ce prélèvement d'échantillons. Ceci étant dit, nous aimerions également mentionner qu'afin d'assurer la transparence de ce processus de rétablissement de l'accréditation, nous aimerions que cette feuille de route ou cette carte routière de l'AMA soit rendue publique.

LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres questions? Rob, vous déciderez si c'est vous ou Jonathan qui répondra à la question de Patrick. Mais la question précise d'Eva, je pense que c'est à vous qu'elle revient.

M. KOEHLER : Je ne ferai que rapport des faits. C'est la proposition dont on est saisi. La capacité est un enjeu, elle est problématique. Si nous avons des agents contre le dopage qui sont prêts à démarrer en Russie, ils sont 20, et cela va doubler dans un mois, pourquoi ne pas utiliser leur expertise sous la supervision des experts, en s'assurant que tout se fasse en règle sous la supervision de l'UKAD? De façon réaliste, demander à un ACD d'une ONAD de déménager en Russie, si ces agents sont sur le terrain, on pourrait avoir un audit beaucoup plus solide. Lorsqu'il s'agit maintenant de la publication. Jonathan, je répondrai à celle-ci, rendre publique cette carte routière. Nous sommes en cours de révision, et cela devrait être rendu public dans le mois à venir.

LE PRÉSIDENT : Dans ce cas-là, nous devrions demander à Jonathan de livrer son rapport du CRC. Et là, vous répondrez sans doute à la question de Patrick dans le cas de cet exercice. Est-ce que ça vous va, Jonathan?

M. TAYLOR : Oui.

LE PRÉSIDENT : Merci.

M. TAYLOR : Merci, Monsieur le Président. Je remercie Rob. Pour répondre à la question de Patrick, le CRC s'est vu demander de considérer une position selon laquelle une directive claire de l'AMA à RUSADA, après un certain nombre de faux pas de RUSADA pour convoquer son conseil de surveillance, a été ignorée quant à la composition de ce conseil. On s'est vu demander de revoir cette position, et à titre de comité indépendant, d'offrir notre réponse indépendante. Le CRC ne prend pas de décision de conformité. Cela revient au Conseil de fondation. Le CRC fait des recommandations indépendantes. Ce que nous avons affirmé, c'est que dans des circonstances exceptionnelles, lorsque la question revient à comment rétablir la confiance envers RUSADA parmi les partenaires du monde entier, si l'on regarde les conditions de rétablissement de cette conformité, à la lumière d'un CRC indépendant, on devrait indiquer dans les statuts qu'il faudrait inclure des candidats du ministère des Sports, du Comité olympique russe et du RPC. Et le président et le vice-président seraient choisis à même ces candidats. Mais c'est une exigence exceptionnelle qui n'est pas unique en son genre, on l'a vu dans d'autres contextes. Et c'était la décision du CRC qu'il était nécessaire d'institutionnaliser ces exigences. Si la recommandation du CRC visait le rétablissement de RUSADA. Ce n'est pas une décision qui incombe au CRC, mais bien au Conseil de fondation de l'AMA. Maintenant, pour les conditions de rétablissement de la conformité, voici ce que nous avons, et voici ce que nous recommandons. Alors, pour que ce soit clair, comment est-ce que ceci fonctionnerait à l'avenir, selon ce que nous avons discuté ce matin? Les conditions de rétablissement. S'il y a affirmation de non-conformité, et qu'il y a une sanction qui est mise de l'avant, il y aurait également une proposition pour ce qui est des conditions de rétablissement de la conformité. Le signataire pourrait soit accepter, auquel cas la décision de la non-conformité, les sanctions et les conditions de rétablissement sont convenues. Ou alors, il pourrait contester, auquel cas, encore une fois, cela est soumis à un panel indépendant. Au TAS, une décision finale est prise. Une déclaration de non-conformité et/ou la sanction proposée et/ou les conditions de rétablissement accompagnent tout cela. Donc, à l'avenir, pour que ce soit clair, c'est la même chose qu'auparavant. Ce n'est pas une décision unilatérale de l'AMA. Il incombe à

un panel indépendant de se prononcer. C'est ce que je répondrai à votre question, et on pourrait y revenir, le cas échéant. Où en sommes-nous à l'heure actuelle, Monsieur le Président?

Le CRC est ravi de constater que RUSADA a accepté que ce sont des conditions qu'ils veulent respecter pour récupérer leur conformité. Ils sont prêts à changer leurs statuts et leurs lois pour mettre en œuvre ces changements et offrir une politique de conflit d'intérêts pour approbation. Bien sûr, si nous recevons tous ces documents, le Comité de révision de la conformité se pencherait là-dessus très rapidement et serait ravi de constater que tout est appliqué. Donc, l'échantillon du passeport biologique de l'athlète est également accepté. On comprend finalement qu'après environ cinq ans, il y aurait maintenant un accès aux villes fermées. Une fois que cette décision aura bel et bien été appliquée, et que des agents contre le dopage auront maintenant accès à ces villes, le CRC serait ravi de pouvoir recommander qu'il y ait une entente indiquant que RUSADA puisse planifier, coordonner et appliquer les contrôles avec leurs ACD, sous la supervision d'experts indépendants et de l'UKAD. Car il y a d'énormes fossés à combler. Cela a été exprimé par beaucoup de gens. Mais nous y voyons une étape positive. Dès que ces mots se transformeront en actions, nous prendrons les mesures voulues au niveau du CRC.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions à poser à Jonathan?

M. BAUMANN : Puis-je ajouter un commentaire?

LE PRÉSIDENT : Allez-y.

M. BAUMANN : Je comprends bien ce que vous dites. Mais en fin de compte, votre recommandation est une décision. Je sais que c'est le Conseil de fondation qui va décider si on la rétablit ou pas. Mais votre décision de recommander, c'est donc une décision. Et les conditions que vous allez mettre sur la table préparent déjà le terrain pour la décision qui sera prise plus tard. Même si, officiellement ou formellement, c'est pris par le Conseil de fondation. Donc, j'ai deux commentaires à faire. Si c'est le cas, parfait, on s'en va dans la bonne direction. Mais c'est quand même quelque chose d'assez délicat. Si l'on personnalise et que l'on définit qui est dépendant ou indépendant, qui est nommé en tant que président de l'ONAD, c'est une question très délicate, si on arrive à cette question. Et je me demande si, dans des circonstances exceptionnelles, par exemple si je suis un signataire, comme vous dites, il nous faut de la coordination entre les signataires et la façon dont les sanctions seront appliquées. Eh bien, je crois que la même chose devrait s'appliquer au moment des conditions pour le rétablissement ou la réinsertion du groupe. Peut-être que l'on devrait changer les critères. Sinon, on arrive à quelque chose de subjectif. À mon avis, personnellement, c'est quelque chose qui n'est pas approprié.

LE PRÉSIDENT : Autre commentaire? C'est une décision du Conseil de fondation, Patrick. Alors, Jonathan, au nom du CRC, au bon moment de la réunion au sein du Conseil de fondation, vous ferez cette recommandation après deux ou trois petites choses qu'on devra régler avant. Espérons que nous allons reprendre et effectuer ces contrôles que l'on veut faire en Russie. C'est très difficile à faire, à moins que vous ayez des agents antidopage internationaux en Russie. C'est pour ça qu'on n'a pas pu faire ces contrôles autant que possible. Ce n'est pas facile de dire à une ONAD française, par exemple : « pourriez-vous envoyer quatre agents antidopage? » Ça ne fonctionne pas comme ça. Alors, Rob, cela vous convient-il? C'est vous qui avez quand même été au-devant de toutes

ces négociations et tractations. Comme cela, nous serons déjà avancés. Moi, je l'ai déjà dit, ça fait partie des dossiers. Il est très important que le plus grand pays au monde soit conforme à partir de maintenant. C'est inacceptable d'avoir ce pays en état de non-conformité. Je crois que le Conseil de fondation va accepter une recommandation du CRC. Autre chose? C'était les éléments clés du rapport. Évidemment, s'il y a une question, j'y répondrai avec plaisir. Pas de questions? Merci. Passons maintenant à la surveillance.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité de revision de la conformité et du compte rendu sur la Russie.

9.2 Mise à jour de la surveillance de la conformité

M. DONZÉ : Merci, Monsieur le Président. Rob et Jonathan vous ont parlé des priorités qui nous ont tenus très occupés lorsqu'il s'agit de vérifier l'état de la conformité. Mais permettez-moi d'ajouter une ou deux choses qui se sont passées, comme Jonathan y a déjà fait allusion ce matin. Pour nous, il s'agit de travailler avec les signataires afin de s'assurer qu'ils maintiennent leur conformité ou qu'ils y accèdent, et de les appuyer dans le cas où ils seront bientôt rétablis. Une bonne partie de nous autour de cette table peut vous parler de la question, lorsqu'on parle de cet examen de conformité. Il y a eu un groupe de travail à l'interne sur la conformité qui est formé des représentants de tous les départements de l'AMA. Ils se rencontrent toutes les deux semaines, et ils se penchent sur tout ce qui se passe dans le domaine de la conformité du programme. Si on y voit une non-conformité, le groupe de travail s'assure de pouvoir travailler avec le signataire en question et de régler les problèmes. Si c'est impossible, on passe le problème à un comité d'examen indépendant. Si vous examinez les organismes nationaux antidopage qui, en novembre 2016, ont été déclarés non conformes par le Conseil de fondation, il y en a trois : l'Azerbaïdjan, le Brésil et l'Indonésie. Ces trois pays sont de nouveau conformes. C'est arrivé entre novembre et maintenant. La même chose s'applique à l'Espagne.

Cette ONAD a été établie non conforme le 15 mars. Elle est conforme depuis quelque temps avant cette réunion, ici. En ce moment, le seul signataire qui n'est pas conforme est l'association russe antidopage. Ce programme de surveillance de la conformité, on en parle déjà depuis un bon moment. Cela a été annoncé de façon formelle. Tim Ricketts va en parler avec force détails dans quelques moments. Nous avons fait circuler ce questionnaire sur la conformité au Code. Il y a une date limite pour remplir ce questionnaire; on doit l'avoir terminé d'ici le 20 mai. Ensuite, le programme d'audit. Il y a un programme en place. On peut effectuer des visites sur le site d'organismes antidopage et identifier des non-conformités potentielles, et travailler avec les signataires pour se pencher sur ces possibilités de non-conformité. Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je vais demander à Tim de vous donner les détails de ce questionnaire et le programme d'audit. Si vous avez des questions, nous allons les regrouper et y répondre à la fin de nos présentations respectives.

LE PRÉSIDENT : Très bien, c'est logique et très raisonnable. Tim, vous êtes encore le seul à ne pas avoir ajouté votre mot.

9.2.1 Questionnaire de conformité au Code et mise à jour du programme d'audit

M. RICKETTS : Merci, Monsieur le Président. Lorsqu'on parle du questionnaire et de ce qu'il sous-entend, et de ce programme d'audit et de vérification, je peux vous dire que c'est le programme le plus raffiné et peaufiné entrepris par l'AMA. La dernière fois, c'était en 2010 et 2011. Pour ce qui est de ce programme de vérification, tout le monde le réclame, mais cela inclut les athlètes. Lors du symposium annuel, cela a été voté comme étant la priorité numéro un. Les deux outils utilisés pour vérifier la conformité; il y a le questionnaire, qu'on appelle le questionnaire de conformité au Code, le QCC, un autre acronyme à ajouter à notre très longue liste d'acronymes. Ensuite, le programme d'audit des signataires. Il y a aussi le système ADAMS, qui nous donne toutes sortes de renseignements.

Ensuite, notre service d'enquêtes et de renseignements. D'après les principes généraux et les objectifs de ce programme de surveillance, nous voulons un processus objectif d'ordre collaboratif et structuré. Nous voulons faire les choses de façon constante, transparente, et avoir des commentaires qui vont nous permettre de toujours nous améliorer dans ce que nous faisons. Nous voulons un programme antidopage amélioré pour aider les signataires à s'approcher de la conformité, le cas échéant. Et s'il y a des lacunes ou des manques, nous allons les conseiller afin qu'ils atteignent la conformité. Pour ce faire, on va aider le public et les athlètes à avoir plus confiance.

Pour le questionnaire lui-même, il se fait en ligne, sur le Web. C'est un outil d'auto-évaluation. Cela a pris quelques années à le mettre au point. 307 signataires. On commence avec les fédérations internationales et les ONAD. Il y a plus de 300 questions. Elles ont été formulées selon ce qu'on retrouve dans la norme et le Code. Là où il est dit que telle personne doit faire ceci ou cela, on utilise les mêmes vocables. On parle aussi des pratiques exemplaires, de la qualité et des informations sur les ONAD, et de leur façon de fonctionner. Comme Fred l'a dit, cela a été envoyé aux signataires le 20 février. Ils avaient trois mois pour le compléter. Le tout doit nous être rendu au 20 mai. C'est pour 2016 que l'on examine les choses en vertu de ce programme.

Vous voyez un peu ici la section des contrôles et des enquêtes. Il y a sept catégories. Tout en haut, il y a différentes questions sur la gestion des résultats, les AUT, l'éducation, l'état des données privées. Ensuite, les différentes catégories qu'on retrouve aussi dans les enquêtes et la vérification. Et ensuite, la gestion des résultats. Ce sont les deux catégories les plus importantes. Il nous a fallu peaufiner un peu le tout à la suite de l'incident de Fancy Bears. Nous avons inclus d'autres fonctionnalités plus conviviales, c'est ce que vous voyez dans la boîte rouge ou orange, la boîte rouge en bas. Lorsqu'on fait allusion au SICE, ça vous donne l'article à partir duquel la question a été posée.

Ensuite, il s'agit simplement de cocher. En haut de cette section rouge, en annexe en vert, on demande aux gens de télécharger certains programmes pour leur propre gouverne. Voici l'appui qu'on offre aux signataires. On les tient à jour, au fur et à mesure que le système se développe. On a des activités en appui de ces derniers. D'abord, il y a eu un projet pilote. On a utilisé des FI et des ONAD de tailles différentes pour qu'ils se penchent sur le questionnaire. Il y avait 20 signataires qui nous ont aidés à monter et à revoir le questionnaire que nous avons aujourd'hui. En juillet de l'année dernière, nous avons un premier jet de ce questionnaire. Donc, les gens pouvaient voir ce qui les attendait, et ce,

avant le lancement officiel. Il y a eu un webinaire. Quelque 180 participants ont participé à ce webinaire, et le suivi se trouve sur le site Web de l'AMA, dans la section de la conformité. Il y a eu également un atelier sur la vérification en matière de conformité. Cela s'est fait au symposium de l'AMA en mars. Et il y a une équipe qui répond aux questions posées. Nous avons reçu de très bons commentaires quant aux services offerts. Il y a eu des rappels que nous avons envoyés aux signataires, un mois avant deux semaines, et une semaine avant la date limite, pour ceux qui ne s'étaient pas encore inscrits. J'aimerais remercier mes collègues dans les bureaux régionaux, qui font des appels téléphoniques, envoient des courriels et sont toujours en contact avec les parties prenantes afin qu'ils remplissent le questionnaire directement en ligne.

Et voilà les détails envoyés à 307. Il y en a déjà 279 qui sont inscrits. Cela représente 91 % de nos 164 signataires. Il y en a qui travaillent déjà sur le questionnaire. 86 de ces derniers ont dépassé les 90 % de réponses du questionnaire; donc, il n'a pas encore été complété à 100 %, mais presque. Pour ce qui a déjà été soumis, il y a 92 questionnaires. Cela représente 32 %. Quant aux répondants, il y a 30 fédérations internationales et 62 ONAD. Nous revoyons 40 de ces 92 questionnaires que nous avons reçus. Certains n'ont pas d'activités ou ne se sont pas inscrits. Ou alors, ils se sont inscrits, mais n'ont pas commencé à répondre aux questions. Il y a trois FI et 25 ONAD qui ne sont même pas inscrits sur les 28 qui ne se sont pas encore inscrits. On sait donc que ce sont 25 ONAD et trois FI. Pour ceux qui ne soumettent pas le questionnaire rempli à la date limite, on suit la procédure dans le document de Fred. On passe d'abord aux groupes de travail sur la conformité; ils recevront une lettre de ce groupe de travail, leur disant qu'ils ont un autre trois mois pour compléter le questionnaire. Mais ils sont déjà annotés comme faisant partie d'un groupe non conforme, et ils doivent s'appliquer à redresser le tout. Une fois que le questionnaire nous arrive, une équipe interne examine tout cela. S'il y a des carences ou des lacunes, on fait un rapport indiquant les mesures correctives à apporter et leur demandant d'effectuer les correctifs. On leur donne le temps pour le faire. Il y a trois catégories : 3, 6 ou 9 mois, dépendamment du niveau de la transgression ou du manque à combler. Pour ce qui est du programme d'audit ou de vérification, c'est un autre outil que nous avons pour examiner la conformité. C'est bien sûr très beau et très joli, mais un processus d'auto-évaluation a ses limites. Mais vous pouvez aller voir dans le programme pour les signataires. On dit qu'il y aura 10 audits pour 2017. Quelques-uns ont déjà été effectués, et il y en a d'autres que l'on va entreprendre bientôt. Mais on n'a pas encore envoyé un avis pour informer les groupes concernés. Comme Olivier l'a dit, on devrait faire plus de 10 audits par année. On avait proposé 30 dans le budget pour 2018, ce qui veut dire 10 % de tous nos signataires. Mais ça veut dire qu'il nous faut plus de gens et de fonds, si nous voulons en effectuer autant. Voici les critères qui peuvent déclencher un audit ou une visite in situ. Je vous ferai grâce de la lecture de ces critères. Vous les voyez à l'écran. On a aussi parlé du rétablissement de la Russie. Il y aura un audit avant qu'on les ramène au niveau d'un statut de conformité. Des renseignements internes nous ont indiqué qu'on allait également examiner cet aspect-là.

Pour ce qui est de la façon dont le tout sera effectué, des gens de l'AMA, des experts qui proviennent des organismes antidopage et un petit groupe qui a déjà été nommé vont commencer le mois prochain à Londres. Habituellement, l'audit se fait en anglais ou en français et, si possible, dans la langue du signataire, si l'on a une personne qui peut parler la langue du signataire. Sinon, c'est en français ou en anglais. Une équipe de trois ou quatre personnes. Cela prend de deux à trois jours, et ensuite, il y a rapport avec les mesures de

correction et des conseils pour aider les gens à apporter les correctifs voulus. Je peux vous dire que la semaine dernière, il y a eu une réunion en Norvège sur la coopération des FI et des ONAD pour essayer d'établir des partenariats entre les FI et les ONAD pour qu'ils travaillent avec leurs organismes respectifs, pour justement se pencher sur cet élément de mesures correctrices à prendre pour redevenir conforme. Car nous voulons vraiment aider les signataires afin qu'ils soient rétablis comme étant conformes, et maintenir cette conformité. Merci, Monsieur le Président, je suis prêt à répondre à toute question qui sera posée.

LE PRÉSIDENT : Ah, voilà, cela change tout. Que peut-on faire au lieu de dire simplement que les gens sont conformes? Mais là on voit comment ils fonctionnent et ils savent comment faire les choses pour se conformer à l'organisme international.

M. RYAN : Félicitations, Tim. Je pense que c'est le premier effort vraiment sérieux de l'AMA pour établir la conformité des signataires. Puis-je faire valoir une ou deux choses? Il faut bien comprendre que le nombre de questionnaires qu'on envoie à ces signataires a augmenté. Cela semble être la norme maintenant. Dans notre monde des fédérations internationales, c'est cet outil qu'on utilise, le questionnaire pour la recherche ou l'évaluation. La capacité de certaines fédérations, et je présume que celle des ONAD également, est limitée. Une chose que j'aimerais faire valoir, au fur et à mesure que l'on avance, on l'a déjà fait dans le passé. Je crois qu'il faudrait coordonner les parties prenantes pour savoir ce qui se passe dans l'environnement quant aux différents questionnaires. L'année dernière, on a envoyé un important questionnaire à 28 membres. Ensuite, on a fait de la coordination avec l'AMA.

Ensuite, on l'a envoyé aux fédérations des jeux d'hiver et aux membres de GAISF et Price Waterhouse nous a aidés. Parce qu'un autre questionnaire sera envoyé aux mêmes signataires. Nous nous sommes dit qu'il fallait s'assurer d'envoyer cela en temps voulu pour avoir le meilleur taux de répondants. On ne devrait pas leur envoyer de questionnaires à moins que ce soit vraiment nécessaire, mais plutôt leur envoyer un questionnaire pour quelque chose de très important, par exemple la conformité.

J'espère que vous allez nous dire que ceux qui n'ont pas répondu, en général, ce sont les plus petites fédérations, les fédérations non olympiques. Que ce soit la même chose pour les ONAD. Et deuxièmement, la vitesse à laquelle il faut compléter ou remplir ce questionnaire. On parlait d'un budget pour l'année prochaine. Vous voulez faire 30 audits. Oui, ça prendrait plus de 10 ans, je pense, aller voir tous ces signataires. On est limité par nos ressources. Ma deuxième question, qui découle de la première : quel est le processus de sélection selon lequel on décide qui sera soumis à une vérification pour peut-être cibler les joueurs les plus actifs sur le marché?

Voilà pour mes questions. En résumé, ce n'est pas une critique. Mais je crois que c'est une bonne étape, un bon pas en avant. Mais il nous faudra plus de ressources et avoir une excellente coordination si on veut vraiment effectuer tout le travail qu'on nous demandera de faire.

M. RICKETTS : Merci, Andrew. Pour ce qui est de la partie sur la coordination, je suis tout à fait d'accord avec vous. Le Conseil de l'Europe a aussi un questionnaire, et l'UNESCO. Nous discutons avec ces groupes, surtout le Conseil de l'Europe. Il y a un élément fonctionnel dans le questionnaire pour les ONAD européennes, leur demandant d'accepter

de partager les renseignements à partir de ceux qui viennent du Conseil de l'Europe. Voilà, c'est déjà un bon point de départ, mais on peut en faire plus. Quant aux organismes qui n'ont pas encore réagi, j'aurais pu vous montrer toute la liste. Mais effectivement, ce sont les plus petits, car les fédérations olympiques et les grandes ONAD, tout le monde est inscrit. Mais si vous avez besoin d'aide, téléphonez-nous. Nous saurons vous aider. Merci. Pour ce qui est des audits, le tout se fait sur une base prioritaire. Tout d'abord, on commence avec les plus grandes, ensuite on ira vers les plus petites. À moins qu'il y ait des questions très importantes qui surviennent, s'il y a eu des infractions majeures au Code. À ce moment-là, ces fautifs feront aussi partie des audits. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci, Tim. Fred?

M. DONZÉ : Merci, Monsieur le Président. Puis-je ajouter une chose à ce que Tim a dit en répondant à la question posée par Andrew? En ce moment, nous voulons aussi optimiser les ressources et avoir une plus grande synergie. Nous discutons plus particulièrement avec le Conseil de l'Europe, car ils examinent la conformité des gouvernements selon la convention du Conseil de l'Europe. Justement, on pense peut-être à faire des visites conjointes et à avoir une partie du questionnaire qui sera utilisée par les deux groupes. Nous continuons d'explorer toutes ces possibilités afin de maximiser l'utilisation de nos ressources. Parce que nos ressources humaines et financières sont limitées. Ce serait un meilleur usage.

DÉCISION

Rapport sur la surveillance de la conformité noté.

9.3 Non-conformité

LE PRÉSIDENT : Merci, Fred. Autre chose? Le point 9.3. Je pense que c'est le point le plus facile à régler. Il n'y a pas de déclarations de non-conformité pour cette réunion. Point à la ligne. Parfait.

Ce qui veut dire qu'on peut passer au point 9.4. Vous vous souvenez, lors de la dernière réunion, on a examiné la possibilité d'inscrire au Code antidopage une close sur les sanctions, et ceci à la requête du CIO. On a fait le travail. Julien Sieveking, je vais lui demander de nous dire ce qui en est. C'est un rapport intéressant et complexe.

9.4 Avis juridique relatif à l'article 10, sanctions à l'encontre d'individus – requête de la part du CIO

M. SIEVEKING : À la suite de la demande du CIO, nous avons présenté cette proposition d'amendement d'une partie du Code au juge Costa. Je ne sais pas si c'est l'ancien juge de la Cour européenne des droits de l'homme. Il y avait déjà eu des premières consultations avant la révision du Code. Donc, il a examiné cette proposition et conclut que l'amendement du Code et l'inclusion des dispositions proposées par le comité amèneraient à l'imposition de sanctions disproportionnées, et que cela pourrait être douteux eu égard à certaines dispositions de la loi et à la personnalisation des sanctions. Pour des raisons de proportionnalité, une sanction de six mois ou sept mois pour une sanction de dopage ponctuel, à l'occasion, sans sanction pour une situation systématique. Les sanctions étaient donc disproportionnées. Maintenant, pour ce qui est de la personnalisation des sanctions, cette interdiction automatique de participer aux prochains Jeux olympiques représente une

sanction personnalisée. Il n'y a donc pas de prise en considération de cas particuliers, de circonstances particulières. Cela ne pourrait pas être conforme au droit, au titre de cette personnalisation. Maintenant, si l'on reprend l'évolution du Code depuis sa première version, les signataires, le TAS, dans la jurisprudence, tous ont attiré l'attention sur l'individualisation des sanctions. Et ici, on aurait tout un éventail de la réprimande, quatre années, en prenant en considération les cas particuliers. Voilà où nous en sommes. Le point suivant consistera à discuter des possibilités de revoir le code actuel.

LE PRÉSIDENT : Une chose à la fois, si vous le voulez bien.

Je voudrais conclure sur ce point mentionné par le juge Costa. Nous serons heureux d'avoir un nouveau processus de révision du Code pour savoir s'il y a d'autres idées quant à la façon de procéder. J'ai lu avec le plus grand intérêt ce rapport. Et je dois dire que je suis déçu de voir que ce ne sera pas chose facile. Je n'ai pas de solutions à proposer. Le juge Costa, qui est probablement l'opinion juridique la plus éminente que l'on puisse obtenir, présente un point important et n'a pas de solutions. On pourrait aller solliciter d'autres avis pour peut-être trouver une idée. Et effectivement, le tout nous ramènera sans doute à la solution qui passe par une révision du Code. Mais il faut comprendre les raisons derrière la question posée. Malheureusement, la solution ne sera donc pas aussi aisée qu'on aurait pu l'espérer.

Merci. Adam.

M. PENGILLY : Merci, Monsieur le Président. Ma question est la suivante. S'il était possible d'amener la majorité des athlètes à signer cela, des athlètes qui se préparent aux Jeux olympiques, bien sûr, cela pourrait être utile. Pourrait-on obtenir cela? On pourrait peut-être essayer de travailler en ce sens, cela aiderait.

M. SIEVEKING : Y a-t-il d'autres suggestions, par un parti, par un groupe, par des partenaires? Cette proposition des athlètes, c'est une idée. Toutefois, il y aura toujours le problème de conformité, avec les grands principes de loi, parce que si on adopte cette voie et si un athlète en appelle au TAS, on risque de se retrouver avec une décision de non-proportionnalité. La sanction ne serait pas considérée comme étant proportionnelle. Mais si tous ceux qui sont assujettis à cette règle étaient d'accord, ça changerait complètement la perspective. Et ce serait peut-être plus acceptable du point de vue juridique. C'est un peu comme ce que l'on ferait dans une situation de négociation collective. Le tribunal ne peut pas respecter un accord qui viole les grands principes. Vous pouvez réduire le droit de la négociation, ne pas renoncer à vos droits individuels, même si, collectivement, vous dites que vous êtes d'accord.

LE PRÉSIDENT : Vous êtes en train de nous faire signe de la tête que vous êtes d'accord avec cette dernière proposition, n'est-ce pas?

LE PRÉSIDENT : Très bien. La dernière fois qu'un changement a été apporté, ça a été pour passer de 2 à 5 ans pour la pénalité maximum. Là, c'était la cour d'opinion publique. Les gens commençaient à penser et à dire que c'est quelque chose qui serait accepté par les tribunaux, le fait qu'une sanction pourrait être considérée comme étant tout à fait proportionnelle jusqu'à 5 ans. Mais il se peut très bien que l'opinion publique aille dans le même sens que le point de vue exprimé par Adam. S'il y avait une petite position de ce genre, cela pourrait donc contrer l'opposition du cours. Mais le problème, c'est que l'on pourrait attendre trois ans ou quatre ans après l'énoncé d'une sanction. Je vous rappelle la

discussion autour du Code en 2015. Les quatre ans étaient considérés comme une solution légale à la proposition qui avait été faite à l'époque. Elle avait été présentée de façon un peu différente, dans la mesure où elle permettait de faire en sorte que si quelqu'un obtenait quatre ans, il manquerait l'édition des jeux. C'était une façon de contourner ces contraintes légales qui existeront toujours. Chaque fois que l'on parle de l'option maximale, que ce soit six mois ou six ans. Le problème sera toujours le même.

C'est décevant, mais merci d'avoir fait ce travail. Point 9.5, maintenant. Toujours à vous. Peut-être une présentation des grandes lignes du processus de révision du Code.

DÉCISION

L'avis juridique relatif à l'article 10 est noté.

9.5 Révision potentielle du Code mondial antidopage

M. SIEVEKING : Merci, Monsieur le Président. Sur ce point particulier, je dirais que le service juridique de l'AMA revoit un très grand nombre de décisions, chaque année. Et avec le code actuel, cela augmente beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Peut-on me confirmer le code actuel?

M. SIEVEKING : Il fonctionne très bien. Pour ce qui est des sanctions, s'il y avait révision, la portée de cette révision devrait être limitée. Je ne serais pas favorable à apporter des changements à la liste des VRAD, ou par exemple à la liste des changements du nombre d'années pour dopage conscient. Le principe fonctionne assez bien. Le grand principe ne devrait pas être remis en cause. Mais de toute évidence, un certain nombre d'articles doit être revu. C'est inévitable pour ce projet dont on a parlé à plusieurs reprises, ne serait-ce que pour les propos sur la conformité. Cela aurait changé l'article 23; il faudra le faire, si l'on veut adopter ce standard international sur la conformité avec le Code. Il y a d'autres dispositions qui devront être modifiées à la suite des changements qui auront été apportés à la conformité, surtout l'article 20 et l'article des appels. Il sera difficile d'éviter un processus de consultation pour tout changement. Maintenant, tant que le Code n'a pas été revu, l'ITA n'est pas signataire, elle peut être signataire du Code. Donc, c'est toute la question de conformité qui se pose ici. Et tout cela doit être discuté. Autre point, c'est la conclusion et les changements qui seront apportés en fonction des conclusions du groupe de travail sur la gouvernance. La plupart des groupes de travail demanderont des modifications ou des ajouts au Code. Autre point très important qui a été discuté. C'est toute la question des produits contaminés. C'est la seule disposition parmi les sanctions qui pourrait être revue, peaufinée, en prenant en considération les nouvelles propositions que l'on aura sur la table, à propos de la gestion des résultats, pour les cas de contamination par la viande.

Le coût et l'échéancier, deux points qui ne sont pas traités dans le document que vous avez. C'est un petit peu comme pour la révision précédente du Code, même si la portée de la révision était limitée, pas aussi large que la dernière fois. Ça ne diminuerait pas pour autant le coût de façon significative, car il faudra toujours constituer une équipe qui devra se déplacer pour rencontrer les partenaires. Il nous faudra avoir un site Web pour recueillir tous les commentaires. Il faudra organiser des réunions. Alors, il ne sera pas nécessaire de changer le coût. Je ne pense pas que cela changera les choses pour le processus de

révision du Code. Cela voudra dire beaucoup de travail pour mon service. Donc, des coûts supplémentaires à cet égard. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci, Julien. Je ne sais pas trop comment répondre à cette dernière remarque. Avez-vous des questions à poser à Julien? Le Code fonctionne assez bien. Il n'y a pas besoin de revoir toutes les pages. Non, il faut simplement cerner de très près les points qui méritent des changements. Je suis content de l'entendre. Eva.

MME BRUUSGAARD : Toujours dans le même ordre d'idées, on comprend très bien l'idée derrière la nécessité de réviser ce code. Mais l'AMA devrait faire une évaluation approfondie des besoins pour déterminer quels sont les points spécifiques pour lesquels il faudrait apporter des ajouts, avant de travailler sur le processus de rédaction et de créer un groupe de rédaction. Je ne veux pas critiquer le groupe qui a été désigné, il est très bien, mais je pense que les résultats de l'évaluation des risques doivent avoir un effet sur la composition de ce groupe de travail. Je voudrais faire une suggestion. La décision concernant la révision devra être prise lorsqu'on aura terminé cette évaluation des besoins, si possible en novembre.

LE PRÉSIDENT : Autre intervention? Au risque d'empiéter sur le terrain du département juridique, je répondrais en disant que ça paraît tout à fait acceptable comme solution, d'avoir cette évaluation des besoins, pour présentation en novembre.

M. SIEVEKING : Aucun problème, si c'est la décision du Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT : Bonne nouvelle, au moins. Point 9.6. Documents techniques pour l'analyse spécifique au sport. Deux organisations sportives particulières voudraient apporter des changements modestes. Olivier fera sa présentation, il pourra donc en traiter.

DÉCISION

Analyse d'une révision potentielle du Code mondial antidopage avant qu'une décision ne soit prise.

9.6 Modifications au Document Technique pour les analyses spécifiques par sport

M. RICKETTS : Merci, Monsieur le Président. Comme vous l'avez dit, il y a deux organisations qui sont venues à Glasgow en novembre, demandant à changer le nom de disciplines, les noms existants. Donc, à l'intérieur de la liste, les appendices 1 et 2. Comme il s'agit d'un document exécutoire, il doit être approuvé par le Comité exécutif. Les changements apparaissent dans votre document. Il s'agit de la fédération des sports sous-marins et le CIP. C'est essentiel. Pour le rapport que je voulais faire, je ne veux pas abuser de votre temps. On a besoin de votre approbation. Ce serait pour une entrée en vigueur immédiate. Suggestion approuvée? Très bien, merci beaucoup. Mon programme prévoit une pause-café. Voulez-vous une pause-café pour reprendre après? Pas plus de 35 minutes seront ensuite nécessaires pour terminer. Donc, on a besoin d'une bonne pause-café.

LE PRÉSIDENT : Très bien, Mesdames et Messieurs. On continue. Nous en arrivons au point 10 qui, je suis sûr, sera un point qui prendra de plus en plus d'importance à l'avenir, et qui traite des renseignements et des enquêtes. Il y a un document de contexte, sous le

point 10.1. On nous demande de créer une politique et un cadre. Encore une fois, il semble que la parole vous revienne, Julien.

DÉCISION

Les amendements proposés au DTASS sont approuvés.

10. Renseignements et enquêtes

M. SIEVEKING : Je serai très bref. Le département juridique s'est vu demander de rédiger une ébauche de cette politique sur les enquêtes et les renseignements pour voir comment le service des enquêtes s'acquitterait de son travail et mènerait à bien ces enquêtes. Ce que vous allez retrouver dans cette politique s'applique à tout le travail qui devra être fait par Günter Younger et son équipe. Je vous dirais que la partie la plus importante de cette politique est reliée à l'indépendance qui sera accordée à Günter et à son équipe. Ils pourront mener ces enquêtes comme ils le souhaitent. Cette indépendance par rapport au reste de l'AMA nécessite des mécanismes de contrôle interne et des mesures de sauvegarde. Cette politique englobe également différents domaines : les principes d'enquête, la procédure, l'indépendance, je l'ai mentionné, l'aspect financier et juridique, et l'entreposage de la preuve. Pour ce qui est des mesures de contrôle, l'idée est de nommer un superviseur indépendant qui procédera à un audit annuel du service des enquêtes, et qui fournira ensuite un comité au Comité exécutif pour approbation. Les résultats de ce rapport seront rendus publics sur le site Web de l'AMA. Il est également important de souligner que ce responsable indépendant pourrait procéder à des audits supplémentaires s'il juge qu'il est nécessaire de le faire. Alors, c'est tout ce que je voulais dire pour l'instant, mais je serais ravi de répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT : Des questions à poser à Julien, sur la politique et le cadre encadrant les renseignements et les enquêtes? Point 10.1. Andrew, désolé.

M. GODKIN : Merci, Monsieur le Président. D'entrée de jeu, nous appuyons absolument le développement de cette politique sur les enquêtes et nous comprenons également l'objectif clé, c'est-à-dire les opérations et l'indépendance de ce service du point de vue de l'AMA. Nous sommes d'accord avec ce qu'inclut ce rapport, au niveau de la région de l'Océanie. Mais ce qui nous inquiète, c'est ce qui ne figure pas dans le rapport, surtout les ONAD qui sont très actives du côté des enquêtes. Ils seraient intéressés à savoir comment le service des enquêtes procéderait à son travail, la portée de son travail, comment ce travail sera intégré au niveau des ONAD qui seront également axées sur l'international, sur le niveau national, et comment ceci fonctionnerait. La collaboration avec les lois du pays, des différents pays. Il y a toutes sortes de questions qui touchent la conduite de l'enquête et qu'on n'aborde pas dans cette politique. Elles pourraient être considérées comme étant à l'extérieur de la portée, mais, malgré tout, ce sont des inquiétudes et des préoccupations qui animent beaucoup de gens dans le monde de la lutte contre le dopage. Alors, voici la rétroaction que nous avons reçue.

LE PRÉSIDENT : Merci, Andrew. Günter, vous allez bien répondre?

M. YOUNGER : Vous soulevez un aspect très important de notre politique des enquêtes. Cette politique se concentre sur la procédure de recueil des renseignements. Mais il est important d'avoir un important réseau. Il y a déjà une petite communauté

d'ONAD, incluant l'AMA, qui se rencontre chaque année, une fois par année. Ils discutent de la stratégie des enquêtes, et soit dit en passant, l'Australie en fait partie. La semaine prochaine, nous allons nous rencontrer à Lyon au siège d'Interpol, qui a invité toutes les ONAD. Ce qui est important pour moi, c'est que les ONAD et les fédérations internationales fassent partie de ces discussions. Comment allons-nous travailler ensemble à l'avenir? Comme je l'ai dit, ce qui est important, c'est d'avoir des partenaires et d'avoir des enquêteurs d'expérience qui pourraient nous aider à mener à bien des enquêtes, même de portée mondiale. Ce sera l'un des sujets que nous aborderons la semaine prochaine dans cette rencontre avec les ONAD.

LE PRÉSIDENT : Merci, y a-t-il autre chose? Très bien. Nous avons un point précis dont nous voulons traiter au point 10.1.1, c'est-à-dire la nomination de ce responsable indépendant. Julien, est-ce que c'est vous?

DÉCISION

Proposition de recommander au Conseil de fondation d'approuver la politique des enquêtes.

10.1.1 Superviseur indépendant

M. SIEVEKING : Alors, conformément à l'article 8 de la politique que vous avez sous les yeux, ce superviseur indépendant sera en place pendant une période de trois ans et pourrait être reconduit pour un autre mandat de trois ans subséquents. Nous avons une proposition pour recommandation. Ce serait M. Jacques Antenen. Vous avez son CV qui est annexé. Nous étions à la recherche de quelqu'un qui aurait toutes les qualifications requises. Ces qualifications se retrouvent à l'article 8 de la politique. Dans ce cas-ci, M. Antenen est un juriste suisse avec une expérience dans les poursuites criminelles et au pénal. Il dirige la deuxième ou troisième organisation de police en Suisse. Il s'est également occupé des fédérations internationales et des enquêtes. De plus, il est capable de travailler dans plusieurs langues. Et la chose la plus importante, c'est surtout qu'il est disponible.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le Président. Au nom du mouvement olympique, nous appuyons cette nomination, mais nous aimerions avoir certaines clarifications sur la démarche à suivre, surtout pour les nominations à venir.

M. SIEVEKING : J'ai vu ces commentaires dans le document qui m'a été envoyé. La démarche pourra être mieux définie la prochaine fois. Cette fois-ci, on était un peu bousculés. Nous étions à la recherche d'un candidat. Mais je suis tout à fait d'accord, une procédure devrait être mise en place pour la prochaine fois.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Je voulais dire qu'il a été choisi parce que nous avons jugé que c'était un bon candidat. Mais à l'avenir, on va soumettre des noms au Comité exécutif, qui aura le mot de la fin. Nous n'avions pas beaucoup de candidats qui concordaient avec les exigences actuelles. D'ici trois ans, on aura le temps d'y réfléchir.

LE PRÉSIDENT : La morale de l'histoire, c'est que si vous vous tournez vers votre avenir et si l'AMA vient vous appeler, assurez-vous de ne pas être disponible. Günter, à vous la parole.

DÉCISION

Proposition de recommander le superviseur indépendant au Conseil de fondation pour approbation.

10.2 Brisez le silence! Mise à jour du programme

M. YOUNGER : Nous aimerions vous donner une mise à jour sur le programme Brisez le silence!. Comme Olivier l'a dit, nous avons entendu des commentaires sur l'expression « lanceurs d'alerte », et on a plutôt rebaptisé le programme pour l'appeler le programme Brisez le silence!. Il y a deux canaux de communications par rapport au service des enquêtes. D'abord, le site Web, sur notre site Web de l'AMA. Et il y a également là une demande. Les deux sont encodés et sont administrés de l'extérieur. En d'autres termes, on n'a pas accès au système. Demain, je vais vous montrer une brève démonstration sur la façon d'utiliser cette application. Elle est très facile à utiliser. C'est sans doute la raison pour laquelle elle a porté ses fruits depuis le départ. Cela a commencé le 9 mars. Nous avons donc deux mois à notre actif. Au cours des deux derniers mois, nous avons reçu – et j'ai mis les informations à jour hier – environ 60 cas de signalement. C'est beaucoup de cas. Cela veut dire également que nous avons procédé aux bonnes mesures, et les demandes sont appliquées. La moitié des demandes sont passées par l'application, et l'autre, par le site Web. On a surtout signalé des cas de dopage, des cas de corruption, également, et certains cas qui ne sont pas associés au dopage. Nous les avons renvoyés aux autorités locales, aux autorités policières qui pourront faire le suivi dans le cadre de leurs responsabilités. Ce qui arrive également, et qui est important au niveau de l'audit, c'est que chaque message qui va passer par le programme Brisez le silence! passe par une procédure à l'interne. En d'autres termes, nous inscrivons tous les cas. Nous évaluons la source et l'information si elle est fournie. On vérifie si l'information est valable, si elle est bonne à partager, ou si elle a un bien-fondé qui nécessite une enquête. Sur la base de cette première évaluation, nous avons une matrice de décision à l'interne, parce qu'on ne peut pas évidemment accepter tous les cas. Nous avons une matrice qui fait partie de la politique d'enquête, qui montre où le service des enquêtes et de renseignements de l'AMA devrait investiguer, enquêter, ou si cela doit être relayé aux ONAD ou aux fédérations internationales. Nous avons créé un formulaire de transmission. Alors, les ONAD ou les fédérations internationales reçoivent un rapport avec toute l'information, si nous avons le consentement, bien sûr, de la personne qui a fait le signalement. On ne peut rien transmettre si nous n'avons pas le consentement de ce lanceur d'alerte.

Donc, si la source n'est pas déclarée, ça veut dire que l'indicateur n'a pas répondu à notre demande ou nous a répondu : « non, je ne veux pas que cela aille plus loin, je ne veux pas être mentionné ». Depuis octobre, depuis que j'ai accepté ce poste et que j'ai commencé à enregistrer toutes les allégations qui ont été déclarées, nous avons eu 150 cas en suspens dans notre service. Notre équipe est complète depuis avril. La dernière personne s'est jointe à nous en avril, et une semaine plus tard, elle était déjà mission. Alors, je devrais peut-être envoyer des fleurs à sa conjointe, car elle ne s'attendait pas à ce qu'il doive quitter aussi tôt. Mais nous avons une petite équipe. Nous avons deux équipes : l'une basée à Lausanne, l'autre basée ici, à Montréal. À l'heure actuelle, nous avons un projet à long terme, six cas sophistiqués et une opération internationale. Je ne peux pas vous donner plus de détails puisque ces enquêtes sont en cours. À partir du moment où elles seront terminées, je vous en ferai rapport. Et c'est sans doute ce qui vous

intéresse le plus, le fait qu'avec les ressources actuelles que nous avons à notre disposition à l'AMA, nous pouvons faire un suivi de 12 % de tous les cas, pas plus. Cela dépasse la limite de ce que l'on pourrait faire normalement. Ce qui arrive avec ce qu'il reste, plusieurs sont en attente, ils ne sont pas critiques sur le plan du temps. Donc, après la première évaluation, on les met en attente. Depuis le mois de mars, nous avons partagé environ 30 causes avec nos partenaires, les ONAD ou les fédérations internationales.

Et dans certains cas, on les a aidés au niveau des enquêtes. Le réseau, comme je viens de le dire, est l'un des maillons essentiels de ces enquêtes. Il est important qu'on établisse un réseau important et un groupe de travail. S'il y a une enquête de grande envergure, pour que le coût soit aussi bas que possible, il faut d'abord demander aux ONAD et aux enquêteurs de travailler avec l'AMA. On a un rôle de coordination, mais le travail d'enquêtes et de renseignements, on pourra l'externaliser et le donner à nos partenaires. Nous avons une réunion de stratégie la semaine prochaine à cet effet, comme je l'ai déjà mentionné.

L'autre volet que nous gérons est celui des lanceurs d'alerte. J'ai séparé ces tâches dans mon service afin d'éviter les conflits où pourrait se retrouver l'enquêteur. J'ai des équipes très engagées. Ils veulent réussir au niveau de leur enquête. Alors, si l'enquêteur gère également le programme des lanceurs d'alerte, cela pourrait créer un conflit. Parce que le gestionnaire des lanceurs d'alerte, son premier travail est de protéger des lanceurs d'alerte. C'est pour cela que j'ai distingué les deux, pour que l'enquêteur ne sache pas essentiellement qui est l'indicateur. Il reçoit un rapport, il peut travailler avec ce rapport. Mais le gestionnaire des lanceurs d'alerte, en raison des ressources limitées, relève de moi. C'est moi qui gère les lanceurs d'alerte et les indicateurs. Et une autre personne a accès au programme Brisez le silence!, personne d'autre. Cela vise à vraiment nous assurer que les choses soient bien distinctes. Nous avons un entreposage distinct pour l'identité des lanceurs d'alerte, personne ne pourra avoir accès à cette base de données. Même Fancy Bears n'aura pas la possibilité d'avoir accès à leurs noms. Mais comme vous pouvez le constater, nous avons des ressources limitées. Je suis seul, et croyez-moi, ça prend du temps. Et comme c'était le cas à Lausanne, il fallait que je ferme mon téléphone pendant la nuit; ce sont tous les réseaux qui s'ouvrent en même temps. On ne peut pas gérer tous les indicateurs qui seraient prêts à travailler avec nous. C'est important, également. Il est important qu'à l'avenir on ait quelqu'un pour m'aider à gérer toute la question des informateurs.

Nous allons signer un protocole d'entente avec FairSport qui va nous aider à faire la promotion et à encourager les lanceurs d'alerte à se présenter. Quel est leur rôle? Leur rôle est un rôle de préenquête. S'ils ont un informateur ou un lanceur d'alerte, ils peuvent nous l'envoyer. Nous procéderons à l'enquête avec la personne, et nous sommes les seuls responsables de cette personne.

Le deuxième rôle porte sur la suite de l'enquête. Si nous avons terminé notre enquête et que l'informateur ou le lanceur d'alerte a besoin d'aide financière ou pour déménager, etc., nous pourrions envoyer cela au conseil, toujours avec le consentement du lanceur d'alerte ou de l'informateur.

M. RYAN : Merci pour ce rapport. Je viens de recevoir une demande. Je sais qu'on en est à nos balbutiements, avec Günter qui est seul à l'AMA. Les fédérations internationales, dans la plupart des cas, n'ont pas la possibilité de faire un suivi lorsque quelque chose leur

est acheminé. L'extrême, dans mon monde, c'est par exemple la fédération du canot ou du kayak, ils ont cinq employés en tout. Lorsque quelque chose leur est envoyé, ils ne savent pas quoi en faire. Le tennis, au contraire, a 12 permanents à temps plein, des anciens policiers. C'est plus facile pour eux. La raison pour laquelle je soulève tout ceci, c'est que j'aimerais que l'on développe un processus de vérification étanche, pour savoir quels sont les cas du programme Brisez le silence! qui devraient être envoyés aux fédérations internationales ou à un partenaire. On ne peut pas tout simplement acheminer tout ce qui est envoyé à l'AMA, car les fédérations internationales n'auront pas la possibilité ou les capacités pour faire le suivi. Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je donnerai un exemple tiré de la vraie vie, parce que le pays préoccupé est à ma gauche. Et vous avez un intérêt personnel dans le sport que j'aimerais aborder. Un rapport d'un informateur reçu à Lausanne porte sur quelqu'un qui joue au golf en Australie, et qui a remarqué lorsqu'il se promenait sur le terrain de golf qu'il y avait beaucoup d'Australiens qui buvaient de la bière avant de jouer. Cela devait faire l'objet d'une enquête. Cela a abouti à la fédération du golf. Ce que je demande essentiellement, Günter, c'est qu'avant que quoi que ce soit aille de l'avant, il faut d'abord s'assurer que le message a une certaine crédibilité. Le représentant de l'Australie confirme que c'est bel et bien un problème.

LE PRÉSIDENT : Je ne sais pas si Andrew sera content, mais dans le reste du monde, on prend du scotch. Günter, vous recevez toujours de bonnes questions de la part d'Andrew.

M. YOUNGER : Non, j'aime ces questions, Andrew, parce que je peux vous assurer que si jamais vous passiez une semaine dans notre service, on aurait chaque jour ce genre de cas. Par exemple, quelqu'un qui fait de la pêche à la mouche et qui fume de la marijuana. Pour nous, le problème, c'est que dans notre processus interne, il nous faut absolument évaluer ce type de message. On peut décider de ne pas acheminer ce message, par contre. Mais les fédérations internationales surtout devraient être au courant de ce qui est abordé. Alors, si vous considérez que nous ne devrions rien faire, il faut qu'on le sache, parce que ça touche votre fédération.

C'est pour ça qu'on veut que vous soyez informés. Ce que vous avez dit à propos des fédérations internationales, le fait que certaines n'avaient pas les capacités voulues. Dans le formulaire de transmission, on affirme toujours que si vous avez des problèmes ou si vous avez besoin d'aide au niveau de votre enquête, revenez-nous. Et la plupart le font. On les aide alors à organiser des entrevues, on établit le questionnaire. Parce que nous aussi on veut savoir quelles sont les fédérations fortes. Mais certaines nous reviennent et sont très reconnaissantes, lorsqu'on leur dit qu'il y a apparemment une absence de connaissances et qu'on va les aider. Cela nous aide également, pour penser à des mesures de formation à venir. Même si quelque chose qui vient de l'AMA vous fait rire, ce n'est pas mal non plus. Voyez-y un défi pour nous, afin de voir quelles sont vos capacités et comment les améliorer. Nous voudrions également que vous soyez au courant des messages que nous recevons, tout simplement. Et à vous de décider à ce moment-là de la suite à donner.

M. PENGILLY : Je suis ravi de voir les avancées qui sont faites sur le front des enquêtes et des renseignements. Jusqu'à présent, votre travail a été couronné de succès. Ma question est la suivante : à l'avenir, dans quelle mesure pourrions-nous faire la promotion de la réussite de ce programme? Parce que je présume que si le programme est vu comme étant couronné de succès, et que son succès est reconnu par les sportifs et par d'autres employés, ils seront plus enclins à vouloir l'utiliser.

M. BAUMANN : Je ne sais pas si c'est faisable ou pas. GAISF (l'ancien SportAccord) peut-être que l'on pourra donner de l'aide à ces fédérations internationales qui ont moins de possibilités ou de ressources. On devrait peut-être avoir une conversation pour voir la faisabilité de cette initiative, pour qu'on puisse toujours maintenir l'indépendance, etc. Mais peut-être qu'on aura la possibilité d'offrir ce service aux fédérations internationales qui n'en ont pas les moyens.

M. YOUNGER : Tout d'abord, Adam, merci beaucoup. Ce que nous envisageons de faire, cette année, nous allons essayer de voir dans quelle mesure les sportifs et les informateurs adoptent ce programme. Et il nous faut avoir un certain nombre de bons coups. On ne peut réussir que si nous avons de bons résultats au final. Nous allons continuer à enquêter, et à partir du moment où nous aurons de bons cas à présenter, je serais ravi de me présenter devant le Comité des sportifs pour dire : « voici le résultat du programme Brisez le silence!, voici la procédure suivie, voici l'issue qui a débouché sur tel ou tel résultat ». D'abord, à partir du moment où on aura les premiers résultats, on pourra aller voir le Comité des sportifs pour leur dire ce sur quoi on a enquêté et leur expliquer le processus qui est en place à l'AMA, l'aspect confidentialité, l'aspect informateur, et montrer qu'il y a une distinction entre ça et l'enquête.

LE PRÉSIDENT : Une autre question, Adam.

M. PENGILLY : Faudra-t-il que ça reste au niveau du Comité des sportifs ou est-ce que ça pourrait être rendu public?

M. YOUNGER : Ça pourrait être rendu public. C'est pour cela que j'essaierai de généraliser l'issue et les résultats, sans trop en dire. Pour ce qui est du deuxième commentaire, merci, Patrick. Si quelqu'un nous revient, je pourrais peut-être vous les envoyer.

M. BAUMANN : D'abord, j'aimerais discuter avec vous de la façon d'utiliser les ressources.

LE PRÉSIDENT : Merci, Günther.

DÉCISION

Il est pris note du rapport des renseignements et enquêtes.

11. Affaires juridiques

11.1 Opération Puerto

M. SIEVEKING : Merci, Monsieur le Président. Oui, l'affaire Puerto. Mai 2017, ce sera le 375^e anniversaire de Montréal et la 11^e année du rapport de Puerto. Je pense que j'avais ce dossier sur mon bureau depuis que j'ai commencé à l'AMA. Nous avons cette décision qui nous a donné accès; on a utilisé cette possibilité. La loi espagnole, ce qui figure dans le Code, les règles de l'UCI, où qu'on ait regardé, on n'a pas pu trouver de solution pour sanctionner ces sportifs qui ne sont pas identifiés pour l'instant. Donc, on a saisi les sacs de plasma et de sang de 2015 l'an dernier, un échantillon de chaque sac au laboratoire de Barcelone. 115, pardon. Ils sont maintenant dans un laboratoire accrédité. Il y a eu 116 échantillons sanguins et le reste concerne les échantillons de plasma. On a procédé à l'analyse. Plusieurs poches appartenaient à la même personne; 24 hommes et 3 femmes,

donc 27 sportifs. On voulait vous soumettre ceci parce qu'il y a plusieurs possibilités. Mais j'insiste sur le fait qu'aucun sportif ne sera sanctionné sur la base de ce problème. Si vous avez des plaintes quelconques à formuler, tournez-vous vers la justice espagnole. Toutes les propositions mises de l'avant comportent des risques et des coûts.

C'est la raison pour laquelle on a besoin de votre avis. Le résultat, que pourrait-il être? Si les concordances au niveau de l'ADN sont faites, et que ces 27 sportifs sont identifiés, la fédération pourrait utiliser ceci pour des contrôles ciblés, si ces sportifs continuent à concourir. Mais pour la plupart de ces sportifs, ce n'est pas le cas. Peut-être qu'ils font maintenant partie du personnel de soutien des sportifs. On pourrait les utiliser pour des fins d'enquête, également. Il est important de noter que quelque chose pourrait être fait par rapport à trois membres de l'entourage des sportifs. Le Dr Fuentes n'avait pas de liens avec la fédération, mais avec le Dr Belda et M. Labarta. La fédération de cyclisme espagnole avait entamé des procédures disciplinaires contre cette personne, et elle a été suspendue en raison du lancement de la procédure au pénal. Selon la loi espagnole, on ne peut pas le faire en parallèle. Nous faisons donc une liaison par le biais de l'UCI. Nous vérifions la situation auprès du conseil espagnol, mais cette procédure pourrait être rétablie et cette sanction pourrait être prononcée contre ces trois personnes de l'entourage des sportifs. Un point important, et nous avons consulté également notre avocat espagnol et notre avocat suisse sur la question. Même si on identifie un sportif, jamais on ne pourra rendre le nom public. Alors, concernant l'attente de savoir qui était là, pour des raisons de protection des données personnelles, l'AMA risque d'être poursuivie comme il faut si le nom était rendu public. Et nous n'avons pas l'argent pour combattre ce genre de cause. Là encore, c'est un autre point à prendre en compte. Je le crois, et je suis le premier à être déçu par cet état de fait, mais on n'a pas vraiment d'options.

Nous avons le droit de procéder à cette analyse de l'ADN, et sur la base des renseignements que nous avons, nous pouvons rechercher des échantillons entreposés ou contrôler les sportifs avec lesquels les concordances sont possibles. L'AMA pourrait s'atteler à cela; c'est la première option. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport, ça relève de la portée du Code. Notre conclusion indique que c'est possible. Encore une fois, pour les raisons expliquées dans le rapport, il y a des risques. Si on identifie, si on donne le nom à la fédération internationale, il y a souvent des intrusions dans les systèmes informatiques ou des fuites. Et nous pourrions être la personne ou le groupe responsable d'avoir identifié le nom. On ne peut pas être sûrs à 100 % de pouvoir éviter une poursuite. Alors, la première option, c'est que l'AMA continue. C'est une tâche importante : les contrôles ciblés, vérifier l'ADN, vérifier les renseignements et voir qui serait le propriétaire probable de cette poche de sang, même si on regarde les renseignements.

L'autre option serait de fournir à la fédération internationale le code ADN, pour ce que nous avons maintenant pour ces 27 sportifs. Nous leur fournirions également les renseignements. Et avec ces renseignements, ils pourraient faire ce qu'ils jugent utile. Une troisième option qui ne figure pas dans le rapport, c'est qu'on ne fasse rien. C'est une autre option qui est sur la table. Mais cette option nécessiterait du travail au niveau de l'issue que ça pourrait provoquer. Maintenant, j'aimerais avoir votre réponse.

LE PRÉSIDENT : Marcos, votre question d'abord.

M. DIAZ : Merci, Monsieur le Président. Merci à Julien pour ses commentaires. L'opération Puerto est une opération à laquelle les médias sont extrêmement sensibles,

quelle que soit la décision que nous allons prendre. Mais quel est le risque véritable à aller de l'avant? C'est un scandale de dopage majeur, le plus grand en Europe avant la Russie. Va-t-on dire de tout arrêter, parce qu'il y a des risques possibles? Ou pourrait-on trouver d'autres moyens, et avoir le nom des sportifs? C'est évident qu'il y avait eu de la corruption, et bizarrement, la justice espagnole a gardé les poches jusqu'à ce qu'il y ait cette prescription. Mais ces sportifs ont-ils pris leur retraite ou sont-ils encore actifs? L'AMA devrait aller jusqu'au bout et trouver une façon de rendre cela public. On ne peut peut-être pas les sanctionner au niveau du sport, mais avoir ne serait-ce que le nom d'un de ces sportifs fera en sorte qu'il ne puisse pas être recruté par une compagnie sportive. Donc, il y aura des sanctions morales, ou peu importe, qui feront que ces sportifs n'entreront jamais non plus au temple de la renommée, ni quoi que ce soit. Mais il faut qu'on aille au bout de la question, et il ne faut pas que l'on soit perçu dans les médias publics comme si on laissait passer tout cela.

MME BRUUSGAARD : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais appuyer Marcos, et j'aimerais également dire que l'Europe exhorte l'AMA à ne pas clore cette affaire avant que toute l'information pertinente ne soit partagée entre l'AMA et les fédérations internationales et les ONAD. Ces renseignements pourraient être utiles pour des fins de renseignement et pourraient offrir une meilleure compréhension de cas similaires à l'avenir.

MME SCOTT : Je pense que je vais tout simplement emboîter le pas à Marcos et à Eva, au nom du Comité des sportifs. Gardez tout ça ouvert, et amenez ça à une conclusion. Nous en traitons depuis trop longtemps.

LE PRÉSIDENT : Andrew, s'il vous plaît.

M. GODKIN : Notre mandat est d'appuyer la continuation. Mais la question que j'ai à poser à Julien est : est-ce que cette exposition à une poursuite, est-ce que ce risque est réaliste? Si l'AMA s'en tient à ses obligations en vertu du Code, et en fait la preuve, est-ce que le risque est si important que cela?

LE PRÉSIDENT : Votre lumière est toujours allumée. Y a-t-il d'autres interventions? C'est vraiment un point très sensible, et je vais demander à Olivier d'intervenir. Il y a quelques jours, lui et moi avons déjà analysé ce point. Ce sera donc un autre élément d'information que l'on vous donnera pour que vous preniez votre décision.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Cela revient un peu à ce qu'Andrew vient de mentionner. Pour nous, cela revient à trouver une justification à ce que nous allons faire. Je comprends très bien le raisonnement de Marcos. Mais sachant que ces athlètes pourraient être poursuivis, il y a un risque. Comment justifier le fait que vous puissiez rendre ces noms publics, portant atteinte à la réputation, alors qu'en fait, il y a eu prescription? En fait, il y a trois cas pour lesquels il n'y a pas encore de délais de prescription. Certains de ces athlètes sont des clients ou des agents de personnes concernées. Cela peut avoir un impact sur les cas pour lesquels on n'a pas encore eu de délais de prescription. C'est une bonne raison, pour moi, d'aller de l'avant pour essayer d'établir quels sont les faits. Je ne sais pas à combien de cas on aboutira. Il va falloir faire des analyses sur des échantillons existants, ou sur d'autres échantillons, pour voir si l'on peut avoir des comparaisons. On a déjà un certain nombre de renseignements. On pourra peut-être en avoir plus. Mais on n'est pas sûrs d'avoir un grand nombre de ces cas.

Ceci étant dit, il faut être réaliste. Une fois que l'on connaît les noms, que se passera-t-il? Ne nous leurrions pas. Si l'on donne ces noms aux fédérations internationales ou aux ONAD, ces noms vont être connus. Il va y avoir des réactions, des réactions des athlètes. Cela ne veut pas dire qu'il va nécessairement y avoir des condamnations. Les organisations auront l'obligation de défendre les positions et de défendre les actions. Voilà un peu où on en est. Il faut penser à tout ça. Bien sûr, on aimerait tous savoir le fin mot de l'histoire.

M. GODKIN : Ce matin, on avait recommandé de remettre cette idée au Conseil de fondation, en disant « voilà le genre de données qui pourraient éclairer et informer pour les décisions à prendre ». Il serait malheureux, pour l'AMA, qu'un membre de son Comité des athlètes se retrouve peut-être avec un dossier délicat. Il y a des risques multiples, dont celui des délais de prescription, des délais de poursuite, de litige, etc.

M. RYAN : Je réfléchis à tout cela en vous écoutant. Mais là, je vais penser à haute voix. Par ailleurs, si nous n'agissons pas, cela voudrait dire que personne qui a attendu la fin de ce délai de prescription n'aurait gagné. C'est une tactique que je ne défends pas, mais c'est une réalité à laquelle il faut penser.

LE PRÉSIDENT : Très bien. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite intervenir? C'est le genre de situation où, d'une façon ou d'une autre, on peut se tromper. De façon générale, je suis en faveur de l'action plutôt que d'attendre et de rester inactif en disant : « non, on n'agit pas, on ne fait rien ». Mais si les choses ne se passent pas bien, nous risquons d'avoir des problèmes. Il faut penser simplement au risque financier pour cette organisation, et aux autres risques. On ne peut pas se tromper. Récemment, avec les athlètes, lorsque quelqu'un dans les médias a terni leur réputation, ils n'hésitent pas à intervenir immédiatement. Il y a des milliers de personnes prêtes à agir en leur nom, des milliers d'avocats prêts à prendre ce genre de cause. Et comme Julien l'a dit, nous avons eu le plus gros scandale de dopage. Et nous pouvons avoir l'impression qu'en fait, nous ne voulons pas y toucher. C'est très difficile. Faudra-t-il voter là-dessus? J'aimerais que l'on comprenne tous très clairement les risques et les implications. Il faudra peut-être voter, à moins que l'on ait une position unanime. Il faut donc comprendre les implications et tous les risques possibles. M. Baumann, vous avez peut-être une expérience légale de tout cela. Vous pourriez peut-être nous éclairer. Est-ce que l'on essaie d'aller de l'avant?

M. BAUMANN : On peut peut-être décider que c'est une question de coût, tout simplement, si l'on détermine que c'est cela.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Bon, à ce moment-là, on attend et puis on pourra toujours agir, avec l'exception que si l'on procède de cette façon et que si l'on a des résultats, on les partagera avec les ONAD et éventuellement avec les fédérations internationales. Je ne voudrais pas que ça reste un secret de l'AMA. Donc, l'information sera communiquée de façon confidentielle avec les parties concernées. Ensuite, on déterminera ce que l'on entend par « confidentiellement ».

LE PRÉSIDENT : Voilà, vous avez entendu différents points de vue. J'ai l'impression que le consensus est qu'il faut se montrer positif plutôt que négatif. Il faut réagir de façon limitée. Il faut aller de l'avant en reconnaissant bien qu'il existe des risques. Ça va? Y a-t-il quelqu'un qui n'est pas d'accord? Très bien, merci, je vous remercie beaucoup. C'est

vraiment une situation extrêmement complexe et très intéressante. Très bien. Point 12, standards et harmonisation. Tim. C'est le groupe de travail après Pyeongchang.

DÉCISION

Plan d'action proposé concernant
Operation Puerto approuvé.

12. Standards et harmonisation

– 12.1 Groupe de travail sur les Jeux olympiques 2018 de PyeongChang

M. RICKETTS : Simplement une mise à jour, à la suite du groupe de travail sur les renseignements. On nous a demandé de créer un groupe de travail similaire à celui que l'on avait établi pour Rio. Quelques informations générales. Le groupe de travail pour Rio avait 6 ONAD qui devaient toutes aller recueillir des informations sur les athlètes de haut niveau pour un certain nombre d'activités sportives. Cela a mené à des recommandations pour l'ONAD. Tester les athlètes et s'identifier. Le groupe de travail peut faire ses propres contrôles et vérifications sous l'égide de l'AMA. Le résultat de tout cela est qu'il y a eu 15 fédérations internationales et 15 athlètes qui n'ont pas pu participer aux compétitions de Rio. On peut vraiment parler d'un succès à cet égard.

Maintenant, pour ce qui est des jeux d'hiver, un groupe précis d'ONAD a manifesté son désir de participer. Une réunion d'introduction s'est tenue. Il y a eu une autre réunion avec les fédérations des sports d'hiver pour leur vendre cette idée ainsi que tout le processus que nous voulions présenter. Ils ont également signé une entente. Le CIO et l'ONAD vont participer du mieux possible. Le secrétariat de l'unité pour un sport libre contribuera. Il va y avoir une conclusion d'une entente entre cette unité, l'AMA et notre groupe. Demain, il va y avoir une réunion pour faire avancer cet accord. Puis, nous nous sommes tournés vers les ONAD et les fédérations des sports d'hiver pour faire remarquer que ces deux groupes de travail avaient été créés pour souligner le rôle de ce groupe de travail et pour rappeler l'aide dont on aura besoin de leur part pour aller de l'avant. C'est une aide qui permettra de faire en sorte que l'on ait un minimum de vérifications et de contrôles auprès de ces athlètes, à partir du plan de vérification des ONAD et des fédérations internationales, et à partir de l'analyse des lacunes qui aurait été faite et qui aboutira aux recommandations aux ONAD et aux fédérations, si nécessaire. Le travail de ce groupe de travail donnera une couche de protection supplémentaire. Nous nous réjouissons à l'idée de pouvoir compter sur l'appui des fédérations internationales et des ONAD.

M. PENGILLY : Merci, Tim. Le programme après Rio a été couronné de succès. Mais on sait qu'il y a quand même eu des lacunes présentes dans le rapport. Comment éviter cette fois-ci le même genre de problème et de lacunes?

M. RICKETTS : Les lacunes concernent les recommandations du groupe de travail qui n'ont pas été suivies par les fédérations internationales et les ONAD. Le groupe de travail a fait des vérifications, là où les contrôles n'avaient pas eu lieu. À l'avenir, nous incorporerons donc des mesures en travaillant en collaboration étroite avec les fédérations et les ONAD pour nous assurer que ces contrôles soient exercés, sinon ils seront repris dans le cadre du programme de conformité que nous avons en ce moment.

LE PRÉSIDENT : Merci. D'autres interventions? Pouvons-nous faire ce que l'on nous a demandé de faire? Cette fois-ci, nous devons nous assurer que cela fonctionne et de façon très efficace, avant les prochains jeux. Nous ne pouvons pas faire d'erreurs, cette fois-ci. Cela a été mentionné à Lausanne. Quand on arrivera à Pyeongchang, il sera très important de pouvoir compter sur un succès.

DÉCISION

La mise à jour du groupe de travail sur les Jeux olympiques de PyeongChang est noté.

13. Bureau regional européen/Fédérations internationales

13.1 Rapport du symposium 2017 pour les organisations antidopage

M. COHEN : Merci, Monsieur le Président. La plupart d'entre nous ont assisté à ce symposium. Je n'ai donc pas l'intention de m'éterniser sur le rapport de ce symposium, que vous avez dans votre rapport. Un relevé des discussions de ce symposium. Il faut souligner que tout le monde convient du fait que ça a été un très grand succès. Les points saillants de cette manifestation. Cela s'est tenu dans un nouveau lieu. Ce centre de congrès a permis d'avoir beaucoup plus d'espace que l'on avait au Palais de Beaulieu, auparavant. L'autre point. Nous avons eu une participation record. 750 personnes étaient là, 200 personnes de plus que l'année précédente, ce qui est très encourageant. C'est la première fois que les gouvernements étaient invités. Nous avons eu quelque 50 représentants gouvernementaux, ce qui était encourageant. J'espère que l'année prochaine, nous pourrions compter sur une plus forte représentation. Nous nous tournerons vers le Conseil de l'Europe, qui pourra encourager ses états membres à participer. Nous ferons plus d'efforts pour avoir une plus grande participation des gouvernements. Cela a été la plus grande couverture médiatique, avec près de 100 médias qui étaient représentés et qui étaient présents. C'est énorme, compte tenu de tout ce qui s'était passé en Russie. Puis, il y avait également la participation du ministre des Sports de la Russie. C'est probablement une des explications à cette présence. On a parlé de l'engagement des athlètes, c'était très encourageant de voir une telle participation des sportifs et des athlètes eux-mêmes. C'était un autre élément positif de ce symposium. Comme toutes les années précédentes, ce symposium est de plus en plus utilisé comme l'occasion pour d'autres organisations de se réunir, de se rencontrer. Les ONAD, les laboratoires, les groupes de travail, ceux d'avant les jeux et d'après les manifestations, je mentionne les parties. C'est un aspect sur lequel il faut attirer l'attention. Il faut que toutes les parties concernées par la lutte antidopage en profitent pour venir se rencontrer, pour avoir toute l'information concernant la lutte contre le dopage.

Je ne m'étendrai pas sur la substance. Je dirais simplement que la première journée a été marquée par la présence de M. McLaren et du ministre russe. On a eu une séance très intéressante sur le programme de dénonciation, de lanceurs d'alertes. La présidente du Comité des athlètes. Et c'est dans l'une de ces séances que l'idée a été lancée de créer une charte de l'athlète. Il y a eu des séances très intéressantes sur le partenariat. Toutes sortes de thématiques intéressantes.

Malgré l'augmentation considérable des participants, on s'est arrangés pour rester dans le budget pour l'année prochaine. La Confédération suisse a accepté de verser une

contribution de 20 000 francs suisses. Maintenant, on a des contributions de Lausanne et de la Confédération suisse, ce qui nous permet d'avoir une contribution totale de 60 000, pour un budget de 300 000. Du côté des autorités suisses, on a déjà couvert une grande partie, une grande proportion. S'il y a d'autres autorités qui souhaitent contribuer, qu'elles n'hésitent pas. On a commencé à travailler sur le symposium. L'année prochaine, ce sera du 21 au 23 mars. Cela a été un peu reporté pour accommoder les gens qui doivent être aux jeux paralympiques. Quoi d'autre? Pour terminer, je voudrais remercier tous ceux ici présents qui ont participé, directement ou indirectement. Frédéric, le symposium est un petit peu votre bébé. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci à vous et à tout le personnel pour l'appui que vous nous avez apporté. Merci, avez-vous des questions? Oui, Patrick.

M. BAUMANN : Les contributions, j'aimerais bien, mais je ne suis pas sûr de pouvoir les apporter. En bon suisse, je ne sais pas ce que contribution veut dire. Je souhaite tout simplement dire deux choses. C'est un outil extrêmement précieux, c'est vrai. C'est quelque chose qui permet à tous de se retrouver, de se réunir, d'écouter, et d'échanger. Le deuxième point, c'est que si nous le faisons au cœur du mouvement olympique, cela nous aidera à trouver un moyen de retomber sur nos pieds. On a été tout en haut d'une controverse. Maintenant, ça commence à redescendre. Je pense qu'il faut se serrer les coudes, travailler tous ensemble. Tous les partenaires qui étaient là, les représentants et les autorités nous ont tous montré notre unité.

LE PRÉSIDENT : D'autres interventions? C'est une situation tout à fait suisse, n'est-ce pas? On grimpe, on arrive en haut d'une montagne et on descend dans la vallée. Benjamin, merci beaucoup. Ça a été une manifestation absolument magnifique. Nous allons prendre en note les observations qui ont été faites pour nous permettre de faire encore mieux.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le symposium 2017 pour les organisations antidopage.

14. Divers

15. Prochaines réunions

LE PRÉSIDENT : On m'a dit que c'était à 16 h 50 que l'on devait terminer. Je me trompe d'une minute, je suis désolé. Vous êtes beaucoup plus efficaces qu'Olivier ou moi-même. Merci à tous et à toutes de votre présence et de votre contribution. Nous avons eu un grand nombre de thèmes extrêmement délicats et extrêmement sérieux, que nous avons su couvrir. Nous nous retrouvons demain à 8 h 30 avec le Conseil de fondation. Certains de ces points reviendront sur la table. Je vous remercie pour tout ce que nous avons pu faire aujourd'hui. Je voudrais remercier nos interprètes et nos techniciens. Les interprètes vous remercient de votre appréciation. Je voudrais également remercier notre personnel. Il y a une chose qui me vient à l'esprit. Lorsque vous ouvrez les dossiers, vous voyez que ça annonce 650 pages. Vous vous dites sans doute que c'est énorme. Mais non, il s'agit du procès-verbal de toutes les réunions précédentes.

Dans la mesure du possible, pourrait-on envoyer à l'avance les procès-verbaux? Donc, vous pourrez les lire à l'avance et l'on pourrait simplement les approuver ici. Vous n'êtes pas obligés de lire 658 pages, vous pourriez n'en lire que la moitié.

Nous, qui voyageons beaucoup, on se dit qu'on va lire tous ces documents dans l'avion. Où que l'on soit, le vol n'est jamais assez long pour pouvoir lire toute cette documentation et ces 650 pages. Alors vous, vous arriverez peut-être à lire tous ces papiers. À l'avenir, on essaiera donc de procéder de cette façon.

Ce soir, c'est une soirée très importante à Montréal. C'est le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal. Il va sans doute y avoir des feux d'artifice et toutes sortes de choses. Merci, on se revoit demain.

DÉCISION

Comité exécutif – 24 septembre 2017, Paris, France;
Comité exécutif – 15 novembre 2017, Séoul, République de Corée;
Conseil de fondation – 16 novembre 2017, Séoul, République de Corée;
Comité exécutif – 16 mai 2018, Montréal, Canada;
Conseil de fondation – 17 mai 2018; Montréal, Canada.

La séance est levée à 16 heures.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT DE L'AMA